

3 juillet 62 PROVINCE DE QUEBEC,
ville d'Auteuil,
COMTE DE LAVAL.



A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi 3 juillet 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E. Provencher, O. Paquette, M. Turcot, A.A. Mathieu, A. Nadon formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 27 juin 62 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

Attendu que Ville d'Auteuil a procédé à l'adoption d'un règlement fixant le prix des permis de commerces.

Attendu que certains genres de commerces n'ont pas été prévus lors de la préparation de ce règlement.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que le tarif de certains commerces soit fixé comme suit:

Cocktail Bar	\$50.00	
Taverne	\$100.00	
Lounge	\$50.00	
Ambulance résident	\$25.00	non-résidents \$37.50

Adopté avec la dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

Attendu que la Corporation Municipale d'Auteuil a été autorisé par un arrêté en date du 29 mars 1962 à effectuer un emprunt temporaire de \$24,080.00 pour remboursement de capital et intérêt des règlements 111 et 112 en attendant la perception des taxes.

Attendu qu'à cause de délais administratifs, ces comptes de taxes ne pourront être postés avant le 6 juillet 1962.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu que demande soit faite à l'Honorable Lucien Gliche, Ministre des Affaires Municipales d'accorder à la Corporation Municipale d'Auteuil, une extension d'emprunt temporaire de trois mois en attendant la perception des taxes.

Adopté avec dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.



Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que nos ingénieurs-conseils,

Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à discuter avec les représentants des compagnies de services publics, tel que la Shawinigan Water & Power et le Bell Telephone Cie, le déplacement des poteaux Boul. des Laurentides et Boul. Ste-Rose.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que conformément à une requête signée par la majorité des contribuables de la sixième avenue Parc des Erables, le règlement no 162 pourvoyant à la confection de pavage de cet artère, ce règlement soit soumis à la Commission Municipale de Québec pour approbation.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 162 a été adopté par le conseil.

Attendu que la majorité des résidents de la septième avenue ont demandé par requête le pavage de leur artère.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que des soumissions publiques restreintes aux contracteurs ayant siège social sur l'Île-Jésus soient demandées par l'entremise des journaux La Presse et l'Opinion, pour l'exécution des travaux de confection de pavage de la sixième avenue Parc des Erables, règlement no 162.

Les plans, devis, désignations techniques peuvent être obtenus au bureau de la ville, 2357 Boul. des Laurentides sur dépôt de \$100.00.

Ces soumissions devront être livrées sous pli-cacheté, au secrétaire-trésorier avant 5 hres P.M. le 18 juillet 1962 pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil.

Le conseil se dégage de toutes responsabilités envers les soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 164 a été adopté par le conseil.

Attendu que la majorité des résidents de la septième avenue ont réclamé par requête le pavage de leur artère.

3 juillet 62

62-334

62-335

62-337

3 juillet 62

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que des soumissions pu-

bliques restreintes aux contracteurs ayant siège social sur l'Ile-Jésus soient demandées par l'entremise des journaux La Presse et l'Opinions pour l'exécution des travaux du règlement no 164.

Les soumissions devront être livrées sous pli cacheté au secrétaire-trésorier avant 5 heures P.M. le 18 juillet 1962 pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil.

Les plans, devis, désignations techniques peuvent être obtenus au bureau de la ville, 2357 Boul. des Laurentides sur dépôt de \$100.00.

Le conseil se dégage de toutes responsabilités envers les soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture des offres de services de MM. M. Nadeau de 57, 41e ave, Bois-des-Filions et Adrien Tremblay de 1040 Champagnat, St-Vincent de Paul, relativement au ramonage des cheminées. La décision est remise à une assemblée subséquente.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que la résolution 62-306 relative à la locution d'un cheval soit rescindée.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que la subdivision du lot 7(7-1159) tel que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 70-2196, en date du 20 juin 1962 soit accepté.

Adopté unanimement.

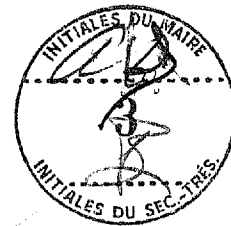
Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une demande de souscription de l'organisme Faim et Soif. Le conseil met cette demande à l'étude.

Le conseil prends connaissance d'une réclamation de M. Emile Joly pour dommages encourus à sa propriété lors de l'exécution des travaux du règlement no 165.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à transiger et à régler avec M. Emile Joly, le remboursement pour dommages encourus à sa



62-338

62-339

62-340

62-341



propriété lors de l'exécution des travaux du règlement no 165.

Adopté unanimement.

3 juillet 62

Le secrétaire-trésorier fait lecture de deux lettres de Messieurs Larry Morris et Saul Perelman demandant les services municipaux d'égout et d'aqueduc avenue Ferron. Le secrétaire est avisé de demander un avis légal et de remettre ces demandes à l'étude.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:

Bellevue Lumber	\$ 27.23 -
Champlain Oil Product	102.06 -
Canadian Pacific Telegrams	4.83 -
Canadian Silk Manufacturing	2.10 -
Paul Dubé & Fils	52.80 -
Formules Légales Provinciales	171.57 -
Moineau & Frères Enrg.	214.39 -
P.E. Marchand	21.00 -
Ouimet Automobile	25.92 -
Opinions	96.40 -
Canadian Petrofina	30.34 -
Edmon Perrault	8.83 -
La Presse	71.80 -
Shawinigan Water & Power Co.	190.39 -
Jean-Paul Noel C.R.	400.00 -
Garage Paquette	56.56 -
Garage Déziel	162.88 -

TOTAL \$1,639.10

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que les comptes ci-haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

62-342

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

M. Chaloux réclame le remboursement des frais encourus par l'inondation de son sous-sol causé par un fossé bloqué.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que Son Honneur le maire

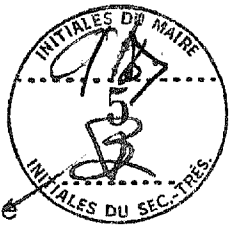
Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à défrayer les dommages causés à la demeure de M. Chaloux, soit \$18.00 par l'inondation de son sous-sol.

62-343

Adopté unanimement.

Certains contribuables demandent et obtiennent des renseignements au sujet du projet d'éclairage du secteur

Chanteclerc.



3 juillet 62

A la demande de Son Honneur le maire,

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que la balance des items à l'agenda de cette assemblée soient discutés et réglés à huis-clos.

62-344

Adopté unanimement.

M. le maire explique les motifs qui l'ont forcé à prendre des mesures disciplinaires dans le cas du constable Marcel Chapleau.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que le constable Marcel Chapleau soit suspendu de ses fonctions sans salaire pour une période de deux semaines effectif le 22 juin 1962, pour cause d'impolitesse envers les concitoyens.

62-345

Adopté unanimement.

M. le maire élabore sur les raisons qui l'ont poussé à prendre des mesures disciplinaires contre M. Alban Langevin.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que M. Alban Langevin soit dégradé de sergent à constable pour cause d'insubordination effectif le 22 juin 1962.

62-346

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu

et résolu que les résolutions no 295 et 296 relatives à la création d'un poste de directeur au sein de la police d'Auteuil soient rescindées.

62-347

Adopté unanimement.

M. le maire donne des explications sur un projet de contrat de travail entre Ville d'Auteuil et le chef de police Robert Barry. Après étude des conditions par le conseil

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dus-sault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés* à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil un contrat de travail avec M. Robert Barry pour les conditions suggérés suivantes:

62-348

* à discuter et



- 1:- Que le chef Robert Barry reçoive le titre honorifique de directeur.
- 2:- Que son salaire soit porté à \$125.00 par semaine pour la période du 1er juillet 1962 au 31 décembre 1964.
- 3:- Que son salaire soit porté à \$135.00 par semaine pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1965.
- 4:- Que son salaire soit porté à \$145.00 par semaine pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1966.
- 5:- Que son salaire soit porté à \$150.00 par semaine pour la période du 1er janvier au 30 juin 1967, date à laquelle lédit contrat expiration.

3 juillet 62

Adopté unanimement,

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que notre aviseur-légal Me. Jean-Paul Noel soit autorisé à préparer un contrat de travail entre Ville d'Auteuil et le chef Robert Barry aux termes décrits à la résolution 62-348.

62-349

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que conformément à une requête par la majorité des citoyens de la 7e ave Parc des Erables, le règlement no 164 pourvoyant au pavage de cet artère, ce dit règlement soit soumis à la Commission Municipale pour approbation.

62-336

Adopté unanimement.

L'assemblée du mois est ajournée au 18 juillet 1962, sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin O.Paquette.


MAIRE


SEC.-TRES.

18 juillet
62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
CO.LAVAL.

A une assemblée d'ajournement du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des session dudit conseil le mercredi 18 juillet, 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents, Son Honneur le maire Adrien Dus-

sault, les échevins E.Provencher, O.Paquette, M.Turcot, A.A.Mathieu formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.



18 juillet

62

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 3 juillet qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

Attendu que la Ville d'Auteuil doit encourir des dépenses pour l'administration des règlements d'emprunts et du service de la dette obligatoire résultant de chacun des emprunts décrétés par règlement.

62-350

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le maire et le secrétaire-trésorier soient et par la présent sont autorisés à prélever du fonds de capital et d'emprunt des frais d'administration ne dépassant pas 3% du coût des travaux exécutés, lesdits frais devant être justifiés dans chaque cas par un état préparé à ces fins par le secrétaire-trésorier de la ville et les montants ainsi prélevés devant s'ajouter au coût des règlements concernés et être déposés au fonds d'administration générale de la ville.

Adopté unanimement.

M. le maire élabore sur les démarches qu'il a fait pour trouver un ameublement convenable et économique pour l'hôtel de ville et donne aux échevins une idée de ce que sera cet ameublement ainsi que du prix approximatif, soit \$6,700.00 de cet ameublement plus décoration; soit tentures, tapis, etc... pour \$2,000.00 additionnels.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O,Paquette
et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à acheter des meubles, tentures pour le nouvel Hôtel de Ville.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

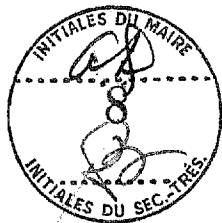
Attendu que le nouvel Hôtel de ville sera livré le ou vers le 18 août, 1962.

Attendu qu'il y a lieu de souligner cet évènement par une cérémonie civique.

62-352

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin O,Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher



18 juillet

62

et résolu que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à organiser et défrayer les festivités qui doivent avoir lieu le 25 août pour souligner l'inauguration et la bénédiction du nouvel Hôtel de ville.

Adopté unanimement.

62-353

M. l'échevin M. Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à des services d'égout, aqueduc, pavage, fossés tourbés, entrées privées sur les rues 22-151, 131, 173, et 174. Ces services seront toutefois installés rue par rue à mesure que le développement le justifiera.

62-354

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à des travaux d'égout, d'aqueduc, pavage fossés tourbés, entrées privées sur les rues 22-131, 151, 173, 174.

Que le règlement soit exécuté sur sections à mesure que le développement le justifiera.

Adopté unanimement.

62-355

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que notre aviseur-légal, Me. Jean-Paul Noel, soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à des services d'égout, aqueduc, pavage, fossés tourbés, entrées privées sur les rues 22-131, 151, 173 et 174.

Que le règlement soit exécuté par sections à mesure que le développement le justifiera.

Adopté unanimement.

62-356

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à présenter les plans d'un réseau d'aqueduc sur les rues 22-131, 151, 173 et 174 au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu secondé par M. l'échevin E. Provencher



62-357
18 juillet
62

et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à présenter les plans d'un réseau d'égout sur les rues 22-131, 151, 173 et 174 à la Régie d'Epuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

62-358

M. l'échevin Omer Paquette donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage des rues de la Terrasse Brisette. Ce règlement sera exécuté à la demande de la majorité des résidents concernés.

62-359

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage des rues de la Terrasse Brissette.

Adopté unanimement.

62-360

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que notre aviseur-légal, Me. Jean-Paul Noel, soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage des rues de la Terrasse Brisette.

Adopté unanimement.

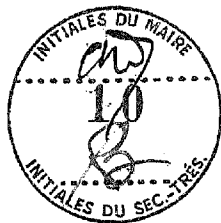
62-361

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à la municipalisation et à la réfection et pavage des artères de la Terrasse Debien. Ce règlement sera exécuté seulement sur requête de la majorité des contribuables imposables de ce secteur.

62-362

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que nos ingénieurs-conseils Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à la municipalisation, à la réfection et au pavage des artères de la Terrasse Debien.

Adopté unanimement.



62-363

18 juillet

62

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que notre aviseur-légal,
Me. Jean-Paul Noel soit autorisé à préparer un règlement
pourvoyant à la municipalisation, à la réfection et au pa-
vage des artères de la Terrasse Debien.

Adopté unanimement.

62-364

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que l'offre de cession de M.
Brousseau relativement aux rues P.26 cadastre de la Paroisse
Ste-Rose soit acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de
recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le
secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient autorisés à
signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement
no 229 de la ville de St-Elzéar, règlement annexant les lots
originaires no 365-A-, 372, 373 et 374 du cadastre de la
paroisse Ste-Rose à la ville St-Elzéar.

Après explications additionnelles fournies par M.
le maire.

62-365

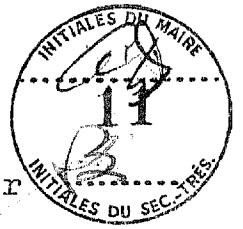
Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que Son Honneur le maire
Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier
soient et sont autorisés à discuter et à transiger avec les
autorités de la Ville St-Elzéar, les conditions de l'annexion
par cette ville des lots originaires 356-A-, 372, 373 et 374
du cadastre de la Paroisse Ste-Rose.

Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

62-366

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le maire ou le pro-maire
et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à payer
le compte d'assistance publique pour l'année 1961 au montant
de \$1,046.64.

Adopté unanimement.



18 juillet
62
62-367

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le subdivision du lot 5, (5-27)
cadastre de la Paroisse Ste-Rose, telle que préparée par
l'arpenteur Claude Lefebvre, sur le plan no 7C-2253 en date
du 11 juillet, 1962 soit acceptée.

Adopté unanimement.

Le conseil étudie le plan de l'arpenteur Claude Lefebvre
no 7C-2216 et le remet à l'étude.

62-368

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que la subdivision des lots 345-112
à 120 cadastre de la Paroisse Ste-Rose, tel que préparé par
l'arpenteur Maurice Goudreault, sur le plan no S-661-D en
date du 17 mai, 1962 soit acceptée.

Adopté unanimement.

62-369

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que l'offre de cession de Milano De-
velopment relativement à une partie du lot 35 cadastre de
la Paroisse Ste-Rose telle que décrite dans une description
technique et sur un plan S-1392-1 en date du 11 juillet 1962
le tout préparé par l'arpenteur Maurice Goudreault aux fins de
cession soit acceptée.

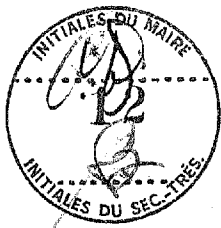
Que cette cession serve, selon les disposition du rè-
glement no 113 de la Ville d'Auteuil pour toute subdivision
future à être épuisé en fonction de la valeur au rôle en
fonction des subdivisions à être acceptée.

Que cette cession ne soit le sujet d'aucun rembourse-
ment par la Ville d'Auteuil au cas ou Milano Development n'é-
puiserait pas la valeur de cette cession en évaluation.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir
l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier,
soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville
d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.



Les soumissions pour les travaux de pavage de la sixième avenue, Parc des Erables, règlement no 162 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

18 juillet
62

Valrive Construction Ltée	\$12,111.50
Paul Dubé & Fils	9,348.50
B.C.Asphalte	7,203.00
Lagacé Construction	4,706.40

62-370

Après étude des soumissions par le conseil.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux de pavage de la sixième avenue Parc des Erables, règlement no 162 soit accordé à la firme Lagacé Construction Ltée au coût de \$4,706.40 et que le chèque de dépôt de soumission no 37659 au montant de \$650.00 soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Que le dit contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après l'approbation dudit règlement par la Commission Municipale.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour obtenir la permission d'emprunter les deniers nécessaires, soit \$6,000.00 pour l'exécution des travaux du règlement no 162 en attendant l'émission d'obligations.

62-371

Adopté unanimement.

Les soumissions pour l'exécution des travaux du règlement no 164 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Lagacé Construction	9,235.72
Paul Dubé & Fils	15,802.80
Chomedey Asphalte	15,443.00
B.C. Asphalte	13,577.00
Valrive Construction	16,405.00

62-372

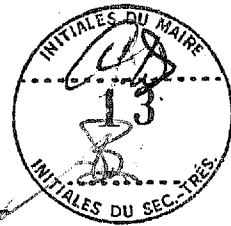
Après étude des soumissions par le conseil:-

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le contrat pour les travaux du règlement 164, pavage 7e ave Parc des Erables, soit accor-

18 juillet
62



dé à la firme Lagacé Construction Ltée au coût de \$9,235.72 et que le chèque de dépôt de soumission no 37658 au montant de \$1,300.00 soit et est par la présente accepté conformément au cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat avec la firme Lagacé Construction.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après l'approbation du règlement par la Commission Municipale.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada les deniers nécessaires, soit \$12,000.00 à l'exécution des travaux du règlement 164, en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour l'exécution des travaux du règlement no 196 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Lagacé Construction	\$62,659.20
Valrive Construction	63,404.25
Tolhurst Construction	61,786.60
Verona Construction	61,237.30
Paul Dubé & Fils	60,610.35

Après étude des soumission par le conseil:-

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le contrat pour les travaux du règlement 196, services, lot 24, soit accordé à la firme Paul Dubé & Fils au coût de \$60,610.35 et que le chèque de dépôt de soumission no 1200 au montant de \$6,061.00 soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat avec la firme Paul Dubé & Fils.

Que le dit contrat soit signé sur approbation dudit règlement par la Commission Municipale.

Adopté unanimement.

62-373

62-374



Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que demande soit faite à la

Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada les deniers nécessaires soit \$67,400.00 à l'exécution des travaux du règlement 196, services lot 24, en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait part au conseil de la permission d'emprunt temporaire pour le règlement no 194.

Le secrétaire fait lecture d'une réclamation de \$475.00 de M. Armand Archambault pour dommages encourus lors des travaux du règlement no 168.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que Son Honneur le maire

Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier soient et sont autorisés à transiger et à régler avec M. Archambault, l'indemnisation pour dommages encourus à la propriété de M. Archambault au cours des travaux du règlement 168.

Adopté unanimement.

Le secrétaire fait part au conseil d'une lettre du Ministère de la Voirie ainsi que d'une lettre de la Banque Provinciale.

Le conseil prend connaissance d'une demande de souscription de la Jeunesse Rurale Catholique.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que le maire et le secrétaire

soient et sont autorisés à verser la somme de \$50.00 à la Jeunesse Rurale Catholique.

Adopté unanimement.

M. le secrétaire fait lecture au conseil d'une lettre de Me. Jean-Paul Noel relativement à la cause Georges Ouimet vs Ville d'Auteuil, M. le maire informe le conseil qui doit effectivement rencontrer les intéressés afin d'en arriver à une entente.

M. l'échevin E.Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Parizeau, sur le lot 340. Ce tuyautage sera fait à

18 juillet

62

62-375

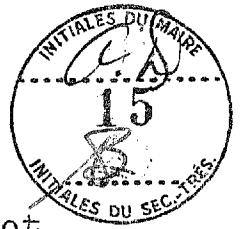
62-376

62-377

62-378

18 juillet
62

mesure que le besoin s'en fera sentir.



Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que notre aviseur-légal Me. Jean-

62-379

Paul Noel, soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Parizeau sur le lot 340.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils,

62-380

Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Parizeau sur le lot 340.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils,

62-381

Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à présenter les plans, du tuyautage du ruisseau Parizeau sur le lot 340 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:-

William Scully	13.88-
McEwen Uniform	118.63-
Lessard Esso Service	35.50-
Bellevue Lumber	363.10-
Formules Légales Provinciales	191.58-
Canadian Pacific Telegraph	1.05-
Marcel Bigras	20.74-
Dubois Sign	5.00-
Bell Telephone	93.40-
Gendron, Lefebvre & Ass.	1,741.36-
Lemay Transport	1.50-
Paul-Emile Noel	480.00-
La Cie de Publication La Presse	101.00-
Valrive Construction	532.71.+
Alban Langevin (Bien-Etre Social)	59.40 +
	<hr/>
	\$3,786.85

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette



62-382

18^e JUILLET

62

et résolu que les comptes ci-haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le maire, et le secrétaire-trésorier soient autorisés à payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

M. le maire mentionne la possibilité d'octroi pour la réfection de l'avenue Perron.

M. Paquette demande le règlement de son contrat de vi-danges.

L'assemblée est ajournée au 27 sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu.

Adrien Dussault

MAIRE

Ronald Bonneau

SEC.-TRES.

27 juillet
62

Province de Québec,
Ville d'Auteuil,
Comte de Laval.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions dudit conseil le vendredi 27 juillet, 1962, à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E.Provencher, M.Turcot, O.Paquette, R.Sauriol, A.Nadon, A.A.Mathieu formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 18 juillet qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin E.Provencher, secondé par l'échevin O.Paquette avec la dissidence de Messieurs les échevins Mathieu, Nadon et Sauriol.

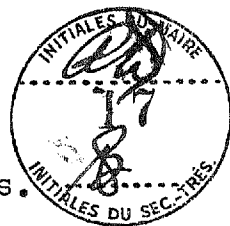
M. Fernand Roméo présent dans l'assistance est avisé par M. le maire que la question de l'éclairage sera discutés à une assemblée subséquente.

Des explications additionnelles sont fournies par M. le maire au sujet des services Terrasse Debien.

M. le maire fait lecture d'une lettre de Mme Ulric Debien par l'entremise de son aviseur-légal, la firme Fauteux & Dorais qui s'oppose à la municipalisation des rues de la Terrasse Debien.

27 juillet
62

M. le maire stipule que tous ceux qui s'opposent à ce règlement auront amplement l'opportunité de le faire lors de l'assemblée d'électeurs.



M. le maire fait lecture du règlement no 200, pavage terrasse Debien.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que le règlement no 200 pourvoyant à un emprunt de \$45,000.00 pour des travaux de pavage terrasse Debien soit adopté.

62-383

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 200 sera tenue le lundi 6 août, 1962 entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu, et M. l'échevin R. Sauriol.

M. le maire fait lecture du règlement no 201 pavage des rues de la Terrasse Brisette.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le règlement no 201 pourvoyant à un emprunt de \$45,000.00 pour effectuer des travaux de pavage et fossés de la Terrasse Brisette sur les lots 16 et 17 soit adopté.

62-384

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 201 sera tenue le lundi 6 août entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

M. le maire fait lecture du règlement no 202 tuyautage du Ruisseau Parizeau sur le lot 340.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le règlement no 202 pourvoyant à des travaux d'égout de surface du Ruisseau Parizeau en bordure des habitations sur le lot 340 et à un emprunt de \$9,500.00 pour ces fins soit adopté.

62-385

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 202 sera tenue le lundi 6 août, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.



M. le maire fait lecture du règlement no 203 pourvoyant à un pavage de la rue lot 11a.

27 juillet

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

62

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le règlement no 203 pourvoyant à un emprunt de \$17,000.00 pour des travaux de pavage de la rue sur le lot 11a, soit adopté.

62-386

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 203 sera tenue le lundi 6 août, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

M. le maire fait lecture du règlement no 204 pavage des rues au Paradis des Milles-Iles.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

Que le règlement no 204 pourvoyant à un emprunt de \$59,000.00 pour des travaux de pavage et fossés des rues La Bruyère, Bungalows, Bastien, Bayard et Bourget sur les lots 24 et 26, soit adopté.

62-387

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 204 sera tenue au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, entre 7 et 10 hres P.M. le lundi 6 août, 1962, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que tous les règlements de la Ville d'Auteuil sous la surveillance de M. Alfred Trottier, ingénieur lui soient retirés pour être remis à la compétence de la firme Gendron, Lefebvre & Associés effectif immédiatement.

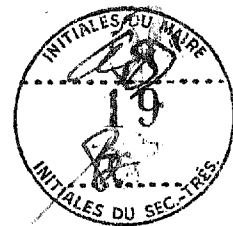
62-388

Adopté unanimement.

Attendu que le Grands Travaux de Montréal ont cédé à Ville d'Auteuil, selon les dispositions du règlement 113, une somme de \$3,150.00.

Attendu que cette somme a été cédée sous condition qu'elle serait remise aux Grands Travaux de Montréal quant cette compagnie aurait les mains-levées nécessaires pour se conformer aux exigences du règlement no 113 par une cession de terrain.

62-389



Attendu que cette compagnie à effectivement obtenue les mains-levées et cédé le terrain nécessaire.

27 juillet
62

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à rembourser aux Grands Travaux de Montréal leur dépôt de \$3,150.00 en échange pour une cession d'égale valeur en terrain.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Marhieu
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que l'offre des Grands Travaux de Montréal relativement à une servitude de passage pour égout et aqueduc sur les lots 31-144, 31-134 et une partie du lot 29-98, cadastre de la Paroisse Ste-Rose telle que décrite sur les plans no 7C-2274 et 7C-2274-1 et la description technique no 7C-2152 en date du 19 juillet 1962 et ler juin 1962 aux fins de servitude de passage soit accepté.

62-390

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que l'offre de cession de M. Albert Chapdeleine relativement aux rues du lot 28 cadastre de la Paroisse Ste-Rose tel que décrite sur un plan de l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit accepté.

62-391

Que Me. Jean-Paul Latour notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Le conseil étudie le plan de subdivision du lot 340 tel que soumis par Maurice Desroches et le soumet à l'étude.

M. le maire fait part au conseil de la réception d'un chèque d'octroi au montant de \$4203.36 qui représente 50% du 2e



versement d'une subvention pour travaux d'égout, et d'aqueduc et signale que ce chèque ainsi que le chèque de \$1,046.64 qui sera incessamment retourné à Auteuil doivent être déposés au fond des règlements 111 et 112.

M. le maire élabore sur les motifs qui justifient le changement de l'auto police.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Auteuil le contrat d'achat d'une nouvelle auto police et à payer la somme due après allocation d'échange soit \$982.00

Adopté unanimement.

M. le maire informe que les négociations entre M. Rioux et Ville d'Auteuil ont porté fruit et que M. Rioux accepte l'offre faite par les représentants d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que Me. Jean-Paul Latour, notaire soit autorisé à préparer l'acte de vente de la partie du lot 345 telle que décrite dans une description technique et un plan no C-1564-23 en date du 2 novembre par l'arpenteur Claude Lefebvre pour fin d'expropriation.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à payer à M. Rioux l'indemnisation, soit \$500.00 pour et au nom de Ville d'Auteuil et de signer pour la dite transaction.

Adopté unanimement.

M. le maire fait lecture au conseil d'un contrat intervenu entre la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil et Robert Barry.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat intervenu entre la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil et M. Robert Barry.

Adopté unanimement.

Cette signature est effectuée ipso-facto.

M. le maire souligne qu'il y aurait lieu de procéder au nivellement du terrain de l'Hôtel de ville.

62-392

62-393

62-394

27 juillet 62

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que Son Honneur le maire et
le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à fai-
re niveler le terrain de l'Hôtel de ville par un contracteur
qui sera payé prix contant plus 10%.



62-395

Dissidence de M. les échevins A.A. Mathieu, R. Sauriol et
A. Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

M. le maire fait lecture d'une demande d'augmentation
de salaire de M. Achille Latour.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin A. Nadon
et résolu que le salaire de M. Achille Latour
soit porté à \$67.50 par semaine effectif immédiatement.

62-396

Adopté unanimement.

M. le maire fait lecture d'une lettre de Maher Construc-
tion relativement au règlement no 168.

M. le maire fait lecture d'une lettre de M. René Gravel
de 120 ave des Lacasses qui s'objecte au projet d'annexion
par le ville de St-Elzéar.

M. le maire élabore sur le sujet et souligne que cette
objection sera prise en due considération.

M. Mathieu demande s'il ne serait pas possible d'amélior-
er l'état de l'avenue Lacasse.

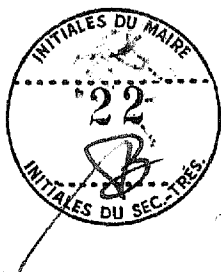
L'état de l'intersection des avenues des Laurentides et
Perron est discuté.

M. Masse, citoyen de Val des Bois, demande et reçoit
certains détails relativement au projet d'annexion par St-El-
zéar d'une partie de notre territoire. M. le maire l'informe
qu'il rendra compte au conseil des démarches faites à ce sujet
à une future assemblée.

M. l'échevin Mathieu discute de la méthode de taxation
des règlements d'emprunt.

M. Roland Sauriol s'informe si l'évaluation de certaines
propriétés a été changée.

L'assemblée du mois de juillet est levée sur proposition
de M. l'échevin O. Paquette, secondé par M. l'échevin M. Turcot.



27 juillet
62

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Bourcier
SEC.-TRES.

6 août 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
CO.LAVAL.

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement no 200 pour emprunter une somme de \$45,000.00 pour l'exécution des travaux de pavage et fossés de la Terrasse Desbiens, tenue le 6e jour du mois d'août, 1962, à 7 heures du soir en l'hôtel de ville, avons l'honneur de faire rapport de nos précédés comme suit.

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes, et ledit règlement no 200 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé trois heures depuis l'ouverture de l'assemblée, dix-neuf électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement se sont opposés à ce règlement selon les dispositions de l'article 593 de la loi des cités et villes et en conséquence ce règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant sonné dix heures, l'assemblée est levée.

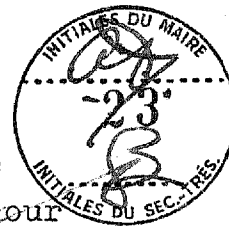
Ronald Bourcier

RONALD BOURCIER
secrétaire-trésorier.

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement no 201 pour emprunter une somme de \$45,000.00 pour l'exécution des travaux de pavage et fossés

62-397

6 août 62



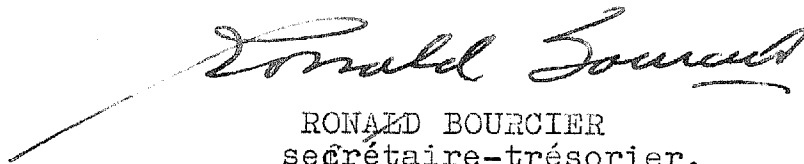
de la Terrasse Brisette sur les lots 16 et 17 de la municipalité de Ville d'Auteuil, tenue le 6^e jour du mois d'août, 1962, à sept heures du soir en l'hôtel de ville, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit.

L'assemblée fut ouverte à 7 heures P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 201 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeurs présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.


RONALD BOURCIER
secrétaire-trésorier.

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux et propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 202 pour emprunter une somme de \$94500.00 pour l'exécution des travaux d'égout de surface du ruisseau Parizeau en bordure des habitations sur le lot 340, tenue le 6^e jour du mois d'août, 1962, à sept heures du soir en l'hôtel de ville, avons l'honneur de faire rapport de nos précédés comme suit:

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 202 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile de voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles et en conséquence ledit règlement est réputé avoir

62-398

62-399



été approuvé par les électeurs,

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce sixième jour d'août, 1962.

RONALD BOURCIER
secrétaire-trésorier.

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement no 203 pour emprunter une somme de \$17,000.00 pour l'exécution des travaux de pavage de la rue sur le lot 11a, (Dandois) situé dans la municipalité de Ville d'Auteuil, tenue le 6e jour du mois d'août, 1962, à sept heures du soir en l'hôtel de ville, avons l'honneur de faire part de nos procédés comme suit.

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 203 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé trois heures depuis l'ouverture de l'assemblée, trois électeurs présents et habiles à voter se sont prévalu de leur droit de vote. En conséquence ce règlement est réputé avoir été désapprouvé en vertu du deuxième allinéat de l'article 599 de la loi des cités et villes.

Et étant dix heures sonnés, l'assemblée est levée.

RONALD BOURCIER
secrétaire-trésorier.

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement no 204 pour emprunter la somme de \$59,000.00 pour l'exécution des travaux de pavage et fossés des rues La Bruyère, DesBungalows, Bayard, et Bourget sur les lots 24 et 26 de la Ville d'Auteuil, tenue le 6e jour du mois d'août 1962, à sept heures du soir en l'hôtel de ville, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit.

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.



6 août 62

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 204 et l'a soumis aux électeurs présents.

62-401

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé : à Ville d'Auteuil ce sixième jour d'août, 1962.

RONALD BOURCIER
secrétaire-trésorier.

7 août 62

PROVINCE DE QUÉBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 7 août, 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le Maire Adrien Dussault, les échevins E. Provencher, O. Paquette, M. Turcot, R. Sauriol, A.A. Mathieu, A. Nadon formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par le prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 27 juillet 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

M. le maire fait lecture d'une lettre accompagnée d'un compte de la Ville St-François pour le déblaiement de la Montée Champagne et le conseil après discussion, remet la chose à l'étude.

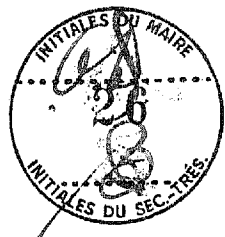
M. le Maire recommande au conseil le congédiement du constable Alban Langevin. M. l'échevin O. Paquette suggère que ce sujet soit discuté à huis-clos à la fin de l'assemblée ce qui fut décidé avec l'assentiment de tous les échevins.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que la subdivision du lot 22(22-176 à 22-232) du cadastre de la Paroisse Ste-Rose, telle que

62-402



préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre, en vertu de l'article 2175 du Code civil sur le plan no 7C-2216 en date du 6 juillet, 1962 soit accepté.

Adopté unanimement.

7 août 62

Considérant que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arpenteur-géomètre en date du 6 juillet 1962 sous la description suivante:- 22-195, 196, 197, 198 et 199.

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et la largeur de cette rue.

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds mesure anglaise.

62-403

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 d'accorder à la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre, arpenteur-géomètre, en date du 6 juillet 1962 et décrite comme suit au plan:- 22-195, 196, 197, 198, 199.

Adopté unanimement.

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement amendant le zonage du lot 348-8 de communautaire à résidentiel.

62-404

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que nos ingénieurs-consaills, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer un règlement changeant de communautaire à résidentiel le zonage du lot 348-8.

62-405

Adopté unanimement.

M. le maire souligne le problème qui existe relativement à l'extention de la lère Ave Parc des Erables et demande des suggestions.

Considérant que le règlement no 160 pourvoyant à la réfection de la lère ave Parc des Erables a été adopté à une



adopté à une assemblée antérieure de ce conseil.

7 août 62

Considérant que la totalité des résidents du secteur de cet artère ont demandé par requête l'ouverture de cette rue.

Pour ces motifs:-

62-406

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin A. Nadon et résolu que le règlement no 160 soit soumis à la Commission Municipale pour approbation du secteur à développée.

Adopté unanimement.

62-407

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu que des soumissions publiques restreintes aux contracteurs ayant siège social sur l'Île-Jésus soient demandées pour l'exécution des travaux d'une partie du règlement no 160, 1ère ave Parc des Erables.

Les plans, devis, désignations techniques peuvent être obtenus au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, pour \$100.00 de dépôt.

Les soumissions devront être livrées sous pli cacheté au secrétaire-trésorier avant 5 hres P.M. le 21 août 1962 pour être ouvertes le même soir à l'assemblée du conseil.

Le conseil se dégage de toutes responsabilités envers les soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier est avisé de s'enquérir de la méthode à suivre dans cette circonstance avant de procéder à la demande de soumissions.

M. le Maire fait lecture d'une lettre de M. Alban Langevin qui résigne de ses fonctions comme investigateur du Bien-Etre Social.

M. le maire fait lecture d'une lettre de M. Jean Alexandre Nadeau de 355 Prieur, Auteuil, qui signale qu'un garage démoli depuis neuf mois est encore évalué sur sa propriété.

62-408

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin A. Nadon et résolu que la fiche 59-34, pour le cadastre 350-25 soit chargée pour enlever le garage démoli depuis 9 mois.

Adopté unanimement.



7 août 62

M. le maire fait lecture d'une lettre de Gendron, Lefebvre & Associés suggérant l'installation d'un garde-fou sur le chemin d'accès du Parc des Erables, la question est mise à l'étude.

M. le maire donne lecture d'une sollicitation des Agences JAC. Ltée. Elle est mise à l'étude.

M. le maire fait lecture d'une lettre et d'une copie de résolution de la part du greffier de la ville de Chomedey relativement à la possibilité d'un congrès dans le territoire de l'Ile-Jésus.

Considérant que la Cité de Chomedey, par sa résolution no 1334 invite l'association Canadienne d'urbanisme à tenir son prochain congrès annuel dans les limites de la Cité de Chomedey.

62-409

Considérant qu'il serait de l'intérêt de toutes les municipalités de l'Ile-Jésus qu'un tel congrès soit tenu dans la Cité de Chomedey.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que la Ville d'Auteuil supporte l'invitation de la Cité de Chomedey à l'association Canadienne d'urbanisme à tenir son prochain congrès annuel dans le territoire de l'Ile-Jésus, plus précisément dans ladite cité de Chomedey.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que la subdivision du lot 356, (356-63 à 116) cadastre de la Paroisse Ste-Rose, telle que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre, sur un plan en date du 7 août, 1962 soit accepté.

62-410

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que la subdivision du lot 356-146 cadastre de la Paroisse Ste-Rose, tel que préparé par l'arpenteur Maurice Goudreault, sur le plan S-661-D, soit acceptée.

62-411

Adopté unanimement.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:-

Saindon Service Station	20.71
Stop Fire	12.19

7 août 62

Shawinigan Water & Power	\$ 89.64 -
Roger Renaud	10.80 -
Garage Paquette	69.79 -
Laframboise Transport	1.50 -
Lessard Esso Service	66.63 -
John Lovell & Son	66.60 -
Mer Ellams	40.61 -
Jules D'Alcantara	17.40 -
I.B.M.	1,769.00 -
Francis Hankin & Co.	13.59 -
R.Hamelin	13.50 -
Gendron, Lefebvre & Ass.	1,594.00 -
Garage Fortin	26.48 -
Formules Légales Provinciales	67.95 -
Egry Continuous Forms	550.49 -
Garage Deziel	195.38 -
Canadian Silk Mfg	2.70 -
Imprimerie Régale	108.35 -
Clermont & Miron	224.00 -
Bellevue Lumber	5.09 -



62-412

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que les comptes ci-haut mentionnés
et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

M. l'échevin Mathieu mentionne que le Boul. St-Paul est dans un état non satisfaisant.

L'état piteux de la Montée Ménard est également souligné au conseil.

L'état de l'avenue Perron est soulignée au conseil par M. l'échevin A.A.Mathieu. Le secrétaire-trésorier est avisé d'entrer en communication avec la Voirie Provinciale pour faire corriger.

M. Pratt du Projet Chanteclerc demande des explications relativement à la taxation sur sa propriété. Il est informé que les ingénieurs ont été avisés de le renseigner.

M. l'échevin O.Paquette s'informe si Val des Bois est couvert par la pompe à incendie, M. le Maire lui répond dans l'affirmative.

M. Pratte du projet Chanteclerc demande s'il ne serait pas possible de faire la cueillette des vidanges deux fois par semaine. M. le maire lui répond qu'il faudra attendre encore un ou deux ans avant qu'un tel service soit instauré.



M. l'échevin R.Sauriol avance que l'épaisseur de l'asphalte dans le North End Development n'est pas selon les spécifications. Cette affirmation est niée par M. le Maire.

M. le Maire invite l'assistance à quitter les lieux
7 août 62 afin que le reste de l'assemblée puisse être siégée à huis-clos.

M. le maire élabore les causes du congédiement de M. Alban Langevin en affirmant que la cause principale est l'insubordination. Ces dires sont entièrement corroborés par le chef de police.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

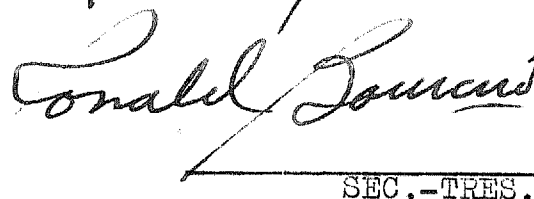
62-413

et résolu que le constable Alban Langevin soit congédié effectif immédiatement pour cause d'insubordination.

Dissidence de MM. les échevins Mathieu, Sauriol et Nadon.
Adopté par le vote prépondérant de M. le Maire.

L'assemblée est ajournée au 21 août sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin M.Turcot.


MAIRE


SEC.-TRES.

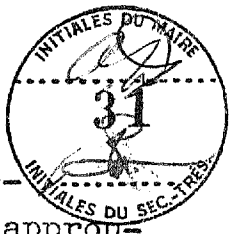
21 août 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi 21 août, 1962, à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le Maire Adrien Dussault les échevins E.Provencher, O.Paquette, M.Turcot, A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 7 août, 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

21 août 62



62-414

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue le 6 août 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 200. Ce procès-verbal fut approuvé par M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette. Dissidence de M. l'échevin A. A. Mathieu.

62-415

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue le 6 août 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 201. Ce procès-verbal fut approuvé sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

62-416

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue le 6 août, 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 202. Ce procès-verbal fut approuvé sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

62-417

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue le 6 août, 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 203. Ce procès-verbal fut approuvé sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

62-418

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue le 6 août, 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 204. Ce procès-verbal fut approuvé sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

Considérant que la construction du nouvel hôtel de ville est maintenant terminée.

62-419

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu qu'à l'avenir les sessions du conseil soient tenues en la salle du conseil du nouvel hôtel de ville à 6200 Boul. des Laurentides.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier est avise de remercier la Commission Scolaire de Ste-Rose pour la collaboration qu'elle nous a fourni en nous permettant de siéger à l'école Ouimet gratuitement.

62-420

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin A. Nadon
et résolu que les avis publics qui devaient par le passé être affichés à 2357 Boul. des Laurentides



le soient maintenant à 6200 Boul. des Laurentides.

Adopté unanimement.

21 août 62

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que la résolution du conseil de Ste-Rose-Est, en date du 22 mai 1958 acceptant la subdivision du lot 32 tel que préparée par André Laferrière A.G., sur un plan en date du 5 octobre 1957, soit et, par la présente résolution est recindée.

62-421

Adopté unanimement.

M. l'échevin Maurice Turcôt donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à la confection des rues sur le lot no 6.

62-422

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcôt

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que notre aviseur-légal, Me.

62-423

Jean-Paul Noel, soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à la confection de rues sur le lot no 6.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcôt

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils,

62-424

Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques, d'un règlement pourvoyant à la confection de rues sur le lot no 6.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcôt

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que nos ingénieurs-conseils,

62-425

Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à présenter les plans du tuyautage du ruisseau Ouimet à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

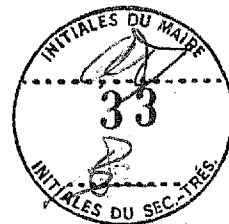
Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin M. Turcôt

et résolu que le conseil de Ville d'Au-

teuil décrète la formation d'un service municipal de la Protection Civile.



21 août 62

Qu'un comité exécutif de la Protection Civile comprenant le Maire Adrien Dussault, les échevins E. Provencher, O. Paquette, M. Turcot, A. Nadon, R. Sauriol ainsi que l'inspecteur municipal Gérard Legault soit formé et que le maire, soit désigné pour représenter ce comité au Conseil Régional de la Coordination.

62-426

Que le Coordinateur Régional désigné par le conseil Régional de Coordination soit reconnu par le Comité Exécutif de la Protection Civile de la Municipalité et soit autorisé à communiquer avec les services municipaux, en ce qui concerne l'exécution de ses devoirs dans le domaine de la protection civile.

Que le secrétaire-trésorier, M. Ronald Bourcier soit appointé comme officier de liaison auprès du Coordinateur Régional et qu'il soit délégué au Comité Consultatif Régional.

Adopté avec la dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

Relativement au projet d'annexion par la ville de St-Elzéar d'une partie de notre territoire, M. le Maire informe le conseil qu'une étude a été faite par nos ingénieurs-conseils et demande au secrétaire-trésorier d'entrer en communication avec les intéressés pour les aviser de la façon de s'opposer au règlement d'annexion.

62-427

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que M. Alban Langevin de Terrasse Debiem soit et est engagé à titre d'enquêteur du Bien Etre Social et de Huissier au salaire hebdomadaire de \$60.00 plus 15¢ du mille pour l'usage de sa voiture.

Adopté avec la dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

62-428

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que les services de M. Adrien Tremblay soient retenus pour faire le ramonage de cheminée au coût de 50¢ la cheminée.

Que ce montant lui soit payé par la ville, et remboursable par le propriétaire.

Que M. Adrien Tremblay produise une police d'assurance responsabilité.

Que son travail soit sujet à la vérification par l'inspecteur municipal.

Adopté unanimement.



21 août 62

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que la firme Auteuil Petroleum

Enrg., soit chargé d'effectuer l'approvisionnement d'huile
de l'Hôtel de ville au coût net de 14.3 sous le gallon.

62-429

Que la présente résolution ratifie une commande initiale
de 500 gallons déjà livrée par Auteuil Petroleum Enrg.

Adopté unanimement.

Attendu que le conseil de Ville d'Auteuil a présentement
devant lui une demande de garantie de service par la Caisse
Populaire St-Alphonse d'Youville.

Attendu que cette société Coopérative se porte acqué-
reur d'une partie de lot à être développée par la Coopéra-
tive de Construction de l'Ile-Jésus.

62-430

Attendu que cette partie de lot, lot 350, est dans le
noyau de développement de Ville d'Auteuil et ne présente
aucun problème d'installation de services.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

et résolu unanimement que la ville d'Au-
teuil garantisse à la Caisse Populaire St-Alphonse d'Youville
qu'elle est en mesure de lui fournir tous les services muni-
cipaux d'égout, d'aqueduc et de pavage, sur la partie du lot
350 qu'elle se propose d'acheter.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette

62-431

et résolu que l'offre de cession de M. Vic-
tor Luciani relativement à la rue P-22 (Bergeron) du cadas-
tre de la Paroisse Ste-Rose telle que décrite sur la des-
cription technique no 7C-2310 préparée par l'arpenteur Claude
Lefebvre en date du 8 août, 1962 aux fins de cession soit
acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de re-
cevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le Maire, Adrien Dussault et le se-
crétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient autorisés à si-
gner pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Adopté unanimement.



21 août 62 M. le Maire fait part au conseil des sou-
missions pour les systèmes intercommunication
et de haut-parleur.

	Intercom	Haut-Parleur
62-432 Telesound	682.00	1,419.00
Multivox	671.00	1,564.00
Electrovox	990.00	690.00

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que la soumission pour le sys-
tème d'intercommunication de la firme Multivox au coût de
\$671.00 soit acceptée ainsi que la soumission pour le systè-
me de haut-parleur et microphones de la firme Electrovox au
coût de \$690.00 soit acceptée.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier
soient et sont autorisés à payer ces comptes pour et au
nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no
205.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le règlement no 205 amendant
le règlement de zonage no 108 pour changer de communautaire
à résidentiel le lot no 348-8.

62-433 L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approu-
ver ou désapprouver le règlement no 205 sera tenue le lundi
3 septembre, 1962 entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la vil-
le au 6200 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence
de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement no
206, éclairage du projet Terrasse des Laurentides.

62-434 Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que le règlement no 206 pour-
voyant à des travaux d'éclairage sur les rues Prieur, Paquet-
te, Pajou, Picasso, Perrier et ave Lacasse et à un emprunt
de \$18,067.00 pour ces fins soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approu-
ver ou désapprouver le règlement no 206 sera tenue le lundi



3 septembre, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 6200 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

21 août 62

M. le Maire fait lecture du règlement no 207, éclairage du Projet Chanteclerc.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que le règlement no 207 pourvoyant à des travaux d'éclairage des rues Richelieu, Ringuet, Rivière et Renoir et à un emprunt de \$14,239.00 pour ces fins, soit adopté.

62-435

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 207 sera tenue le lundi 3 septembre, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 6200 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

M. l'échevin E. Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'éclairage du Boul. des Laurentides et Boul. Ste-Rose, entrées des Terrasses, Boul. des Milles-Iles et Boul. des Terrasses.

62-436

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que notre avisuer-légal Me.

Jean-Paul Noel, soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à l'éclairage du Boul. des Laurentides et Boul. Ste-Rose, entrées des terrasses, Boul. des Milles et des Terrasses.

62-437

Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu,

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à l'éclairage du Boul. des Laurentides et Boul. Ste-Rose, entrées des terrasses, Boul. des Milles et des Terrasses. Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

62-438

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que la subdivision du lot 323 (323-1) du cadastre de la Paroisse Ste-Rose, telle que préparée

62-439

21 août 62

par l'arpenteur Claude Lefebvre, sur le plan no 7C-2323 en date du 17 août, 1962 soit adoptée.



Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que l'offre de cession de Thousand Island Housing Ltd relativement à des servitudes de passage sur le lot 24, cadastre de la Paroisse Ste-Rose, telle que décrite sur les descriptions techniques no 7C-2151-1, 2 et 3 préparés par l'arpenteur Claude Lefebvre, aux fins de cession soit acceptée.

62-440

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil ledit acte.

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance des soumissions pour certains travaux du règlement 160 qui se lisent comme suit:-

B.C. Asphalt	\$6,509.00
Chomedey Asphalte	\$6,965.00
Valrive Construction	\$6,866.00
Paul Dubé & Fils Ltée	\$6,905.00
A. Billet Ltée	\$7,350.00

62-441

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le contrat pour l'exécution de certains travaux du règlement no 160 soit accordé au plus bas soumissionnaire, B.C. Asphalt au coût de \$6,509.00 et que le chèque de dépôt de soumission no 153 au montant de \$650.00 soit accepté conformément au cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat avec la firme B.C. Asphalte.

Que le dit contrat soit signé sur convocation des intéressés après l'approbation dudit règlement par la Commission Municipale.

Adopté unanimement.



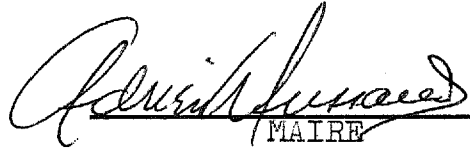
23 août 62

M. Pineault du Boul. des Laurentides s'enquière du conseil des possibilités de lui fournir les services d'égout, d'aqueduc et de rue. L'Ingénieur présent, M. Marc Leduc est avisé d'étudier la chose et d'en rendre compte au conseil.

M. Robert de la rue Palmier se fait le porte-parole de certains résidents du North End Development qui désirent faire rectifier l'arpentage de certains terrains. L'ingénieur Marc Leduc, est avisé d'étudier la situation et d'en faire rapport au conseil.

Un contribuable demande et obtient certains renseignements relativement au règlement no 203.

L'assemblée du mois est levée sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.


MAIRE


SEC.-TRES.

4e sept. 62 PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
CO. LAVAL.

62-442

Nous sous-signé respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 205 pour amender le règlement no 108 pour changer de communautaire à résidentiel le lot 348-8, tenue le 4e jour de septembre 1962 en l'hôtel de ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Adrien Dusault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

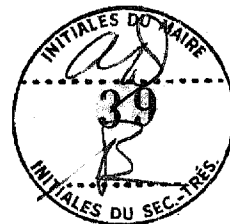
Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 205 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les

4 septembre
1962

électeurs.

Et étant dix heures sonnées, l'assemblée
est levée.



Signé à Auteuil ce 4e jour de septembre, 1962.

Adrien Dussault
ADRIEN DUSSAULT président.

Ronald Bourcier
RONALD BOURCIER secrétaire

Nous sous-signé respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de ville d'Auteuil, ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 206 pour emprunter la somme de \$18,067.00 pour pourvoir à l'éclairage des rues Prieur, Paquette, Pajou, Percier, Picasso et ave Lacasse, tenue le 4e jour de septembre, 1962 en l'hôtel de ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 heures P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 206 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures, treize électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement ont demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs-municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

! Et étant dix heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil ce 4e jour de septembre, 1962.

Adrien Dussault
ADRIEN DUSSAULT président.

Ronald Bourcier
RONALD BOURCIER secrétaire.

Nous sous-signé respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règle-

62-443

62-444



ment no 207 pourvoyant à un emprunt de \$14,329.00 pour des travaux d'éclairage des rues, Richelieu, Ringuet, Renoir et Rivière, tenue le 4e jour de septembre, 1962, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

4 septembre
1962.

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 207 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'as demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant dix heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil, ce 4e jour de septembre, 1962.

ADRIEN DUSSAULT président.

RONALD BOURCIER secrétaire.

4 septembre
1962

PROVINCE DE QUÉBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
CO.LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions dudit conseil le mardi 4 septembre 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E.Provencher, M.Turcot, O.Paquette, A.A.Mathieu, A. Nadon, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

L'assemblée est ouverte à 8 hres P.M. par le prière.

M. le maire explique qu'à cause de la tenue présente d'une assemblée d'électeurs il y a lieu d'ajourner l'assemblée régulière à 10 hres P.M.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que l'assemblée régulière soit ajournée à 10 hres P.M. ce 4e jour de septembre, 1962.

Adopté unanimement.

4 septembre
1962
62-446

Le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 21 août, 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin O. Paquette, secondé par M. l'échevin M. Turcot.



M. le maire souhaite la bienvenue aux échevins en leur nouvel hôtel de ville et formule le vœux qu'ils trouveront agréable d'y siéger.

Le secrétaire-trésorier donne un compte rendu de la teneur de l'assemblée des électeurs tenue pour approuver le règlement no 205. Ce compte-rendu est adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

62-447

Le secrétaire-trésorier donne un compte-rendu de la teneur de l'assemblée des électeurs tenue pour approuver ou désapprouver le règlement no 206. Ce compte-rendu est adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

62-448

Le secrétaire-trésorier donne un compte-rendu de la teneur de l'assemblée d'électeurs tenue pour approuver ou désapprouver le règlement no 207. Ce compte-rendu est adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

M. le Maire informe le public que le rôle de perception est maintenant déposé et à la disposition de tous le pour examen.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin M. Turcot

62-449

et résolu que, conformément à l'article 522 de la loi des Cités et Villes, la ville se prévaloir de son droit pour percevoir le maximum imposable de la classe des cultivateurs soit 1% de leur évaluation imposable.

Adopté unanimement.

M. le Maire souligne que les évaluateurs d'Auteuil ont commis une erreur dans leur interprétation de l'article 522 en chargeant plus de 1% de leur évaluation imposable. Cette erreur fut corrigée et les trop-perçus remboursés.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin A. Nadon

62-450

et résolu que les montants de taxes perçus en trop soient remboursés aux contribuables affectés en tenant compte de l'escompte de 2% pour tout compte payé dans le délai de 20 jours.

Adopté unanimement.

M. le Maire expose au conseil le fait que certains contribuables ont fait part, peut-être avec raison qu'il man-



quait une certaine épaisseur d'asphalte dans les rues de certains projets et avise le conseil qu'il a demandé aux ingénieurs de faire des tests pour confirmer ou nier le bien-fondé de ces avancés.

4 septembre
1962

M. le Maire s'informe si le règlement pourvoyant à des services sur le lot no 6 et sur réponse négative, demande au secrétaire-trésorier d'aviser les ingénieurs-conseils, de faire diligence et de produire ce règlement pour la prochaine assemblée.

Attendu que des travaux de réfection de pavage à la Terrasse Brissette sont prévus par le règlement no 201.

Attendu que ce règlement à ceçu l'approbation du conseil et des électeurs-propriétaires.

62-451

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que la firme B.C.Asphalt soit
et est autorisée à niveler et huiler les rues de la Terrssee
Brissette au prix coutant, plus 10% d'administration.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 202 pourvoyant à tuyautage du ruisseau Parizeau a subi les approbations du conseil et des électeurs.

Attendu qu'il est de l'intérêt de procéder au tuyautage d'une partie de ce ruisseau.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que les contracteurs suivants
soient invités à soumissionner pour l'exécution des travaux du
règlement no 202.

Paul Dubé & Fils Ltée
Maher Constructikn Ltée
B.C.Asphalt
A.Billet Ltée
Tolhurst Construction
Valrive Construction Ltée

Les soumissions sous pli cacheté seront recues au bureau de la ville par le secrétaire-trésorier avant 5 hres P.M. le mardi le 18 septembre, pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil.

62-452

4 septembre
1962

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque au montant de 10% ou d'un bond de garantie de 50% du coût des travaux.



Les plans, devis, désignations techniques peuvent être obtenus au bureau du secrétaire-trésorier pour la somme de \$25.00.

Le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus basse et se dégage de toutes responsabilités envers les soumissionnaires.

Adopté unanimement.

Attendu qu'en date du 6 mars 1962, le conseil d'Auteuil a demandé par sa résolution no 62-120, à l'office du Prêt Agricole, de faire une enquête pour faire bénéficier certains contribuables d'Auteuil des avantages de la loi du Service de l'habitation familiale.

62-453

Attendu que cette résolution fut adressée au conseiller juridique Me. Girard, notaire.

Attendu que la ville d'Auteuil n'a reçu aucune réponse ou accusé de réception.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin O.Paquette.

et résolu que demande soit faite à l'office du Prêt Agricole, service de l'habitation Familiale de bien faire diligence et de faire suite à la demande formulée par Ville d'Auteuil en sa résolution no 62-120.

Adopté à l'unanimité.

Copie à Me. Jean-Noel Lavoie, M.P.P.

M. l'échevin E.Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'installation d'un lampadaire à l'entrée de chacune des plages ou terrasses ainsi qu'à certains endroits jugés nécessaires à travers la ville.

62-454

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que notre aviseur-légal, Me. Jean-Paul Noel, soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'installation d'un lampadaire à l'entrée de chacune des plages ou terrasses Boul. des Milles-Iles ou des Terrasses ainsi qu'à certains endroits jugés nécessaires à travers la ville.

62-455

Adopté à l'unanimité.



4 septembre 1962

62-456

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que la subdivision du lot no 344, (344-170) du cadastre de la paroisse Ste-Rose, telle que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre, sur le plan no 70-1679 en date du 18 octobre 1961, soit acceptée.

Adopté unanimement.

M. le maire fait lecture du règlement no 208 pourvoyant à l'installation de services sur le lot 22 "Jardin des Cèdres Inc."

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que le règlement no 208 pourvoyant à des travaux d'égout, aqueduc, pagage, fossés tourbés, ponceaux d'entrée et éclairage sur les rues Bourgogne, Baudry, Bonheur et Beauvais sur le lot 22, et à un emprunt de \$164,000.00 pour ces fins, soit adopté.

62-457

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 208 sera tenue le lundi 17 septembre, 1962 entre 7 et 10 hres P.M. à l'hôtel de ville sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil d'une requête de tous les résidents de la rue Fleury demandant que le zonage de cet artère soit changé de résidentiel à commercial. M. Paul Calvé se fait le représentant du groupe et après discussion la demande est rejetée à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que l'offre de cession de Colonia Development Ltd relativement aux rues, lot 328 subdivisions 158, 192, 193, 194, 195, 270, 271, 272, 312, 313, 314, 315, 316, 318, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467 et 468 soit accepté.

62-458

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le Maire, Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Adopté unanimement.

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée sub-

62-459

4 septembre
1962

séquent de ce conseil, un règlement pourvoyant à des services d'égout, aqueduc, pavage, fossés tourbés, entrées privées et éclairage sur les lots 22-176 à 22-231.



62-460

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que notre aviseur-légal, Me. Jean-Paul Noel, soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'installation des services sur les lots 22-176 à 22-231.

Adopté unanimement.

62-461

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à des services d'égout, aqueduc, pavage, fossés tourbés, ponceaux d'entrée et éclairage sur les lots 22-176 à 22-231.

Adopté unanimement.

62-462

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à présenter le plan d'un service d'égout sur le lot 22 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

62-463

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à présenter les plans d'un réseau d'aqueduc sur le lot 22 au Ministère de la Santé pour approbation.

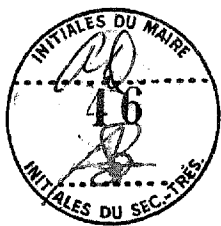
Adopté unanimement.

62-464

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que la somme de \$50.00 soit et est souscrite à la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une demande de réintégration de M. Marcel Chapleau. La question est mise à l'étude



Les comptes suivants ont été soumis pour approbation.

Imprimerie OK Printing	35.30 -
Bob S.Syracuse	150.00 +
Administration & Finance	525.00 -
Belle Telephone	98.80 -
Bellevue Lumber Inc.	80.01 -
Marcel Bigras	82.75 -
Canada Ribbon & Carbon	32.32 -
Formules Légales Provinciales	122.90 -
Canadian Petrofina Ltd.	7.10 -
Elite Entreprise	158.94 -
Imprimerie D & V	29.12 -
Garage Deziel	192.12 -
Dubois Sign	15.00 -
Deffoy & Legault	1,271.33 -
Canada Dactylographie Inc.	12.72 -
Canadian Industries Ltd	102.96 -
Canadian Silk Manufacturing	8.60 -
Clermont & Miron	705.00 -
Champlain Oil Products	155.23 -
La Cie Publication La Presse	70.00 +
Canadian Marconi	41.39 -
Multi Vox Ltd.	708.64 -
Paul-Emile Noel	90.00 -
Nouvelles Illustrées	200.00 -
Produits Nor-Do	16.77 -
L'Opinion	270.40 -
Serge Ouellet Inc.	1,285.74 -
Stop Fire	9.54 -
Shawinigan Water & Power Co.	138.07 -
Le Pavillon Laurentien	1,545.00 -
Valrive Construction Ltée	1,772.75 -
Gendron, Lefebvre & Associés	728.00 -
	<hr/>
MONTANT TOTAL	\$11,227.41

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que les comptes ci-haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

M. le Maire fait part au conseil de certaines négociations qu'il a entrepris relativement au bail pour le local à 2357 Boul. des Laurentides.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin E.Provencher

4 septembre
1962

62-465

4 septembre
1962

62-466

et résolu que l'entente entre la Ville d'Auteuil et M. Roger Messier pour la résiliation du bail pour les somme de \$200.00 pour les huit derniers mois de loyer soit acceptée.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault soit autorisé à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil ladite résiliation.

Adopté unanimement.

62-467

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement amendant le règlement no 135 pour fixer à \$7.50 le coût des permis de distributrices automatiques valent plus de \$100.00

Il est proposé proposé par M. l'échevin M.Turcot secondé par M. l'échevin O.Paquette et résolu que notre aviseur-légal Me. Jean-Paul Noël, soit et est autorisé à préparer un règlement amendant le règlement no 135 pour fixer à \$7.50 le coût des permis de distributrices automatiques valant plus de \$100.00.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une lettre de réclamation de M. Roger Messier pour des travaux exécutés en bordure de sa propriété.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu secondé par M. l'échevin M.Turcot et résolu que nos ingénieurs-conseils, soient saisis de la réclamation de M. Roger Messier et soient chargés de faire une étude et un rapport au conseil.

Adopté unanimement.

M. Gérard Paquette de l'avenue des Perrons, est invité à se présenter à l'hôtel de ville pour procéder au règlement final de sa facture pour collection de vidanges.

M. l'échevin A.A.Mathieu s'enquière auprès de M. le Maire pour savoir si M. Georges Ouimet a été approché dans les causes de ses réclamations. M. le Maire informe M. Mathieu que les ingénieurs sont à compléter une étude sur ce sujet.

L'assemblée du mois est ajournée au 18 septembre sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin A.Nadon.


MAIRE


SEC.-TRES.





PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
CO. LAVAL.

17 septembre
1962

Nous sous-signés, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 208 pour emprunter la somme de \$164,000.00, pour pourvoir à des travaux d'égout, d'aqueduc et d'éclairage des rues Bonheur, et Beaudry ainsi que Bourgogne à l'est de Beauvais plus pavage et fossés tourbés des rues Bourgogne, Beaudry, Bonheur, Beauvais, "Jardin des Cèdres", tenue le 17ième jour de septembre 1962 en l'hôtel de ville, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

62-466

L'assemblée fut ouverte à 7 hrs P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 208 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant dix heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil, ce 17ième jour de septembre, 1962.

ADRIEN DUSSAULT, maire

RONALD BOURCIER secrétaire.

18 sept. 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
CO. LAVAL.

A une assemblée d'ajournement du conseil de ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaires des sessions

18 sept. 62

dudit conseil, le mardi 18 septembre, 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présent Son Honneur le Maire Adrien Dussault, les échevins M. Turcot, E. Provencher, O. Paquette, A. Nadon, R. Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.



A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 4 septembre, 1962, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin E. Provencher, secondé par M. l'échevin M. Turcot.

62-467

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires, tenue le 17 septembre, pour approuver ou désapprouver le règlement no 208. Ce procès verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

62-468

M. l'échevin E. Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement amendant le règlement 113, pour soustraire aux dispositions du règlement 113, le lot sur lequel se trouve une maison construite avant l'entrée en vigueur du règlement 113.

62-469

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que notre aviseur-légal, soit
et est autorisé à préparer un règlement amendant le règlement 113 de notre ville pour soustraire aux dispositions du règlement no 113, le lot sur lequel se trouve une maison érigée avant l'entrée en vigueur du règlement 113.

Adopté unanimement.

62-470

M. l'échevin O. Paquette donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement amendant le règlement no 127 de notre ville pour y ajouter l'article 9-A, qui doit se lire dans ces termes:- "L'usage de tout lot, ou partie de lot ou de tout terrain voisin d'un immeuble quelqu'en soit la zone, pour emmagasiner, accumuler, conserver même temporairement à ciel ouvert, des rebuts, du papier, métal, des contenants de bois, des marchandises de toute nature comestible ou non dans permis constitue une nuisance.

62-471

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que notre aviseur-légal, soit
autorisé à préparer un règlement amendant le règlement no 127



18 septembre
1962

de notre ville, pour y ajouter l'article 9-A, qui doit se lire dans ces termes: "L'usage de tout lot ou partie de lot ou de tout terrain voisin d'un immeuble quelqu'en soit la zone, pour emmagasiner, accumuler, conserver même temporairement à ciel ouvert, des rebuts, du papier, métal, contenants de bois, marchandises de toute nature, comestible ou non, sans permis constitue une nuisance.

Adopté unanimement.

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'éclairage du projet Elysés, sur les rues Rivoli et Esplanade Ravel.

62-472

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que notre aviseur-légal, soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'éclairage du projet Elysés, sur les rues Rivoli et Esplanade Ravel.

62-473

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à l'éclairage du projet Elysés sur les rues Rivoli et Esplanade Ravel.

62-474

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
et résolu que les rues du projet Elysés soient nommées comme suit:- 24-152 = Rivoli, 24-158, 247, 248, 249 et 250, 251 = Esplanade Ravel.

62-475

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 204, pourvoyant à des travaux de réfection de pavage sur les lots 24 et 26 a reçu l'approbation des électeurs-propriétaires et du conseil de notre ville.

Attendu qu'il est de l'intérêt de tous que ces travaux soient exécutés le plus tôt possible.

62-476

Pour ces motifs:-

18 septembre
1962



Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que des soumissions publiques
restreintes aux contracteurs ayant siège social sur l'Ile-Jé-
sus, soient demandées pour les travaux du règlement no 204.

Les soumissions devront être livrées sous pli cacheté au
secrétaire-trésorier avant cinq heures P.M. le mardi 2 octo-
bre, 1962, pour être ouvertes le même soir à une assemblée
régulière du conseil.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque
certifié au montant de 10% du prix de la soumission ou d'un
bond de garantie de 50% du coût des travaux.

Les plans, devis, désignations techniques, peuvent être
obtenus au bureau du secrétaire-trésorier pour 50.00 de dépôt.

Le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni
aucune des soumissions et se dégage de toute responsabilité
envers les soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent être invités par le truche-
ment des journaux l'Opinion et le Courrier de Laval.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 208 a reçu l'approbation
des électeurs-proprétaires et du conseil.

Attendu qu'il est de l'intérêt de tous que les travaux
dudit règlement soient, exécutés.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que des soumissions publiques soient
demandées pour l'exécution du règlement no 208.

- 1:- Travaux d'égout et d'aqueduc.
- 2:- Travaux de pavage et de tourbage.

Que les soumissionnaires doivent avoir siège social sur
l'Ile-Jésus.

Les soumissions doivent être livrées sous pli cacheté
au secrétaire-trésorier avant cinq heures P.M. le mardi 2 oc-
tobre pour être ouvertes le même soir à une assemblée du con-
seil.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque
certifié au montant de 10% du prix de la soumission ou d'un
bond de garantie de 50% du coût des travaux.

Les plans, devis, désignations techniques peuvent être
obtenus au bureau du secrétaire-trésorier, sur dépôt de \$50.00



18 septembre
1962

Le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et se dégage de toute responsabilité envers les soumissionnaires.

Adopté unanimement.

Attendu que les règlements 206, 207 et 208 ont recus les approbations du conseil et des électeurs-propriétaires.

Attendu qu'il est de l'intérêt de tous de procéder à l'exécution desdits travaux.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que les soumissionnaires suivants soient invités à soumissionner pour les travaux d'éclairage des règlements nos 206, 207 et 208.

Bédard et Girard
Laurentian Electric
Champlain Electric Ltée
Noel Roméo Ltée

Les soumissions devront être livrées sous pli cacheté, au secrétaire-trésorier avant cinq heures P.M. le mardi 2 octobre pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié au montant de 10% du prix de la soumission ou d'un bond de garantie de 50% du coût des travaux.

Les plans, devis, désignations techniques peuvent être obtenus au bureau du secrétaire-trésorier sur dépôt de \$50.00

Le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et se dégage de toute responsabilité envers les soumissionnaires.

Adopté unanimement.

M. le maire souligne qu'il y aurait lieu d'identifier les rues du Parc des Erables et avise le secrétaire de faire le nécessaire.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que le rôle de perception de la ville d'Auteuil déposé le 30 août, 1962 soit et est homologué.

Adopté unanimement.

62-478

62-479

18 septembre
1962



Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que Me. Armand Poupart JR. de la firme
Poupart, Poupart & Vaugeois, soient nommés aviseur-légal de
la ville d'Auteuil en remplacement de Me. Jean-Paul Noel.

Adopté unanimement.

M. le maire signale la réception de la Corporation Inter-
rurbaine de l'Ile-Jésus d'un chèque au montant de \$5,847.85
comme part de la Ville d'Auteuil du partage de la taxe de
vente.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que Son Honneur le Maire Adrien Dussault
et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont au-
torisés à payer à la Corporation Interrurbaine de l'Ile-Jésus,
la somme de \$1,427.00 représentant la part de Ville d'Auteuil
des dépenses de la Corporation.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que M. Zéphir Blache soit et est enga-
gé comme surintendant, à temps partiel, de l'édifice de l'hôtel
de ville au salaire de \$15.00 par jour pour des journées de
huit heures.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour les travaux du règlement no 202 sont
ouvertes et se lisant comme suit:-

Valrive Construction Ltée	\$7,887.50
Paul Dubé & Fils Ltée	8,255.00
Tolhurst Construction	7,650.00
A. Billet Ltée	9,050.00

Après étude des soumissions par le conseil:-

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le contrat pour l'exécution des
travaux du règlement no 202, tuyautage du Ruisseau Parizeau
soit accordé à la firme Tolhurst Construction Ltée au prix
unitaire de sa soumission.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secrétaire -

62-480

62-481

62-482

62-483



trésorier, Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le contrat avec le représentant de la firme Tolhurst Construction Ltée.

18 septembre
1962

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après l'approbation dudit règlement par la Commission Municipale.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale, les deniers nécessaires, soit \$9,000.00 à l'exécution des travaux du règlement no 202 en attendant la vente d'obligations.

62-484

Adopté unanimement.

M. le Maire fait lecture du règlement no 209, services lot no 6.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que le règlement no 209 pourvoyant à la confection de rues sur le lot no 6, soit adopté.

62-485

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 209 sera tenue le lundi 1er octobre, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. en l'hôtel de ville, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

M. le Maire fait lecture du règlement no 210, pourvoyant à du drainage sur les lots 26 et 28.

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le règlement no 210 pourvoyant à du drainage sur les lots 26 & 28 soit adopté.

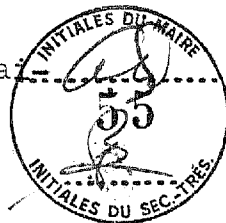
62-486

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 210 sera tenue le lundi 1er octobre, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. en l'hôtel de ville, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

18 septembre
1962

M. le Maire fait lecture du règlement no 211, éclairage d'une partie du Boul. des Laurentides.



Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que le règlement no 211 pourvoyant à l'éclairage du Boul. des Laurentides au nord de l'avenue Perron soit accepté.

62-487

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés, pour approuver ou désapprouver le règlement no 211, sera tenue le lundi 1er octobre, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. en l'hôtel de ville sous la présidence de Son Honneur le Maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

M. le Maire fait lecture du règlement no 212, éclairage d'une partie du Boul. des Laurentides.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que le règlement no 212 pourvoyant à l'éclairage du Boul. des Laurentides, entre les rues Prieur et Perron soit adopté.

62-488

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés, pour approuver ou désapprouver le règlement no 212, sera tenue le lundi 1er octobre, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. en l'hôtel de ville sous la présidence de Son Honneur le Maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

M. le Maire fait lecture du règlement no 213, éclairage du Boul. des Terrasses et Milles-Iles.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher

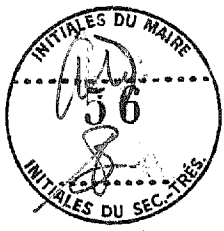
et résolu que le règlement no 213 pourvoyant à l'éclairage des Boulevards des Terrasses et Milles-Iles, soit adopté.

62-489.

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés, pour approuver ou désapprouver le règlement no 213, sera tenue le lundi 1er octobre, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. en l'hôtel de ville sous la présidence de Son Honneur le Maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

M. le Maire fait lecture du règlement no 214 pourvoyant à l'éclairage du Boul. Ste-Rose.



Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le règlement no 214 pour-
voyant à l'éclairage du Boul. Ste-Rose, soit adopté.

18 septembre
1962

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés
pour approuver ou désapprouver le règlement no 214, sera tenue
le lundi 1er octobre, 1962, entre 7 et 10 hres P.M. en l'Hô-
tel de Ville, sous la présidence de Son Honneur le Maire ou
d'un échevin.

62-490

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que la subdivision du lot 356
telle que préparée en vertu de l'article 2175 du Code Civil
par l'arpenteur Claude Lefebvre, sur le plan no 7C-2308 en
date du 29 août, 1962, soit et est acceptée.

62-491

Que le 5% de cession en vertu du règlement no 113
de notre ville soit prise à même le 7.01 arpents sur le lot
no 35 déjà cédé par le propriétaire de ces lots.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que l'offre de servitude de
passage sur le lot P-356, telle que décrété par l'arpenteur
Claude Lefebvre, sur les descriptions techniques no 7C-2346-
9 et -10, soit accepté.

62-492

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de
recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le se-
crétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés
à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une lettre de M.
André Duquette demandant l'éclairage de son projet.

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il pré-
sentera pour lecture et adoption à une assemblée de ce conseil
un règlement pourvoyant à l'éclairage du projet les Résidences
d'Auteuil, sur les lots 29 et 31.

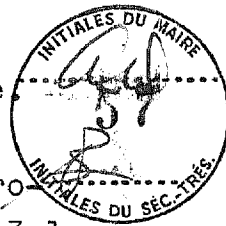
62-492-A

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette

62-493

18 septembre
1962

et résolu que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart, Jr., soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'éclairage du projet Les Résidences d'Auteuil, sur les lots 29 et 31.



Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à l'éclairage du projet Les Résidences d'Auteuil, sur les lots 29 et 31.

62-494

Adopté unanimement,

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Romald Bourcier, soient et sont autorisés à régler la réclamation de M. Armand Archambault pour la somme de \$400.00 pour dommages causés à sa propriété dans l'exécution des travaux du règlement no 168.

62-495

Adopté unanimement.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre de la Régie d'Épuration des Eaux et est avisé de référer la question aux ingénieurs.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une lettre de H.Y. Maranda relativement à un champ de tir et est avisé de référer la question au directeur de la police.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Marcel Hétu, Ing.P., relativement à la qualité du pavage dans le North End Development.

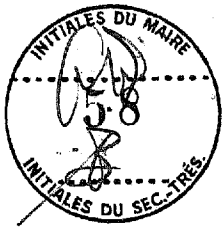
Attendu que les gouvernements fédéral et provincial verseront aux corporations municipales qui en feront la demande des octrois représentant 50% et 40% respectivement du coût de la main d'oeuvre.

62-496

Attendu qu'il est de l'intérêt des citoyens d'Auteuil de bénéficier de ces octrois.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot



et résolu que des octrois pour travaux d'hiver soient réclamés sur tous les règlements dont les travaux doivent être exécutés pendant la période des travaux d'hiver.

Adopté unanimement.

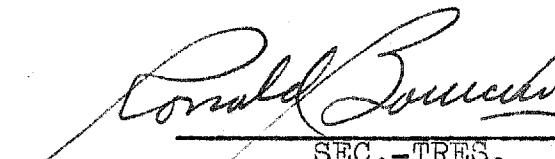
18 septembre
1962

Le secrétaire fait lecture d'une lettre de remerciement de la Jeunesse Rurale Catholique.

Les administrateurs de Bel Air Garden, propriétaire du lot 32, soulignent au conseil ce qu'ils croient être un erreur dans leurs comptes de taxes et M. le Maire les invite à s'adresser au bureau.

L'assemblée du mois de septembre, est levée.


MAIRE


SEC.-TRES.

24 septembre
1962

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
CO.LAVAL.

A une assemblée spéciale du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le lundi 24 septembre, 1962, à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présent, Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins, E.Provencher, M.Turcot, O.Paquette, A.Nadon, A.A. Mathieu formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 18 septembre, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin M. Turcot.

Attendu que le conseil de Ville d'Auteuil doit payer le 1er octobre, 1962, les sommes de \$28,321.25 et \$9,660.00 ainsi que la somme de \$12,744.35 le 1er janvier 1963, formant un total de \$50,725.60 en échéance, capital et intérêt dus aux divers émissions d'obligations.

Attendu que la ville a imposé les taxes nécessaires lors de son imposition de juin 1962.

62-497

Attendu que le montant de cette imposition n'a pas été perçue en entier.



24 septembre
1962

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

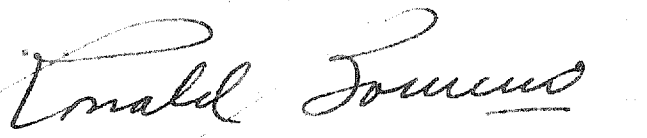
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que demande soit faite à l'Honorable Lucien Cliche, Ministre des Affaires Municipales du Québec, d'autoriser la Ville d'Auteuil à emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, la somme de \$50,725.60 pour une période de six mois afin de rencontrer ces échéances en attendant la perception des taxes.

Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

L'assemblée spéciale est levée sur proposition de M. l'échevin O. Paquette, secondé par M. l'échevin M. Turcot.


MAIRE


SEC.-TRES.

1er octobre
1962

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
COMTE DE LAVAL.

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 209 pour emprunter une somme de \$60,000.00 pour l'exécution des travaux de pavage et fossés des rues 6-1, 6-2, 6-3 & 6-102 du lot originaire numéro 6 au nord du Boul. des Terrasses, tenue le 1er jour d'octobre, 1962, à 7 hres P.M. au bureau de la ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Adrien Dussault, M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 209 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé trois heures depuis l'ouverture de l'assemblée un seul électeur présent est habile à

62-498



voter sur ce règlement a demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant dix heures sonnés l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce 1er jour d'octobre, 1962.

Adrien Dussault

PRÉSIDENT

Ronald Bourcier

SECRETARE

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 210 pour emprunter une somme de \$23,000.00 pour l'exécution des travaux de drainage d'une partie des lots 26 & 28 (Plage Idéale), tenue le 1er jour d'octobre, 1962, à 7 hres P.M. au bureau, de la ville, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire, Adrien Dussault, M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 210 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il ne soit écoulé, deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce premier jour d'octobre, 1962.

Adrien Dussault

PRÉSIDENT

Ronald Bourcier

SECRETARE

1er octobre
1962

62-499

1er octobre
1962

62-500



Nous soussigné, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 211 pour emprunter une somme de \$19,400.00 pour l'exécution des travaux d'éclairage avec lampe à vapeur de mercure de 400 watts et poteaux de 35' de hauteur, installés sur le coté ouest du Boul. des Laurentides, de la côte des Perrons jusqu'au lot 29 (emplacement de l'Hôtel de Ville), de l'intersection du Boul. des Terrasses jusqu'à la Montée Ménard, de l'intersection du Boul. des Milles-Iles au Jardin des Cèdres, tenue le 1er octobre, 1962, à 7 hres P.M. au bureau de la ville, avons l'honneur de faire le rapport de nos précédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire, Adrien Dussault, M. Ronald Bouchier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 211 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé trois heures, depuis l'ouverture de l'assemblée, 82 électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement ont demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables. En conséquence le règlement est réputé avoir été désapprouvé par les électeurs.

Et étant dix heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce premier jour d'octobre, 62.


PRÉSIDENT


SECRETARE

Nous soussigné, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 212, pour emprunter la somme de \$19,200.00 pour l'exécution des travaux d'éclairage avec lampe de mercure de 400 watts et poteaux d'acier de 35' de hauteur installés sur le côté ouest du Boul. des Laurentides, de la rue Prieur à la Côte des Perrons, tenue le 1er jour

62-501



d'octobre, 1962 à 7 hres P.M. au bureau de la ville, avons l'Honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire Adrien Dussault, M. Ronald


1er octobre 62 Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes, et ledit règlement no 212 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé trois heures depuis l'ouverture de l'assemblée, 92 électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement ont demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables. En conséquence le règlement est réputé avoir été désapprouvé par les électeurs.

Et étant dix heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce premier jour d'octobre, 62.


PRESIDENT


SECRETAIRE

Nous soussigné, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 213 pour emprunter la somme de \$10,500. pour l'exécution des travaux d'éclairage avec lampe à vapeur de mercure de 250 watts et poteaux d'acier de 30' de hauteur sur l'avenue des Milles-Iles et l'avenue des Terrasses tenue le premier jour d'octobre, 1962 ; à 7 hres P.M. en l'hôtel de ville, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

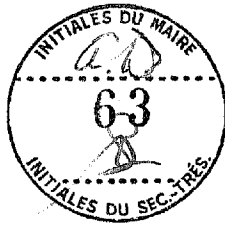
62-502

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire Adrien Dussault, M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 213 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé trois heures depuis l'ou-

1er octobre
1962



ouverture de l'assemblée, 76 électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement ont demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables. En conséquence le règlement est réputé avoir été désapprouvé par les électeurs.

Et étant dix heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce premier octobre, 1962.

Adrien Dussault
PRESIDENT

Ronald Bourcier
SECRETAIRE

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 214 pour emprunter la somme de \$14,100.00 pour l'exécution des travaux d'éclairage avec lampe à vapeur de mercure de 400 watts, et poteaux d'acier de 35' de hauteur, installés sur le côté nord du Boul. Ste-Rose, de la voie de chemin de fer jusqu'au Boul. des Laurentides, tenue le 1er jour d'octobre, 1962 à 7 hres P.M. au bureau de l'Hôtel de Ville, avons l'honneur de faire le rapport de nos procédés comme suit:-

62-503

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire, Adrien Dussault, M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 214 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé trois heures depuis l'ouverture de l'assemblée, 86 électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement ont demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables. En conséquence le règlement est réputé avoir été désapprouvé par les électeurs.

Et étant dix heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil le 1er octobre, 1962.

Adrien Dussault



Adrien Dussault
PRESIDENT

Coriell Bourcier
SECRETAIRE

2 octobre,
1962.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 2 octobre, 1962 à 8 hres P;M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Adrien Dussault, les échevins: E.Provencher, M.Turcot, O.Paquette R.Sauriol, A.A.Mathieu formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 24 septembre, 1962, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin E.Provencher, secondé par M. l'échevin O.Paquette.

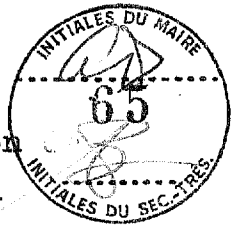
62-504 Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs, tenue le 1er octobre 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 209. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

62-505 Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs, tenue le 1er octobre 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 210. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

62-506 Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs, tenue le 1er octobre 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 211. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

62-507 Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs, tenue le 1er octobre 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 212. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

62-508 Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs, tenue le 1er octobre



2 octobre,
1962

1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 213. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

62-509

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs, tenue le 1er octobre 1962, pour approuver ou désapprouver le règlement no 214. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

M. le Maire élabore le sujet du Gala Royal auquel Auteuil fut glorieusement représenté par Mlle Lise Bergeron et M.André Farley.

62-510

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que son Honneur le maire
Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier,
soient et sont autorisés à payer pour et au nom de Ville
d'Auteuil les dépenses encourues par les représentants
d'Auteuil au Gala Royal, soit \$100.00 pour dépenses de Mlle
Bergeron et \$50.00 pour dépenses de M. André Farley.

Que la présente résolution autorise également le
maire et le secrétaire-trésorier à faire un cadeau d'une va-
leur n'exédant pas \$50.00 à Mlle Bergeron.

Dissidence de MM. les échevins A.A.Mathieu et R.Sauriol.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil des
dernières mutations.

62-511

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que les mutations des fiches
4-6-1 et J, 35-9, 6-134, 50-15, 6-66, 35-231, 51-37, 35-301,
50-10, 51-16, 57-401-A, 10-83-A, 28-190, 28-120, 28-121,
35-128,-76, 10-143-a, 28-119, 50-23, 40-72-73 et 4-27-B soit
acceptées telles que lues.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier dépose la liste électorale pour
examen.

62-512

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que la liste électorale soit
acceptée telle que déposé en tenant compte des plus récentes
mutations.

Adopté unanimement.



M. le Maire fait part au conseil du rapport soumis par le ramoneur de cheminées. M. Adrien Tremblay et commente les pénalités dont sont possibles ceux qui ont enfreint au règlement no 133 par leur refus de faire ramoner leurs cheminées.

2 octobre

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que le rapport de ramonage de cheminées de M. Adrien Tremblay soit accepté tel que présenté.

62-513

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que demande soit faite à la compagnie d'électricité Sahwinigan qu'elle fasse diligence pour déplacer un poteau lui appartenant, situé à l'intersection des premières et troisièmes avenues Parc des Erables.

62-514

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu qu'à la lumière de la recommandation faite par Marcel Héту, Ing.P., Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à transiger avec M. Roger Messier pour régler sa réclamation pour tuyautage du Ruisseau La Pinière.

62-515

Adopté unanimement.

Considérant que le tracé des rues projetées apparait au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arpenteur-géomètre, en date du 5 juin 1962, sous la description suivante 29-127.

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50' mesure anglaise.

62-516

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district.

① Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu unanimement de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du



1er octobre
1962

châpitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil, la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre arpenteur-géomètre, en date du 5 juin, 1962, et décrite comme suit, 29-127.

Adopté unanimement.

62-517

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le projet de subdivision des lots 349 et 350, cadastre de la Paroisse Ste-Rose, tel que préparé par les urbanistes-conseils, Soudre & Latté sur le plan 1286-4 en date du 28 septembre, 1962, soit accepté en principe.

Adopté unanimement.

62-518

M. l'échevin E. Provencher, donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à des travaux d'égout, aqueduc, pavage, fossés tourbés, ponceaux d'entrées et éclairage sur une partie des lots 349 et 350.

62-519

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart, jr., soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à des travaux d'égout, aqueduc, pavage et éclairage sur une partie des lots 349 et 350.

Adopté unanimement.

62-520

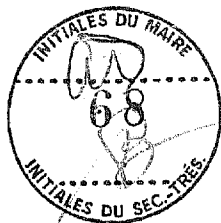
Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à des travaux d'égout, aqueduc, pavage, fossés tourbés, ponceaux d'entrées et éclairage sur une partie des lots nos 349 et 350.

Adopté unanimement.

62-521

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à présenter les plans d'un réseau d'aqueduc sur les lots 349 et 350 au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté unanimement.



62-522
1er octobre
1962

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que nos ingénieurs-conseils,
Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à
présenter les plans d'un réseau d'égout à la Régie d'Epu-
ration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que la subdivision du lot 356,
cadastre de la paroisse Ste-Rose, tel que préparé par l'ar-
penteur Claude Lefebvre, sur le plan 70-2308-2, en date du
2 octobre, 1962, soit accepté.

62-523

Que le 5% de terrain devant être cédé en vertu du rè-
glement no 113, soit retenu à même la cession faite sur le
lot 35.

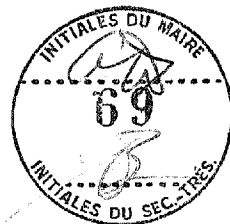
Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une demande de
services de Colonia Development sur le lot 328 et est avisé
de référer le cas aux ingénieurs.

Le secrétaire fait part au conseil de la réception
d'un chèque au montant de \$5,250.00 représentant le solde du
deuxième versement d'une subvention de \$31,500.00 pour l'é-
tablissement de services d'égout et d'aqueduc.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation.

Amiot & Provost	123.15-
A.B. Dick Co. of Canada	20.14.
A. Billet Ltée	42.00.
Marcel Bigras Inrg.	83. 51.
Bellevue Lumber Inc.	32.14.
Bell Telephone	109.25-
Champlain Oil Products	41.83-
Canadian Marconi	88.29.
Chartrand Automobile	4.83-
Canadian Milk Manufacturing	12.00.
Canada Dactylographie	18.00-
Jules d'Alcantara	16.00-
D. & V. Printing	195.62-
Fisher & Porter	17.03-
Georges Fillion	69.14-



1er octobre
1962

Garage H.Fortin	4.13 -
Formules Légales Provinciales	227.45 -
Lessard Esso Service	20.43 -
La Presse	48.00 -
A.A. Labelle	15.00 -
Laurentides Display	16.82 -
Montreal Oxygen	4.60 -
Ohio Chemical Canada Ltd	20.00 -
Pilon Librairies	39.38 -
Railway & Power Enrg.	47.48 -
Saindon Service Station	127.41 -
Stanway Signs	351.24 -
Shawinigan Water & Power Co.	78.08 -
Canadian Petrofina	110.14 -
Garage Déziel	104.24 -
TOTAL	<u>2,087.33</u>

62-524

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que les comptes ci-haut
mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour les travaux du règlement 204 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

B.C. Asphalt	\$43,897.50
A. Billet Ltée	45,703.75
Paul Dubé & Fils	44,588.75

62-526

Après étude des soumissions par le conseil:*

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement 204 pavage sur les lots 24 et 26 soit accordé à la firme B.C.Asphalt Ltée au coût de \$43,897.50 et que le chèque de dépôt de garantie au montant de \$4,389.17 soit et est accepté conformément au cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat avec le représentant de la firme B.C. Asphalt Ltée.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après l'approbation par la Commission Municipale, dudit règlement.

Adopté unanimement.



1er octobre
1962.

62-527

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale, la somme de \$55,000.00 nécessaire à l'exécution des travaux du règlement 204 en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour les travaux d'égout, et d'aqueduc du règlement no 208 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

A. Billet Ltée	\$54,000.50
Valrive Construction	52,534.00
Maher Construction	53,880.00
Tolhurst Construction	49,722.00
Verona Construction	53,410.00

Après étude des soumissions par le conseil:-

62-528

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le contrat pour les travaux du règlement no 208, égout et aqueduc, soit accordé à Tolhurst Construction Ltée au coût de \$49,722.00.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, le contrat avec le représentant de la firme Tolhurst Construction Ltée.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville, sur convocation des intéressés après approbation dudit règlement par la Commission Municipale.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter de la Banque Provinciale, la somme de \$65,000.00 nécessaire à l'exécution des travaux du règlement no 208, égout et aqueduc en attendant la vente d'obligations.

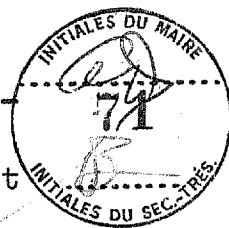
62-529

Adopté unanimement.

Les soumissions pour les travaux de pavage du règlement no 208 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

B.C. Asphalt Ltée	\$72,610.50
A. Billet Ltée	74,140.25

Après étude des soumissions par le conseil:-



1er octobre
1962

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher

62-530

et résolu que le contrat pour les travaux de pavage du règlement no 208 soit accordé à la firme B.C. Asphalt Ltée au coût de \$72,610.50 et que le chèque de dépôt de soumission soit accepté conformément au cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, le contrat avec le représentant de la firme B.C. Asphalt Ltée.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville, sur convocation des intéressés après l'approbation dudit règlement par la Commission Municipale.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher

62-531

et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale, la somme de \$90,000. nécessaire à l'exécution des travaux de pavage du règlement no 208 en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour les travaux d'éclairage des règlements 206, 207 et 208 sont ouvertes et, après étude et délibération:-

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu

62-532

et résolu que les soumissions pour les travaux d'éclairage des règlements 206, 207 et 208 soient et sont rejetées.

Que les chèques de dépôt de soumission soient remis aux soumissionnaires.

Adopté unanimement.

M. l'échevin R. Sauriol demande si le chemin de la plage Jacques-Cartier peut-être réparé. M. le maire lui répond qu'il s'en est déjà occupé.

M. l'échevin A.A. Mathieu se plaint de l'état de l'avenue Lacasse. M. le maire l'informe que le gouvernement provincial



se chargera incessamment de faire la réfection et le pavage des avenues Lacasse, Ménard et Perron et cela sans frais pour les contribuables d'Auteuil.

ler octobre
1962

Considérant que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arpenteur-géomètre en date du 2 octobre, 1962, sous la description suivante: 356-73 74, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 110, 111, 112 et 113.

62-533

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise.

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement de prier l'honorable ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de Ville d'Auteuil la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 60 pieds, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre, arpenteur-géomètre en date du 2 octobre, 1962 et décrite comme suit:- 356-73, 74, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 110, 111, 112 et 113.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que la subdivision du lot
340-4, cadastre de la paroisse Ste-Rose, telle que préparée par l'arpenteur-géomètre Claude Lefebvre, sur le plan no 70-2355 en date du 18 septembre, 1962, soit acceptée.

62-534

Adopté unanimement.

L'assemblée du mois d'octobre est levée, sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin O.Paquette.

Adrien Desjardis
MAIRE
Ronald Bourcier
SEC.-TRÉS.

20 octobre 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.



A une assemblée spéciale du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu ordinaire des sessions dudit conseil, le samedi 20 octobre, 1962, à 1 heure P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E.Provencher, M.Turcot, O.Paquette, A.Nadon formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A une heure P.M. l'assemblée fut ouverte par la prière et M. le maire explique les raisons qui ont motivé cette séance spéciale.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que: après avoir pris connaissance à nouveau du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires, tenue le sixième jour du mois d'août mil-neuf-cent soixante-deux, au sujet du règlement d'emprunt no 200, et de la résolution de ce conseil en date du 21ième jour du mois d'août 1962, approuvant le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue le 6e jour du mois d'août, 1962, est par les présentes rescindée et annulée à toutes fins et qu'en conséquence il ne sera pas donné suite au règlement no 200 qui devient caduc et non avvenu.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que l'inspecteur municipal, M. Gérard Legault, soit autorisé à émettre un permis pour la construction d'un motel sur le Boul. des Laurentides sur le lot no 340.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à faire construire et à payer pour et au nom de la Ville d'Auteuil, des abris pour les usagers du transport en commun et des écoliers. Ces abris seront construits en quantité suffisante pour être installés à tous les

62-535

62-536

62-537



20 octobre 62

endroits jugés nécessaires.

L'assemblée spéciale est levée.

Gérard Duval
MAIRE

Ronald Bourcier
SEC.-TRÉS.

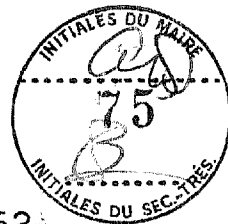
PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

Assemblée publique des électeurs municipaux de Ville d'Auteuil tenue à Ville d'Auteuil à l'Hôtel de Ville le 25 octobre, 1962, à midi pour l'élection d'un maire et de six échevins pour les quartiers nos 1 @ 6 sous la présidence de M. Ronald Bourcier secrétaire-trésorier de la ville, agissant comme officier-rapporteur et convoqué par un avis public et signé par l'officier-rapporteur le 18 octobre, 1962, lequel avis ainsi que le certificat de sa publication, sont lus par le président à l'ouverture de l'assemblée.

Le secrétaire d'élection M. David Poissant est aussi présent.

- 1: M. Noel Masse, candidat à la mairie.
signé par dix électeurs,
reçu par l'officier-rapporteur le 24 octobre, 1962.
- 2: M. J.-Aimé Arpin, candidat quartier no 2,
signé par dix électeurs--- échevin,
reçu par l'officier-rapporteur le 24 octobre, 1962.
- 3: M. Alban Nadon, candidat quartier no 1,
signé par dix électeurs---- échevin,
reçu par l'officier-rapporteur le 24 octobre, 1962.
- 4: M. Guy Dupuy, candidat au quartier no 3,
signé par dix électeurs --- échevin,
reçu par l'officier-rapporteur le 24 octobre, 1962.
- 5: M. Roland Sauriol, candidat quartier no 4,
signé par dix électeurs--- échevin,
reçu par l'officier-rapporteur le 24 octobre, 1962.
- 6: M. Charlemagne Beauchamps, candidat quartier no 5,
signé par dix électeurs--- échevin,
reçu par l'officier-rapporteur le 25 octobre, 1962.

25 octobre
1962.



- 7: M. Jean-Paul Ouimet, candidat quartier no 6, signé par dix électeurs, --- échevin, reçu par l'officier-rapporteur le 25 octobre, 62.
- 8: M. Omer Paquette, candidat quartier no 3, signé par dix électeurs ---- échevin, reçu par l'officier-rapporteur le 25 octobre, 1962.
- 9: M. Egide Provencher, candidat quartier no 5, signé par dix électeurs --- échevin, reçu par l'officier-rapporteur le 25 octobre, 1962.
- 10: M. Guy Brochu, candidat quartier no 4, signé par dix électeurs --- échevin, reçu par l'officier-rapporteur le 25 octobre, 1962.
- 11: M. Ernest Robert, candidat quartier no 6, signé par dix électeurs ---- échevin, reçu par l'officier-rapporteur le 25 octobre, 1962,
- 12: M. Maurice Daviau, candidat quartier no 2, signé par dix électeurs, --- échevin, reçu par l'officier-rapporteur le 25 octobre, 1962.
- 13: M. Maurice Turcot, candidat quartier no 1, signé par dix électeurs municipaux, reçu par l'officier-rapporteur le 25 octobre, 1962.
- 14: M. Adrien Dussault, candidat à la mairie, signé par dix électeurs, reçu par l'officier-rapporteur le 25 octobre, 1962.

Et vu qu'il y a plus que le nombre de candidats requis par la loi mis en nomination pour les charges de maire et d'échevins pour les quartiers no 1, 2, 3, 4, 5, et 6 de ladite ville, les polls sont accordés par moi pour l'élection du maire et de six échevins lesquels polls seront tenus le lundi cinq novembre, 1962, entre neuf heures A.M. et sept heures P.M. dans les différentes bureaux de votation qui seront établis selon la loi.

Avis publics de la tenue des polls furent donnés par moi le vingt-neuvième jour d'octobre, mil neuf cent soixante-deux.

Les polls accordés par moi pour l'élection d'un maire et d'un échevin pour chacun des 6 quartiers furent tenus suivant la loi par les sous-officiers-rapporteurs nommés régulièrement par moi, lundi le cinquième jour de novembre, 1962, aux lieux et places dont avis furent régulièrement donnés suivant la loi.

Et mardi le sixième jour de novembre, 1962, à dix heure de l'avant-midi, j'ai ouvert les boîtes de scrutin qui m'avaient été remises le soir précédent par les sous-officiers-rapporteurs, nommés par moi pour recevoir les votes donnés le



cinquième jour de novembre, 1962, aux différents bureaux de votation établis dans les six quartiers et en présence de M. David Poissant, secrétaire d'élection et Messieurs Egide Provencher, Maurice Turcot, Aimé Arpin, Ernest Robert, Achille Latour et Adrien Dussault, témoins requis pour l'effet des présentes, et j'ai constaté le nombre de votes donnés aux différents bureaux de votation pour lesdites charges de maire et d'échevins plus haut mentionnées, d'après les relevés de scrutin trouvés dans chacune des boîtes remises par les sous-officiers-rapporteurs.

Lesquels relevés démontrent que M. Adrien Dussault, candidat à la charge de maire de ladite ville, a reçu le plus grand nombre de votes dans les polls de ladite ville.

Que M. Maurice Turcot, candidat à la charge d'échevin pour le quartier no 1 de ladite ville, a reçu le plus grand nombre de votes dans les polls dudit quartier.

Que M. Aimé Arpin, candidat à la charge d'échevin, pour le quartier no 2 de ladite ville, a reçu le plus grand nombre de votes dans les polls dudit quartier.

Que M. Guy Brochu, candidat à la charge d'échevin pour le quartier no 4 de ladite ville, a reçu le plus grand nombre de votes dans les polls dudit quartier.

Que M. Egide Provencher, candidat à la charge d'échevin pour le quartier no 5 de ladite ville, a reçu le plus grand nombre de votes dans les polls dudit quartier.

Que M. Jean-Paul Ouimet, candidat à la charge d'échevin pour le quartier no 6 de ladite ville a reçu le plus grand nombre de votes dans les polls dudit quartier.

Et j'ai la et alors proclamés élus:

M. Adrien Dussault, maire de la Ville d'Auteuil,
M. Maurice Turcot, échevin du quartier no 1,
M. Aimé Arpin, échevin du quartier no 2,
M. Guy Dupuy, échevin du quartier no 3,
M. Guy Brochu, échevin du quartier no 4,
M. Egide Provencher, échevin du quartier no 5,
M. Jean-Paul Ouimet, échevin du quartier no 6.

Et avis public de ces élections et de la proclamation des candidats élus furent donnés par moi dans les délais légaux en conformité aux dispositions de la loi.

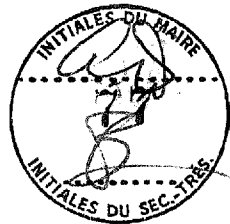
Avis furent aussi donné aux candidats élus.

Nous avons signé à Ville d'Auteuil ce sixième jour du mois de novembre, 1962.

Ronald Louvain

OFFICIER-RAPPORTEUR.

SERMENT D'OFFICE



Je, ADRIEN DUSSAULT, maire de la Ville d'Auteuil, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,
à Auteuil, ce 19 jour de
Novembre 1962.

SIGNE: Adrien Dussault

Ronald Turcotte
officier-rapporteur.

Je, MAURICE TURCOT, échevin de la Ville d'Auteuil, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,
à Auteuil, ce 19^o jour de
Novembre 1962.

SIGNE: Maurice Turcot

Ronald Turcotte
OFFICIER-RAPPORTEUR.

Je, AIME ARPIN, échevin de la Ville d'Auteuil, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,
à Auteuil, ce 19^o jour de
Novembre 1962.

SIGNE: Aime Arpin

Ronald Turcotte
officier-rapporteur.

Je, GUY DUPUY, échevin de la Ville d'Auteuil, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide!



Assermenté devant moi,
à Auteuil, ce *quatorzième* jour de
novembre 1962.

SIGNE: *Guy Brochu*

Ronald Laurin
officier-rapporteur.

Je, GUY BROCHU, échevin de la Ville d'Auteuil,
jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,
à Auteuil, ce *19^e* jour de
novembre 1962.

SIGNE: *Guy Brochu*

Ronald Laurin
officier-rapporteur.

Je, EGIDE PROVENCHER, échevin de la Ville d'Auteuil,
jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,
à Auteuil, ce *19^e* jour de
novembre 1962.

SIGNE: *Egide Provencher*

Ronald Laurin
officier-rapporteur.

Je, JEAN-PAUL OUMET, échevin de la Ville d'Auteuil,
jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs
de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide!

Assermenté devant moi,
à Auteuil, ce *19* jour de
novembre 1962.

SIGNE: *Jean-Paul Oumet*

Ronald Laurin
officier-rapporteur.

27 novembre
1962

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. LAVAL.



A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 27 novembre, 1962 à huit heures P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Adrien Dussault, les échevins M. Turcot, E. Provencher, G. Brochu, J.P. Ouimet, G. Dupuy, A. Arpin formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 2 octobre, 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Provencher, secondé par M. l'échevin M. Turcot.

Le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée spéciale, tenue le 20 octobre, 1962, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Provencher, secondé par M. l'échevin Turcot.

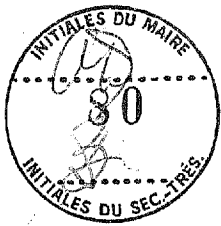
Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du rapport des procédures d'élection ainsi que des certificats d'élection des candidats élus.

M. le Maire demande au conseil d'approuver l'agenda qu'il leur a été fourni.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
et résolu unanimement que l'agenda de la présente assemblée soit et est acceptée.

Le secrétaire fait part au conseil des dépenses encourues pour l'élection du 5 novembre, 1962 et qui se chiffrent comme suit:-

officier-rapporteur	=	\$ 500.00 -
secrétaire d'élection	=	200.00 -
12 sous-officiers-rapporteurs à \$25.00 chaque	=	300.00
12 greffiers à \$22.50 chaque	=	270.00
12 locaux à \$30.00 chacun	=	360.00
33 constables spéciaux à \$20.00 par jour	=	700.00 -
11 voitures à \$15.00 par jour	=	285.00 -
2 interprètes à \$30.00 chaque	=	60.00 -
Repas des officier-rapporteur, sous-officiers-rapporteurs, greffiers, etc...	=	<u>177.25 -</u>
TOTAL		\$2,852.25



62-539
27 novembre
1962

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Dupuy

et résolu unanimement que les dépenses ci-haut mentionnées et pour les mêmes montants soient acceptées.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

M. le maire fait une lecture détaillée des extras sur la construction de l'hôtel de ville, lesquels extras se chiffrent à \$14,882.73 plus supplément à venir pour structure.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que les extras de \$14,882.73 pour la construction de l'Hôtel de ville soient et sont acceptés.

62-540

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

M. Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à un emprunt de \$6,000.00 pour couvrir les déboursés supplémentaires en vertu du règlement no 111.

62-541

*rescindere
RE/ 62-573

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart Jr., soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à un emprunt de \$6,000.00 pour couvrir les déboursés supplémentaires en vertu du règlement no 111.

62-542

*rescindere
RE/ 62-573

Adopté unanimement.

M. Maurice Turcot, échevin, donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à un emprunt de \$1,600. pour couvrir les déboursés supplémentaires en vertu du règlement no 128-A.

62-543

*rescindere
RE/ 62-573

M. Maurice Turcot, échevin, donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à un emprunt de \$5,000. pour couvrir les déboursés supplémentaires en vertu du règlement 129-A.

62-544

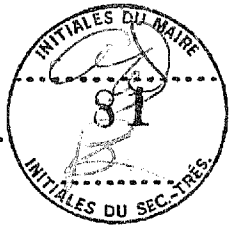
*rescindere
RE/ 62-573

M. l'échevin Maurice Turcot, donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement concernant les tranchées dans la voie publique ainsi que le raccordement d'égout sanitaire

62-545

27 novembre
1962.

et d'aqueduc lequel règlement remplacera le règlement no 136.



Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 183 éclairage sur lots 29 et 31.

62-546 ✓

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que le règlement no 183
pourvoyant à un emprunt de \$24,500.00 pour pourvoir à des
travaux d'éclairage de rues sur les lots 29 et 31 soit adopté.

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés, pour approuver ou désapprouver le règlement no 183 sera tenue le vendredi 7 décembre, 1962, entre 7 et 10 heures P.M. en l'hôtel de ville, 6200 Boul. des Laurentides, sous la présidence de Son Honneur le Maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'un règlement amendement le règlement no 113 qui, après étude, est mis à l'étude.

62-547

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy
secondé par M. l'échevin R. Provencher
et résolu qu'une superficie de 40,000 pieds carrés soit fixée comme partie exempte aux obligations du règlement no 113.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 153, amendement au règlement no 127.

62548 ✓

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin G. Dupuy
et résolu unanimement que le règlement no 153 amendement le règlement no 127 décrétant les nuisances dans la Ville d'Auteuil, soit accepté.

Attendu que la ville d'Auteuil a contracté en mai 1961 un emprunt temporaire administratif de \$55,000.00.

Attendu que la ville a amorti en mai 1962, cette somme en absorbant \$25,000.00 à même son budget et en renouvelant un emprunt pour le solde soit, \$30,000.00

62-549 ✓

Attendu que ce solde est maintenant rempoursable.

Attendu que le ville se propose d'absorber à même son budget 1963 le solde soit \$30,000.00.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement de demander à la Commis-



sion Municipale, d'approuver un renouvellement d'emprunt temporaire administratif de \$30,000.00 pour une période de six mois.

27 novembre
1962

L'item no 13 à l'agenda soit la question de l'eau, est remis à une assemblée subséquente.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement qu'une allocation hebdomadaire de \$25.00 soit accordée au secrétaire-trésorier, M. Ronald Bourcier, effectif le 1er novembre, 1962.

62-550

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que Mlle Paulette Turcot et M. Georges A. Dufour, soient et sont considérés comme employés permanents effectif immédiatement.

* 62-551
RESCINDER
RE/ 62-571

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy

secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à payer pour et au nom de Ville d'Auteuil la somme de \$80.00, représentant la part de Ville d'Auteuil pour la défense civile.

62-552

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu que les membres du comité exécutif de la Protection Civile, soient les suivants: Son Honneur le maire, Adrien Dussault, les échevins E. Provencher, M. Turcot, G. Brochu, A. Arpin, J.-P. Ouimet et G. Dupuy.

62-553 ✓

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin J.P. Ouimet

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que l'offre de cession de la Cie Shawinigan Water & Power, relativement à une partie de 15 pieds de largeur sur le lot 356, soit accepté.

62-554 ✓

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil ledit acte.



62-555 ✓
27 novembre
1962

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que demande soit
faite auprès de la cie d'électricité Shawinigan pour qu'elle
fasse diligence pour déplacer deux poteaux sur la Montée
Ménard au nord de la rue Lacasse.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que l'empallement du po-
teau de la cie de Telephone Bell sur la rue Rivoli, soit
approuvé.

62-556

Que le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soit auto-
risé à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil le certificat
d'approbation d'emplacement à cette fin.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement qu'à la demande de M.
Garand, les rues suivantes du développement Jardin des Cè-
dres Inc., soit nommé comme suit:-

62-557 ✓

22-173 et 99	Beaulu
22-131	Bailly
22-151	Bertrand

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que l'offre de cession
de Georges Ouimet, relativement aux rues sur les lots 26,
27, 28 et 470 soit accepté.

62-558 ✓

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit autorisé à rece-
voir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secré-
taire-trésorier M. Ronald Bourcier, soient autorisés à signer
pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Le conseil prends connaissance d'une demande de permis
d'abattoir sur le lot 356 et la remet à l'étude.

Il est proposé par M. l'échevin Guy Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que l'offre de cession
de Mme Esther Abugov relativement à une partie du lot no 7
tel qu'il apparait sur le plan et la description technique
no 7c-2472, préparés par l'arpenteur Claude Lefebvre, le 2 no-
vembre, 1962 aux fins de cession est acceptée.

62-559 ✓



Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

27 novembre
1962

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Auteuil, ledit acte.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que le maire et le secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à acheter et à payer pour et au nom de Ville d'Auteuil, une machine à dégeler les bornes-fontaines.

62-560

Considérant que le tracé des rues projetées apparaît aux plans préparés par Claude Lefebvre le 4 mai 1962 et 18 septembre, 1962 respectivement sous la description suivante 340-33, 340-4-4 et 336-173.

62-561 ✓

Considérant que ces plans sont présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues.

Considérant que la largeur de ces rues apparaissant sur ces plans n'est que de 60 pieds, mesure anglaise.

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement être augmentée, parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans cet artère.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet

et résolu de prier l'honorables Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de Ville d'Auteuil la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 60 pieds, mesure anglaise, les rues indiquées aux plans de l'arpenteur Claude Lefebvre, arpenteur-géomètre, en date des 4 mai et 18 septembre, 1962 et décrites comme suit, aux dits plans: 340-4-4 et 340-33.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 210 drainage du secteur de la Plage Idéale a été approuvé par le conseil et par les électeurs-propriétaires concernés.

62-562 ✓

Attendu qu'il est de l'intérêt de tous que ces travaux soient exécutés le plus tôt possible.

Pour ces motifs:-

62-562(suite)

27 novembre
1962.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que les contracteurs
suivants soient invités à soumissionner pour les travaux
de drainage du règlement no 210.

Maher Construction	Paul Dubé & Fils
Valrive Construction	Bigras Construction
Tolhurst Contruction	

Les soumissions sous pli cacheté, devront être livrées
au bureau du secrétaire-trésorier avant 5 hres P.M. le mardi
4 décembre, 1962 et devront être accompagnées d'un chèque de
dépôt au montant de 10% du prix de la soumission ou d'un bond
de garantie de 50% du coût des travaux.

Les plans, devis, désignations techniques peuvent être
obtenus au bureau du secrétaire-trésorier pour \$50.00 de
dépôt.

Le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni au-
cune des soumissions et se dégage de toutes responsabilités
envers les soumissionnaires.

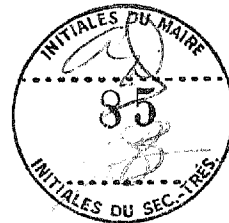
Le conseil discute sur la possibilité d'établir une heure
de fermeture pour les magasins et après délibération:-

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que demande soit faite
à la Corporation Interurbaine de l'Ile-Jésus, de solliciter
auprès des autorités supérieures le droit de régler les
heures d'ouverture et de fermeture de commerces de l'Ile-Jésus.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:-

Bellevue Lumber	\$ 265.78 -
Marcel Bigras Enrg.	170.61 -
Champlain Oil Product	364.81 -
C.P. Telegraphs	3.16 -
Clinique Médical Ste-Rose	31.00 +
Canada Dactylograph	25.44 -
Chartrand Auto Inc.	51.40 -
Canadian Marconi	47.75 -
Crane Packing	5.65 -
D & V Printing	208.27 -
Door-Oliver Long	26.64 -
Garage Déziel	270.00 -
Garage H. Fortin	13.56 -
Kerr-Ellams	55.79 -
Lessard Esso Service	25.91 -
Nor-Do Product	359.52 -
Parkway Pontiac Ltd.	3.80 -
Garage F. Paquette	34.56 -



62-563



P.C.O. Service Ltd.	\$ 50.00-
Saindon Service Station	60.61-
Shawinigan Water & Power	304.59-
Pierre Thibault Canada Ltée	6.86-
Bell Telephone	449.44-
F.X. Valiquette	122.07-
Cole's Criss Cross Directory	66.60-
Laverdure Ltée	17.50-
Ernest Robert Ltée	49.82-
Fernand Pilon Stationners	23.49-
Jules d'Alcantara	17.40-
Hamel & Guertin	5.50-
H.Y. Maranda	98.19-
Canadian Silk Manufacturing	33.29-
Francis Hankin	114.87-
René Lemire Sind.	20.00-
Laurentide Display	28.82-
P.E. Marchand	35.07-
Rodolphe Pépin	91.50+
La Presse	70.00-
Georges Filion	20.00-
Gendron, Lefebvre & Associés	<u>478.00 †</u>
TOTAL	<u>\$4,127.27</u>

62-564

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que les comptes
ci-haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier
soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Le secrétaire-trésorier fait part au conseil de la réception d'un chèque au montant de \$5,373.70 représentant la part de Ville d'Auteuil du partage de la taxe de vente.

Le conseil prends connaissance de missives des Villes de Ste-Rose, St-François relativement au comité de creusage de la rivière des Milles-Iles.

62-565 ✓

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que le comité de creusage de la rivière des Milles-Iles, soit reconnu et appuyé par le conseil de la Ville d'Auteuil et que les autorités compétantes en soient averties.

Le conseil prends connaissance d'une lettre du Ministère des Terres & Forêts qui donne son appréciation du résultat de la plantation de 200 arbres.

27 novembre
1962.

62-566

62-566-A

62-567

62-568

Il est proposé par M. l'échevin A. Arpin

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que demande soit

faite au Ministère des Terres et Forêts pour que ce ministère alloue à la Ville d'Auteuil, un quota d'arbres pour être plantés au printemps 1963.

Une demande de M. Bernard Audrain est remise à l'étude.

Le conseil étudie une demande d'amendement au zonage sur le lot no 7 de la part de Messieurs West et Winkleman.

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement amendant de résidentiel à commercial un terrain sur le lot 7 dont les dimensions maximum seraient de 300 x 300 pieds.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que la firme d'ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soit et est autorisée à préparer un règlement amendant de résidentiel à commercial une partie du lot no 7 dont les dimensions maximum seront de 300 x 300 pieds.

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance des lettres suivantes:-

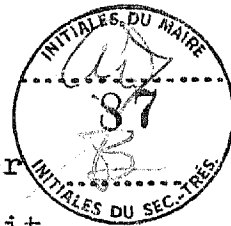
- 1:- Honorable Lucien Cliche RE: octroi de travaux d'hiver de \$24,424.25
- 2:- Banque Provinciale RE: Taux d'intérêt baissé.
- 3:- Société Centrale d'Hypothèques et Logements RE: possibilité d'accorder prêts au Jardin des Cèdres.
- 4:- Ocean Garantie RE: Rapport inspection usine d'épuration.
- 5:- Jean Rochon RE: octrois travaux d'hiver.
- 6:- Camille Blier RE: Octrois travaux d'hiver.
- 7:- Me. Jean-Noel Lavoie RE: octroi \$5,250.00
- 8:- Hôpital Ste- Justine RE: demande de souscription,
- 9:- Journal Opinions RE: Voeux des fêtes.

Il est proposé par M. l'échevin Guy Dupuy

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que les autorités municipales d'Auteuil offrent leurs voeux des fêtes à leurs contribuables, par le truchement des journaux locaux, soit ½ page dans les journaux Opinions et Courrier de Laval respectivement.

Le secrétaire lit au conseil une lettre de Mme J.A. Yergeau demandant drainage du secteur de la Terrasse de la Roche et le problème est soumis aux ingénieurs pour étude et recom-





mendations.

Le conseil prends connaissance d'une réclamation de M. Gérard Gibouveau pour la mort de sa chienne et M. le Maire demande que cette requête soit mise à l'étude jusqu'à ce qu'il ait pu obtenir un rapport du directeur de police.

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une lettre de la Coopérative de Construction de l'Île-Jésus par l'entremise de son gérant M. Guy Prévost, qui réclame le tuyautage du ruisseau entre les lots 344-129 et 130. Le problème est soumis aux ingénieurs pour étude et recommandation.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet

et résolu unanimement que M. Jean Jacques Brousseau, ex-proprétaire du lot P.26, fiche 1961 2-26-1, maintenant cédé à la ville d'Auteuil, soit et est exempté du fardeau des taxes sur ce lot pour l'année 1961.

62-569

Attendu qu'il serait de l'intérêt des contribuables d'Auteuil qu'il fut installé en notre ville un poste de perception des comptes du Bell Telephone.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin G. Brochu

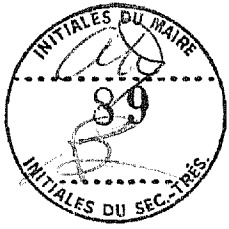
et résolu unanimement que demande soit faite à la Cie de Bell Telephone du Canada de bien vouloir étudier les possibilités d'établir un poste de perception des comptes de téléphone à la Pharmacie Duckett, 5337 Boul. des Laurentides, Auteuil, site géographiquement avantageux.

62-570

M. l'échevin Guy Brochu apporte au conseil le problème de la septième avenue, Parc des Erables et l'ingénieur Marc Leduc est avisé de mettre le contracteur, soit Lagacé Construction en demeure de procéder immédiatement à la réfection de ce chemin.

M. l'échevin Maurice Turcot souligne l'état pitoyable du chemin de la Plage Jacques-Cartier, M. le Maire lui répond que la seule façon de réparer cet artère, sans grever sérieusement le budget général, serait que les résidents de cette rue demandent la mise en application du règlement de réfection de chemin.

M. Omer Paquette, résident de Val des Bois, demande l'assurance du conseil que les résidents de ce secteur privé seront déneigés. M. le maire exprime son désir de satisfaire tous ses contribuables.



L'assemblée du mois est levée, sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

27 novembre
1962.

Adrien Dussault
MAIRE

Donald Lussier
SEC.-TRES.

4 décembre 62

PROVINCE DE QUEBEC,
CO. LAVAL,
VILLE D'AUTEUIL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heures ordinaires des sessions du dit conseil le mardi, 4 décembre, 1962 et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire, Adrien Dussault, les échevins M.Turcot, A.Arpin, G.Dupuy, G.Brochu, E.Provencher et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m., l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 27 novembre, 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G.Brochu, secondé par M. l'échevin E.Provencher avec cependant, la correction suivante.

La résolution no 62-551 devra se lire comme suit:-

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que Mlle Paulette Turcot soit engagé comme dactylo en permanence effectif le 1er décembre, 1961 au salaire de \$50.00 par semaine et M. Georges Dufour comme assistant-secrétaire effectif le 20 septembre, 1962 au salaire de \$75.00 par semaine.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 136-A remplaçant le règlement no 136.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 136-A, concernant les tranchées dans la voie publique, ainsi que raccordement d'égout sanitaire et d'aqueduc dans la

62-571

62-572 ✓



municipalité de Ville d'Auteuil, lequel règlement a pour but de remplacer le règlement no 136, soit et est adopté.

4 décembre 62

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que les résolutions nos 62-541, 542, 543, et 544 soient et sont rescindées.

62-573 ✓

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à appliquer une somme de \$6,000.00 dont l'emprunt a déjà été autorisé par le règlement no 112 pour payer le coût des travaux autorisés par le règlement no 111.

62-574 ✓

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à appliquer une somme de \$6,000.00 dont l'emprunt a déjà été autorisé par le règlement 112, pour payer le coût des travaux autorisés par le règlement no 111.

62-575 ✓

M. l'échevin G. Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à appliquer une somme de \$6,600.00 dont l'emprunt a déjà été autorisé par le règlement 147 pour payer le coût des travaux autorisés par les règlements 128-A et 129-A.

62-576 ✓

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à appliquer une somme de \$6,600.00 dont l'emprunt a déjà été autorisé par le règlement no 147 pour payer le coût des travaux autorisés par les règlements 128-A et 129-A.

62-577 ✓

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy

secondé par M. l'échevin A. Arpin

et résolu que l'offre de cession de North End Paradise Development Corp. relativement aux rues nos 356-73, 74, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 110, 111, 112, et 113 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose, est acceptée.

62-578 ✓

Que Me. Saul Morris, notaire, soit autorisé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.



4 décembre 62

62-579 ✓

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin A.Arpin
et résolu unaniment que M. Maurice
Turcot soit nommé pro-maire de la ville d'Auteuil pour les
trois prochains mois effectif immédiatement.

62-580 ✓

Il est proposé par M. l'échevin A.Arpin
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que la subdivision du lot
24, (24-200 à 203 incl. et 24a-1 et 24-a-2) telle que préparée
en vertu de l'article 2175 du code civil, par l'arpenteur Claude
Lefebvre sur le plan no 7C-2498 en date du 28 novembre, 1962
soit acceptée.

62-581

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu qu M. Gilles Beaulieu, soit engagé
en qualité d'estimateur de la Ville d'Auteuil, effectif le
10 décembre, au salaire hebdomadaire de \$100.00 plus alloca-
tion de 12¢ du mille pour usage de voiture.

62-582

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu que Son Honneur le maire et le se-
crétaire-trésorier soient et sont autorisés à acheter, sur
une base "Rental Purchase Optien, une calculatrice Friden,
modele SBT.

Adopté unanimement.

62-583

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement que Son Honneur le Maire
et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés ;à acheter
l'ameublement nécessaire soit pupitre, chaise, filière, etc...
pour meubler le bureau de l'évaluateur M. Beaulieu.

62-584

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Dupuy
et résolu unanimement que Son Honneur le maire
et le secrétaire-trésorier soient autorisés à transiger avec
des compagnies pétrolières pour faire installer une pompe à
essence pour l'usage des véhicules appartenant à la Ville
d'Auteuil.

62-585

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que Son Honneur le Maire
et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à acheter



pour et au nom de Ville d'Auteuil, les appareils nécessaires pour entretenir les planchers de l'Hôtel de Ville.

M. le Maire demande aux échevins de songer à une augmentation de salaire pour M. Gérard Legault.

4 décembre, 62

Au sujet de la demande de changement de zonage et demande de permis d'abattoir formulée lors de l'assemblée du 27 novembre, 1962, M. le Maire demande de remettre le tout à l'étude pour lui permettre de rencontrer les intéressés et de discuter du problème avec eux.

Le secrétaire fait lecture au conseil du rapport des ingénieurs relativement au fossé sur les lots 8 et 9.

M. l'échevin A. Arpin donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant au drainage des lots 8 et 9.

62-586 ✓

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin A. Arpin
et résolu unanimement que notre avisuer-
légal, Me. Armand Poupart jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant au drainage des lots 8 et 9.

62-587 ✓

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin A. Arpin
et résolu unanimement que les ingénieurs-
conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant au drainage des lots 8 et 9.

62-588 ✓

La présente résolution autorise également Gendron, Lefebvre & Associés, à préparer des descriptions techniques pour fin de possession au préalable si nécessaire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin A. Arpin
et résolu que la firme Gendron, Lefebvre
& Associés, soient et ~~soit~~ autorisés à présenter les plans
d'un règlement de drainage des lots 8 et 9 à la Régie d'Epu-
ration des Eaux pour approbation.

62-589 ✓

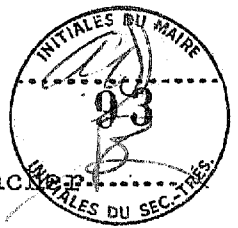
Adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du rapport des ingénieurs relativement à la demande de tuyautage du ruisseau en bordure des lots 344-129 et 130.

M. l'échevin E. Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant au tuyautage du

62-590 ✓

ruisseau Provencher sur les lots 344-129 et 130 ainsi que 340.



4 décembre 62

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

62-591 ✓

et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart jr., soit autorisé de préparer un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Provencher, sur les lots 344-129, 130 et 340.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

62-592 ✓

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Provencher, sur les lots 344-129, 130 et 340.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot

62-593

et résolu que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à faire un voyage à Québec, aux frais de la ville, pour régler certains problèmes d'ordre municipaux.

Il est proposé par M. l'échevin A. Arpin
secondé par M. l'échevin M. Turcot

62-594

et résolu que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à organiser une réception pour les officiels de la ville, les employés et les contracteurs, à l'occasion des fêtes.

Les soumissions pour les travaux de drainage du règlement no 210, sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Tolhurst Construction Ltée	\$17,637.50
Valrive Construction Ltée	17,897.20
Maher Construction Ltée	16,581.00
Bigras Excavation	18,229.00
Paul Dubé & Fils Ltée	17,169.00

62-595 ✓

Après étude des soumissions par le conseil:-

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que le contrat pour les travaux de drainage des lots 26 & 28 soit accordé à la firme Maher Construction Ltée, au coût de \$16,581.00 et que le chèque de soumission no 11798 au montant de \$1,660.00 soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.



Que le contrat soit signé en l'Hôtel de Ville, sur convocation des intéressés après approbation dudit règlement par la Commission Municipale.

4 décembre 62

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin J.-P.Ouimet

secondé par M. l'échevin G.Dupuy

et résolu que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale, les deniers nécessaires, soit \$21,000.00 à l'exécution des travaux du règlement no 210 en attendant l'émission des obligations.

62-596 ✓

Adopté unanimement.

Le secrétaire fait lecture d'une sollicitation de la conférence Ste-Béatrice de la St-Vincent de Paul.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que la ville souscrive la somme de \$50.00 à la conférence Ste-Béatrice de la St-Vincent de Paul.

62-597

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une lettre de M. Jean Rochon, M.P., au sujet des travaux d'hiver.

Le conseil prends connaissance d'une demande d'adhésion de l'association Canadienne d'Urbanisme. M. le Maire manifeste le désir d'avoir de plus amples renseignements avant de suggérer une telle adhésion au conseil.

Le secrétaire fait part au conseil du problème causé par M. Hubert Dagenais et est avisé de demander aux avocats de procéder avec cette affaire.

M. l'échevin Guy Dupuy demande si le conseil peut passer une résolution pour retirer les plaintes contre les personnes qui ont été arrêtées la journée de l'élection. Après discussion, sur la suggestion de M. le Maire, les échevins acceptent de discuter la chose après l'assemblée.

M. l'échevin J.-P.Ouimet demande si les échevins pourraient obtenir une copie des règlements lorsque lecture en est faite. Il reçoit une réponse affirmative.

M. l'échevin Aimé Arpin demande que la ville fournisse une copie de la Loi des Cités & Villes à chacun des échevins.

4 décembre 62

M. Guy Dupuy, demande qu'un abris pour les usagers du transport en commun soit érigé à l'entrée de la Plage Jacques-Cartier.



M. l'échevin Dupuy souligne le mauvais état du chemin de la plage Jacques-Cartier. M. le Maire demande aux ingénieurs de produire un estimé du coût d'une réfection.

M. l'échevin Dupuy demande si Val des Bois sera déneigé cet hiver. M. le Maire lui répond que la ville ne peut pas envahir la propriété privée.

M. Georges Gauthier de 2428 Boul. des Laurentides, se plaint de l'inondation de son terrain depuis l'exécution des travaux du règlement no 149. L'ingénieur Marc Leduc, est avisé de faire un examen des lieux et d'aviser le contracteur intéressé de rétablir s'il y a lieu, les fossés de drainage.

M. Dandoy demande si la ville a reçu sa lettre. M. le maire l'avise que la ville es en train d'étudier son problème.

Certains contribuables de Plage Jacques-Cartier demandent si leur secteur sera déneigé l'hiver prochain et reçoivent une réponse affirmative.

M. Gauthier de 2428 Boul. des Laurentides, demande l'installation d'un abris pour les usagers du transport en commun en face du magasin Guay.

M. Paul Lessard, contribuable du Boul. des Laurentides, demande si cet artère sera bientôt éclairé. M. le Maire lui répond qu'il n'a pas eu l'opportunité de discuter de ce sujet avec le nouveau conseil mais qu'il le fera dans un avenir rapproché.

L'assemblée du mois est ajournée au 14, sur proposition de M. l'échevin G.Brochu, secondé par M. l'échevin G.Dupuy.


MAIRE


SEC.-TRES.



PROVINCE DE QUEBEC?
COMTE DE LAVAL
VILLE D'AUTEUIL.

7 décembre,
1962

Nous soussigné respectivement échevin et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 183 pour emprunter une somme de \$24,500.00 pour l'exécution des travaux d'éclairage de rues sur parties des lots portant les numéros de cadastre 29 & 31 tenue le 7ième jour du mois de décembre, 1962 à 7 hres P.M. au bureau de la ville, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 hres p.m. sous la présidence de M. l'échevin Egide Provencher, M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

62-598

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités & Villes et ledit règlement no ~~210~~¹⁸³ et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il ne soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce 7ième jour de décembre,
1962.

Egide Provencher

PRESIDENT

Ronald Bourcier

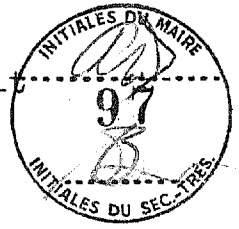
SECRETARE

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAVAL
VILLE D'AUTEUIL .

A une assemblée régulière du conseil de ville

14 décembre
1962

d'Auteuil tenue au lieu et heure des sessions dudit conseil le vendredi 14 décembre, 1962 à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Adrien Dussault, les échevins M. Turcot, A.Arpin, G.Dupuy, G.Brochu, E.Provencher, et J.-P.Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.



A huit heures p.m., l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 4 décembre, 1962, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G.Brochu, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 7 décembre pour approuver ou désapprouver le règlement no 183. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin G.Brochu, secondé par M. l'échevin Turcot.

Attendu que Ville d'Auteuil a construit dans son territoire une conduite maitresse d'aqueduc d'une grosseur de 20 " de diamètre au coût net de \$ 87,500.00

Attendu que Ville d'Auteuil a emprunter les deniers nécessaires pourvoyant au coût de l'exécution de cette conduite d'aqueduc.

Attendu que Ville d'Auteuil a aussi procédé à la construction complète d'un réseau d'aqueduc avec bornes-fontaines dont le coût total se chiffre à la somme de \$497,064.69 travaux aussi exécutés par règlement d'emprunt. Le coût net de 96 bornes-fontaines est de \$48,000.00.

Attendu que le réseau d'aqueduc est alimenté par l'usine de filtration de la Ville de Ste-Rose de qui Ville d'Auteuil achète l'eau au coût de \$0.20 le mille galon selon une convention intervenue entre les deux villes.

Attendu que la Ville a fait l'acquisition d'un fourgon-pompe a incendie au coût total de \$28,135.35 incluant \$11,088.35 pour accessoirec divers.

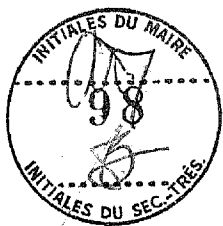
Attendu que le coût de la partie de l'hôtel de ville servant de station-garage pour abriter le fourgon-pompe se chiffre à la somme de \$22,750.00 en plus d'une rue d'accès avec éclairage au coût de \$7,500.00.

Attendu que le conseil a approuvé un règlement de prévention contre incendie et de ramonage de cheminées dans son territoire.

Attendu que le département d'incendie dont le chef nommé M. Robert Barry, possède un corps de pompiers volontaires

62-599

62-600



14 décembre
1962.

de 25 membres.

Attendu que la population permanente de la Ville est de \$3,200.00 âmes selon le dernier recensement affectué en mai 1962 dont en plus une population estivale de 1767 âmes, formant une population totale de 4,967 âmes.

Attendu que la population de Ville d'Auteuil est inférieure à 7,000 âmes.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
et unanimement résolu par le conseil
de s'adresser au gouvernement de la province, soit l'Honorable Pierre Laporte, Ministre des Affaires Municipales, en soumettant humblement cette résolution à son attention pour obtenir les octrois et subventions afin d'aider la municipalité à alléger le fardeau des contribuables.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que sur la recommandation du directeur de police, M. Alban Langevin soit réinstallé dans la fonction de sergent effectif immédiatement.

Il est proposé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que l'offre de cession de Thousand Island Dev., Treetown Dev., et Twenty-Seven, relativement à une servitude de passage sur les lots 24-A-1 et 24-200 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose soit acceptée.

Que Me. J.-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier soit autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Il est proposé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu que l'offre de M. René LaSalle relativement à une servitude de passage sur les lots 24-145 et 24-146 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose, soit acceptée.

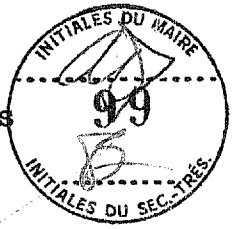
Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secré-

62-601

62-602

62-603



4 décembre 62

taire-trésorier, Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

62-604 M. l'échevin E. Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'expropriation des fonds de rues sur le lot no 5, Terrasse Debien.

62-605 M. l'échevin G. Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation des rues du lot # 6, situées au nord du Boul. des Milles-Iles.

62-606 M. l'échevin M. Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation d'une rue sur le lot # 11-A.

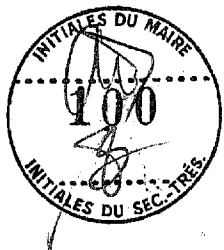
62-607 M. l'échevin E. Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation des rues du lot no 31 situées au nord du Boul. des Terrasses (Val des Bois).

62-608 M. l'échevin E. Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation des rues du lot no 9 au nord du Boul. des Milles-Iles.

62-609 Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à préparer les plans et désignations techniques si nécessaires des rues suivantes pour fin d'expropriation: lot no 5, Terrasse Debien, lot no 6 au nord de Boul. des Mille-Iles, lot 11, lot 9 Terrasse De Laroche et lot 31 Val des Bois.

62-610 Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que nos évaluateurs soient et sont autorisés à produire un certificat d'évaluation des rues suivantes pour fin d'expropriation: lot no 5 Terrasse Debien, lot 6 au nord du Boul. des Milles-Iles, lot 9 Terrasse de la Roche, lot 11 au nord du Boul. des Milles et lot 31, Val des Bois.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que notre avisaur-



légal, Me. Armand Poupart, jr., soit et est autorisé à préparer des règlements pourvoyant à l'expropriation et à la prise de possession au préalable si nécessaire des rues suivantes:-

- 1:- Rues sur lot # 5, Terrasse Debien.
- 2:- " " " #6 au nord du Boul. Milles-Iles
- 3:- " " " # 9, Terrasse De la Roche
- 4:- Rue sur lot # 11-A
- 5:- Rues sur lot # 31, Val des Bois.

M. le maire demande aux échevins si la date du 29 décembre, 1962, leur convient pour la réception des fêtes et reçoit une réponse affirmative de tous.

M. l'échevin G.Dupuy suggère que la Ville envoie un télégramme de sympathie à la Cité de St-Laurent.

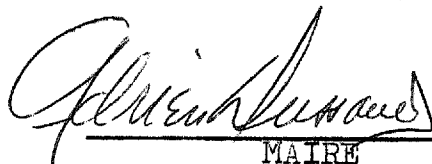
M. Dandoy demande que le nom de Grande Côte soit définitivement changé pour celui de Boul. des Milles-Iles.

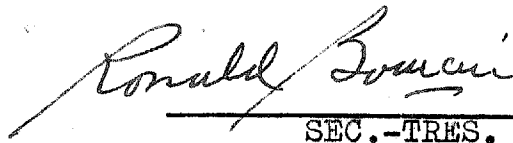
Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que l'assemblée régulière du mois de janvier 1963, soit fixée au 7.

Assemblée du mois est levée.


MAIRE


SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAVAL
VILLE D'AUTEUIL

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le lundi 7 janvier, 1963, à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire, Adrien Dussault, les échevins M. Turcot, A.Arpin, G.Brochu, E.Provencher et J.-P.Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

14 décembre 62

62-611

62-612

7 janvier
1963



A 8 heures P.M., l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 14 décembre, 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G. Brochu, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 215 au conseil.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

63-1

et résolu unanimement que le règlement no 215 pourvoyant à appliquer une somme de \$6,000.00 dont l'emprunt a déjà été autorisé par le règlement no 112 pour payer le coût des travaux autorisés par le règlement no 111, soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 215 sera tenue le vendredi 18 janvier, 1963, entre 7 et 10 hres p.m., en l'hôtel de ville, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 216 au conseil.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher

63-2

et résolu unanimement que le règlement no 216 pourvoyant à appliquer une somme de \$5,369.67 dont l'emprunt a déjà été autorisé par le règlement no 147 pour payer le coût des travaux autorisés par les règlements nos 128-A et 129-A, soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 216 sera tenue le vendredi 18 janvier, 1963, entre 7 et 10 hres P.M. en l'hôtel de ville, sous la présidence de Son Honneur le Maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 217 au conseil.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher

63-3

et résolu que le règlement no 217 pourvoyant à l'acquisition de terrains connus comme étant les lots nos 6-1, 6-2, 6-3, 6-4, et 6-102 du cadastre de la paroisse Ste-Rose pour ouverture de rues dans la Ville d'Auteuil, soit adopté.



7 janvier
1963

Adopté avec la dissidence de M. l'échevin J.P.Ouimet.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 218 au conseil.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu que le règlement no 218 pourvoyant à l'acquisition de partie du lot originaire no 11 du cadastre officiel de la paroisse Ste-Rose ayant 20 pieds de largeur sur une longueur d'environ 850' à partir du Boul. des Terrasses jusqu'à la rivière des Milles-Iles et étant utilisée comme chemin public pour l'ouverture d'une rue dans la ville d'Auteuil, soit adopté.

Adopté avec la dissidence de M. l'échevin J.-P.Ouimet.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 219 au conseil.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que le règlement no 219 pourvoyant à l'acquisition d'un terrain portant le numéro 11-1-P.2 du cadastre officiel de la paroisse Ste-Rose pour l'ouverture d'une rue dans la ville d'Auteuil, soit adopté.

Adopté sur la dissidence de M. l'échevin J.P. Ouimet.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 220.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu que le règlement no 220 pourvoyant à l'acquisition de terrains connus comme étant les lots no 9-29, 30, 31, 32, 33, 34 et 36 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose, pour l'ouverture de rues dans la ville d'Auteuil soit adopté.

Adopté avec la dissidence de M. l'échevin J.-P.Ouimet.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 221.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu que le règlement no 221 pourvoyant à l'acquisition des terrains connus comme étant les lots nos 31-21, 31-66, 31-58, 31-50, 31-42, 31-P.34, 31-26 et partie du lot 31 cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose

63-4

63-5

63-6

63-7

7 janvier,
1963

étant un chemin public de 25 pieds de largeur longeant le lot originaire, no 29 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose pour l'ouverture de rues dans la ville d'Auteuil, doit adopté.



Adopté sur dissidence de M. l'échevin J.-P.Ouimet.

63-8

Il est proposé par M. l'échevin Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu que le salaire hebdomadaire de M. Gérard Legault, inspecteur municipal, soit porté à \$90.00 rétroactif au 1er novembre, 1962 et à \$100.00 par semaine le 1er juin 1963.

Adopté unanimement.

63-9

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin A.Arpin
et résolu unanimement que la résiliation du contrat de déneigement intervenu entre Florient Limoges et Ville d'Auteuil soit et est ratifiée.

63-10

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que le nouveau contrat pour le déneigement des rues de Ville d'Auteuil intervenu entre Gaston Clermont et Ville d'Auteuil, soit et est accepté.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à le signer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

63-11

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement que le compte de M. Gaston Contant Enrg., pour le déneigement de la Montée Champagne pour la saison 61-62 soit accepté.

Que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à le payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

63-12

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu unanimement que l'évaluation des fiches suivantes soit acceptée.
fiche 40-184, 83 lere ave Parc des Erables de \$9,440.00 à \$3,430.00 et:-
fiche 40-203, 31, lere ave Parc des Eravles de \$1,390 à \$630.00



Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que l'offre de M.

Ulric Debien et De Julien Debien relativement à la cession de rues sur le lot #5, tel que décrit sur le plan et description technique 7C-2287 de l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 4 janvier, 1963 soit acceptée.

Que me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que l'offre de la Coopérative de Construction de l'Île-Jésus relativement à une servitude de passage sur les lots 344-129 et 130, cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose tel que décrit sur le plan et le description technique no 7C-2533 de l'arpenteur-géomètre, Claude Lefebvre, en date du 12 décembre, 1962, soit acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Les offres de servitude de passage sur les lots 8 et 9 pour fin de drainage sont remises à l'étude.

Les demandes de changement au zonage de M. Kotler sont également mises à l'étude.

Les dépenses suivantes sont soumises pour approbation:-

Auteuil Petroleum Enrg.	\$ 301.98 ✓
Aumor Ltée	11.70 +
Bellevue Lumber	167.75 ✓
Boissonneault R.G. (ass)	102.85 ✓
Canada Dactylographe	12.72 -
Cadadian Industries	102.96 ✓
Canadien National Tel.	.70 ✓
Canadian Silk Manuf.	20.50 ✓
Champlain Oil Products	86.00 -
Chartrand Automobile	2,983 .00 ✓

7 janvier
1963.

63-13

63-14

7 janvier
1963.

Courrier de Laval	\$ 75.00 ✓
Garage Déziel	297.68 -
Dustbane Product	29.33 ✓
D. & V. Printing	64.71 ✓
Editions McClean Hunter	20.00 -
Fina (Canadian Petrofina)	95.85 -
Fire Extinguishers Reg'd	63.60 ✓
Formules Légales Provinciales	292.49 -
Georges Filion	83.69 -
Gazette Officielle	21.38 -
Francis Hankin	746.62 ✓
International Buss. Machines	347.25 ✓
L.Joly Ltée	19.30 ✓
Kerr Ellams	14.25 -
Laurentide Display's	27.20 ✓
Laval Septic Tank Enrg.	67.50 ✓
Laverdure Ltée	35.00 ✓
L.D.G. Inc.	101.10 ✓
Lessard Esso Service	147.61 ✓
Lepage Rolland	72.00 ✓
London Life Ins.	114.98 -
R.G.McLead Co.	60.00 -
H.Y.Maranda	120.57 ✓
Canadian Marconi	200.51 ✓
McEwen Uniform Co.	314.01 ✓
Multivox Ltée	31.82 ✓
Montreal Oxygen	9.35 ✓
Paul-Emile Noel C.A.	790.00 ✓
Nor-Do Products	710.64 ✓
Ohio Chemical	12.81 ✓
Opinions	125.00 ✓
Paquette (garage)	41.87 ✓
Pavillon Laurentien	525.84 -
Pilon Librairies	182.82 ✓
Railway & Power Eng.	381.69 ✓
La Revue Municipale	18.00 ✓
William Scully	136.89 ✓
Shawinigan Water & Power	371.01 ✓
Canadian Pacific	1.06 ✓
Thibault Desjardins	247.21 ✓
Touchette (garage)	3.18 ✓
Telephone Bell	132.76 ✓
Valiquette Ltée	101.98 ✓
F.X.Valiquette	153.46 ✓
Vitrerie Claveau	15.38 ✓
Norman Wade Co. Ltd.	325.91 ✓
B.C.Asphalt	216.00 ✓

MONTANT TOTAL:- \$11,756.47 ✓

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que les comptes ci-haut





mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

7 janvier 1963

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une lettre de Me. Jean-Noel Lavoie, député de Laval, relativement à la réception par notre ville, d'un chèque de subvention pour travaux d'hiver au montant de \$24,424.25.

Le secrétaire signale au conseil un offre de service de Robert Roy et Associés, Ingénieurs-conseils.

Le secrétaire fait lecture au conseil de deux lettres datées du 15 décembre et du 20 décembre, 1962, respectivement et qui réclament les services d'égout et aqueduc pour une bâtisse située sur le lot 381, avenue Perron, et il est avisé d'accuser réception de ces deux lettres et de notifier M. Morris que la ville serait prête à effectuer les travaux nécessaires si lui même est prêt à en défrayer le coût.

Le secrétaire fait par au conseil de la réception d'une pétition pour l'érection d'un abris pour usagers du transport en commun, résidant aux Résidences d'Auteuil. Il est avisé de faire suite à cette demande.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre de M. Léopold Gagnon, coordonnateur de la Défense Civile pour l'Île-Jésus qui sollicite la permission de se servir des locaux de l'Hôtel de Ville, pour donner des cours relatifs à la défense civile. Le conseil se montre agréable à cette demande et avise le secrétaire d'en notifier M. Gagnon.

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une lettre de M. Malenfant de 3295 Des Erables, Montréal, qui s'enquière de la possibilité d'obtenir une rue carrossable sur le lot 35. Le secrétaire est avisé de se procurer un estimé d'ingénieur et d'en faire rapport pour la prochaine assemblée.

M. l'échevin A. Arpin s'informe de la possibilité d'obtenir une rémunération pour le maire et les échevins. M. le maire lui suggère de discuter la chose à huis clos.

M. l'échevin E. Provencher demande si le cas de la réclamation de M. Messier relativement au tuyautage du La Pinière sera bientôt réglé. M. le maire lui répond qu'il attend un avis légal avant de prendre une décision à ce sujet. Sur quoi M. Messier demande si avis légal a bel et bien été demandé à ce sujet.

M. l'échevin J.-P. Ouimet suggère que le terme "régulière" n'est peut-être légal relativement à cette assemblée.

7 janvier 63

L'assemblée du mois de janvier est levée
sur proposition de M. l'échevin Mé Turcot, seconde
par M. l'échevin A.Arpin.



MAIRE

SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CONTE DE LAVAL.

18 janv. 63

Nous soussigné respectivement échevin et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 215 pourvoyant à appliquer une somme de \$6,000.00 dont l'emprunt a déjà été autorisé par le règlement no 112 pour payer le coût des travaux autorisés par le règlement no 111, tenue le 18 janvier, 1963, à 7 hres P.M. au bureau de la ville, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de l'échevin Maurice Turcot, M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 215 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il ne soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce 18ième jour de janvier,
1963.



18 janvier 63

PRESIDENT

Ronald Bourcier

SEC-TRES.

Nous soussigné, respectivement échevin et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 216 pour appliquer une somme de \$5,369.67 dont l'emprunt a déjà été autorisé par le règlement no 147 pour payer le coût des travaux autorisés par les règlements no 128-A et 129-A, tenue le 18ième jour de janvier, 1963, à 7 hres P.M. au bureau de la ville, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

63-17

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. l'échevin Maurice Turcot, M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 210 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il ne soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil, ce 18ième jour de janvier,
1963.

PRESIDENT

Ronald Bourcier

SEC-TRES.

18 janvier 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
COMTE DE LAVAL.



A une séance spéciale du conseil de Ville d'Auteuil, tenue le vendredi 18 janvier, 1963 à 9 hres P.M. et à laquelle étaient présents les échevins M. Turcot, E. Provencher, G. Brochu, A. Arpin, G. Dupuy et Jean-Paul Ouimet, formant quorum sous la présidence du pro-maire M. Maurice Turcot, le secrétaire-trésorier, étant également présent.

A 9 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation de l'assemblée dont les échevins acceptant de discuter le sujet à prendre en considération d'un commun accord

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 160 de la Ville d'Auteuil soit et est amendé à l'article 5 en remplaçant "Banque Canadienne Nationale" par "Banque Provinciale du Canada" et en ajoutant les mots "ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto" à la fin dudit article.

L'article 15 est remplacé par le suivant: "15. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que les règlements nos 162, 164, 192, 193, 202, 204 et 208, soient et sont amendés à l'article 5 en remplaçant "Banque Canadienne Nationale" par "Banque Provinciale du Canada" et en ajoutant les mots "ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto" à la fin dudit article.

L'article 15 est remplacé par le suivant: - 15
Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

ATTENDU qu'un montant de \$500.00 ne sera pas émis sur le règlement no 165, ce qui réduit le montant des obligations décrété par ledit règlement à \$31,000.00;

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

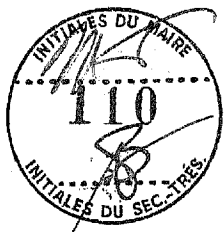
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le montant des obligations à émettre en vertu du règlement no 165 soit réduit de \$31,500.00 à \$31,000.00.

L'article 5 est amendé en remplaçant les mots "Banque Canadienne Nationale" par les mots "Banque Provinciale du Canada" et en ajoutant les mots: "ainsi qu'au bureau principal

63-18

63-19



de ladite banque à Toronto " à la fin dudit article.

L'article 6 est remplacé par le suivant:-

"ARTICLE 6: Les obligations seront émises en séries et seront remboursés en vingt ans. Une première tranche de \$19,300.00 d'obligations sera datée du 1er avril 1962; une deuxième tranche de \$5,000.00 d'obligations sera datée du 1er février 1963; la ou les tranches subséquentes porteront la date de leur émission. Le tableau d'amortissement est remplacé par le suivant:-

<u>1ère tranche</u>	<u>2ième tranche</u>	<u>solde à émettre</u>	<u>total</u>
\$ 300	\$ 100	\$ 100	\$ 500
500	100	400	1,000
500	200	300	1,000
500	200	300	1,000
500	200	300	1,000
1,000	200	300	1,500
1,000	200	300	1,500
1,000	200	300	1,500
1,000	200	300	1,500
1,000	200	300	1,500
1,000	200	600	1,800
1,000	300	500	1,800
1,000	300	500	1,800
1,000	300	500	1,800
1,000	300	700	2,000
1,500	300	200	2,000
1,500	400	100	2,000
1,500	400	100	2,000
<u>1,500</u>	<u>400</u>	<u>100</u>	<u>2,000</u>
\$19,300	\$5,000.	\$6,700.	\$31,000

L'article 7 est remplacé par le suivant:

ARTICLE 7: Les dites obligations porteront intérêt à un taux n'excédant pas 6% par année. L'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année sur la première tranche de \$19,300.00; l'intérêt sera payable semi-annuellement les 1er août et 1er février sur la deuxième tranche de \$5,000.00. Sur la ou les tranches subséquentes, l'intérêt sera payable semi-annuellement aux dates fixées par résolution du Conseil."

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que les règlements nos 185, 186, 187 et 196 de la Ville d'Auteuil, soient et sont amendés en remplaçant l'article 15 par le suivant:

18 janv. 63

ARTICLE 15:- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."



QUE le règlement no 178 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$175,000.00, soit et est amendé en remplaçant l'article 16 par le suivant:

ARTICLE 16:- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Le tableau d'amortissement est remplacé par le suivant:

1.	5,000	16.	6,400
2.	4,900	17.	5,900
3.	4,600	18.	6,000
4.	4,500	19.	6,400
5.	5,400	20.	6,400
6.	5,400.	21.	6,000
7.	4,900	22.	6,000
8.	5,400	23.	6,000
9.	4,800	24.	6,000
10.	5,300	25.	6,000
11.	5,500	26.	7,000
12.	5,700	27.	7,000
13.	5,700.	28.	7,000
14.	6,100	29.	7,000
15.	6,100	30.	7,000

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin G. Dupuy

et résolu unanimement que le règlement no 188 de la Ville d'Auteuil soit et est amendé à l'article 5 en ajoutant les mots " du Canada" après les mots "Banque Provinciale".

63-21

L'article 15 est remplacé par le suivant:

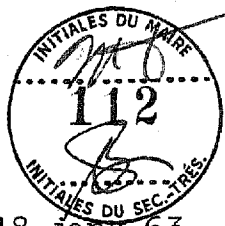
ARTICLE 15: Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que la date des obligations soit fixée au 1er février 1963, les dates des paiements d'intérêt les 1er août et 1er février de chaque année et les endroits de paiement, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto.

63-22

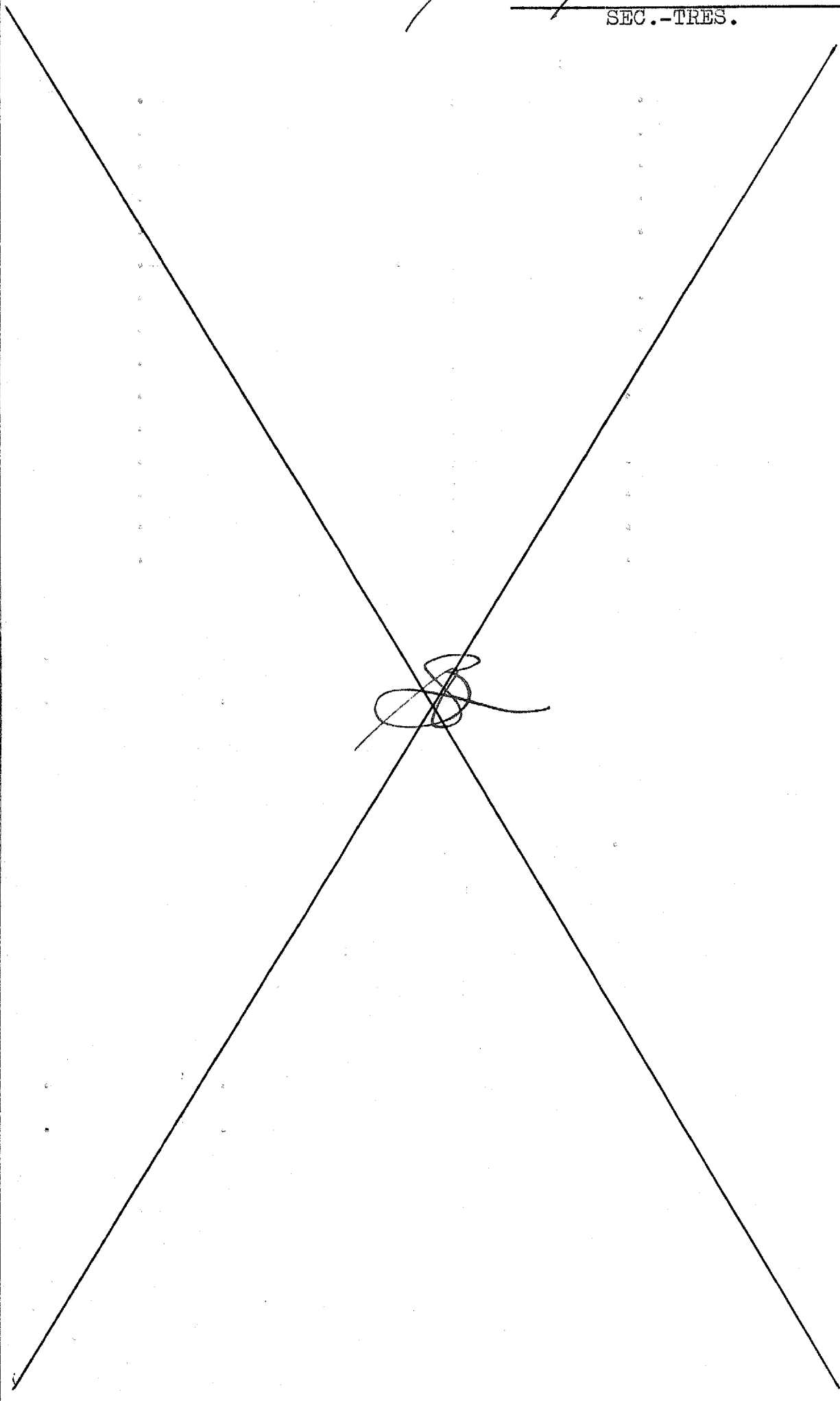


L'agenda de l'assemblée spéciale étant épuisée, l'assemblée est levée.

18 janv. 63

Romane Maurice Trés
MAIRE

Ronald Lomus
SEC.-TRES.





PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
CONTE DE LAVAL.

28 janvier 63

A une séance spéciale du conseil de Ville d'Auteuil, tenue le lundi 28 janvier 1963 à 8 heures P.M., et à laquelle étaient présents les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Brochu, Egide Provencher, Jean - Paul Ouimet formant quorum sous la présidence du pro-maire Maurice Turcot, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convoquation de l'assemblée spéciale.

Le secrétaire-trésorier fait l'ouverture de quatre soumissions pour émission d'obligations qui se lient comme suit:

63-23

- 1 - Syndicat formé de: Banque Canadienne Nationale, Bélanger Inc., Florido Matteaux Inc.

RIX: 98.16%

5½% \$ 88,000.00 échéant de 1964 @ 1968 incl.
6 % \$ 219,000.00 " de 1969 @ 1977 incl,
6% \$ 234,000.00 " en 1978.

- 2 - Syndicat formé de la Banque Provinciale du Canada, Casgrain et Cie. Limitée, Durocher, Rodrigue et Cie Ltée., Laurent et Veillet Inc., Morgan Ostiguy et Hudon Limitée, Société de Placement Limitée

RIX: 97.75%

5½% \$ 88,000.00 échéant de 1964 @ 1968
6 % \$219,000.00 " de 1969 @ 1977
6 % \$234,000.00 en 1978.

- 3 - Crédit du Nord Inc.,

RIX: 95.56 %

5½% \$ 174,000.00 échéant 1964 @ 1972 incl.
6 % \$ 367,000.00 " en 1973.

- 4 - Cliche et Associés Limitée.

RIX: 97.08%

5½% \$ 197,000.00 échéant 1964 @ 1973 incl.
6% \$ 110,000.00 " 1974 @ 1978 incl.
6% \$ 234,000.00 en 1978.

Il est proposé par M.l'échevin G.Brochu secondé par M.l'échevin A. Arpin et résolu unanimement que l'assemblée spéciale soit et est ajournée à Mardi le 29 janvier 1963 à 8 heures P.M.



Romaine Maurice Turcot
MAIRE

Ronald Bouras
Sec. - Tres.

29 Janvier 63 PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D' AUTEUIL,
CONTE DE LAVAL,

A une séance spéciale du conseil de ville d'Auteuil tenue le mardi 29 janvier 1963 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu et Eglise Provencher formant quorum sous la présidence du pro-maire M. Maurice Turcot le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures P.M. l'assemblée est ouverte par la prière.

Le secrétaire-trésorier donne rapport des rendements des diverses soumissions pour émission d'obligations tels que calculés par la Commission Municipale.

Syndicat ayant à sa tête la	Banque Canadienne	
	Nationale	6.2129%
" " " " " "	Banque Provincial	6.2676%
Cliche & Associés	" " " "	6.2735%
Crédit du Nord		6.5996%

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu^k
secondé par M. l'échevin A. Arpin
et résolu unanimement que conformément à la recommandation de la Commission Municipale, l'émission d'obligations de \$ 541,000.00, soit et est adjudgée au syndicat formé de la Banque Canadienne Nationale, Bélanger Inc., Florido Matteau Inc., aux conditions mentionnées dans sa soumission.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que pour l'emprunt total de \$ 541,000.00 autorisé par les règlements nos: 160, 162, 164, 165, 178, 185, 186, 187, 188, 192, 193, 194, 196, 202, 204 et 208, des obligations sont émises pour un terme plus court que les termes prévus dans les règlements d'emprunt. c'est-à-dire pour un terme de dix



ans au lieu de quinze ans, pour le règlement No. 188, pour un terme de quinze ans, au lieu du terme de vingt ans, pour les règlements nos: 160, 162, 164, 165, 186, 187, 192, 193, 194, 196, 202, 204 et 208 et pour un terme de quinze ans au lieu du terme de trente ans, pour le règlement no, 178, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt. "

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin Brochu
et résolu unanimement que les services de la
firme Yvon Boulanger Inc., soit retenu pour l'impression
des obligations de l'émission de \$ 541,000.00

L'assemblée spéciale est levée.

Maurice Turcot
MAIRE

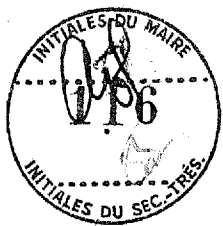
Ronald Brochu
SECRETARE - TRÉS.

Février 1963 PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
CONTE DE LAVAL,

A une assemblée régulière du conseil de ville d'Auteuil tenue aux lieu et heures ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 5 février 1963 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu, Egide Provencher et Jean Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de M. le pro-maire Maurice Turcot, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A huit heures P.M l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 7 janvier 1963 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Brochu
Secondé par M. l'échevin Provencher,

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès verbal de l'assemblée des électeurs - propriétaires tenue pour approuver ou désapprouver le règlement # 215. Ledit



procès verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin
Guy Brochu
Secondé par M. l'échevin Provencher.

63 - 28

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue pour approuver ou désapprouver le règlement no. 216. Ledit procès verbal fut approuvé sur proposition de M. l'échevin Brochu
Secondé par M. L'échevin Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée spéciale du conseil tenue le 18 janvier 1963 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Brochu
Secondé par M. l'échevin Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 28 janvier 1963 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin Brochu,
Secondé par M. l'échevin Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée d'ajournement de l'assemblée spéciale tenue le 29 janvier qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Brochu,
Secondé par M. l'échevin Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée spéciale tenue le 29 janvier qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Brochu, *
Secondé par M. l'échevin Provencher.

63 - 29

Il est proposé par M. l'échevin Provencher, secondé par M. l'échevin Brochu et résolu unanimement:

Que le compte de M. Roger Messier au montant de \$ 551.37 pour le tuyautage du Ruisseau "La Pinière" soit accepté.

Que son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à le payer, à même les fonds du règlement # 193 pour et au nom de Ville d'Auteuil.

63 - 30

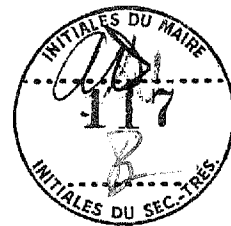
Il est proposé par M. l'échevin Dupuy, secondé par M. l'échevin Provencher et résolu unanimement que la Ville de St Francois soit et est autorisée à faire déblayer la partie de la Montée Champagne située dans le territoire d'Auteuil pour la somme de \$ 250.00.

Que ladite entente est pour la saison 1962-63 seulement.

Que Ville d'Auteuil se réserve le droit d'inspecter ledit déblaiement et de faire des recommandations si nécessaire.

Que son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à payer pour et au nom de Ville d'Auteuil ledit compte .

Considérant que la Ville d'Auteuil a installé les services d'eau et d'égouts ainsi que les travaux préliminaires de rues et d'éclairage, sur les subdivisions du lot numéro 22 de la Paroisse de Ste Rose, Ville d'Auteuil.



Considérant qu'è plus de 10 constructeurs sont prêts à construire des maisons sur ces lots et qu'ils se voient dans l'obligation de refuser des acheteurs parce qu'ils n'ont pas de prêt de la Société Centrale d'Hypothèque et de logement ou de leur filiale.

Considérant que le projet est déjà en marche et qu'il y a 10 propriétés de construites.

Considérant que le site ou Jardins des Cèdres Inc. à sa propriété est actuellement le seul de la Ville qui soit Boisé.

Considérant qu'une très forte demande pour de la nouvelle construction a été faite à cet endroit, et qu'un grand nombre de visiteurs sont intéressés à acheter des propriétés.

Considerant qu'il serait désastreux pour la Ville d'Auteuil que les services déjà installés restent inactifs.

Considérant également que la Cociété Centrale d'Hypothèques et de Logement a écrit une lettre au Député J.L. Rochon dont nous avons reçu une copie.

Considérant que les raisons évoquées de cette lettre peuvent presque en totalité être réfutées.

Considérant également que la Ville d'Auteuil possède un service d'autobus pour la Commission Scolaire et qu'il n'est pas plus honéreux de transporter les élèves de cet endroit ou d'un autre endroit.

Considérant que la demande de maisons à cet endroit est plus forte que dans tous les autres endroits de la Ville, à cause du site et de l'originalité du développement.

Considérant que les propriétés déjà construites ont une valeur supérieure aux autres projets de la Municipalité.

Considémant que l'aménagement s'est fait lentement non à cause de l'absence de demandé mais à cause de l'absence de prêt.

Pour toutes ces fins il est Proposé par M. l'échevin Brochu
Secondé par m.l 'échevin Proven-
cher et résolu à l'unanimité:

que demande soit faite à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement de reconsidérer le cas de Jardins des Cèdres Inc. et d'accorder des prêts sur le lot numéro 22 de façon à ce que les services mentionnés ci-dessus soient utilisés et qu'il ne reste pas un fardeau pour la Ville.

Et que copie de cette résolution soit envoyée à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement à Ottawa, à Montréal et à Monsieur Stewart Bates.



Il est proposé par M. l'échevin Provencher secondé par M. l'échevin Ouimet et résolu unanimement: Que les mutations des fiches Nos. 59-119, 50-5-A;B,C, 50-6A, 50-6, 50-26, 50-25, 50-31, 50-11, 70-12A,B, 40-225, 59-204, 11-43G, 11-43F, 13-181 A, 13-181B, 35-298, 35-299, 35-343, 12-221 58-206, 40-226, 24-4, 10-3A, 10-1B, 3-47A et B, 59-33, 29-42, 29-44, 28-189, 28-43, 28-87, 28-86, 28-130, 28-172, 28-165, 58-170, 35-171, 40-72, 40-73, 3-2A,B, 3-1, 35-72, 50-34, 4-89, 6-174, 6-3J, F40-157 et 156, 58-166, 4-17, 26-30, 40-357, 358, 40-194, 17-0, 58-228, 19-20, 24-28, 58-330, 4-6J, 57-292A et B, 4-4C, 4-6K, 10-3B, 58-43, 58-44A, 4-61, 26-1, 26-127, 31-5, 13-187, 26-1, 28-0, 28-173 et 174, 4-6-2, 58-309, 58-98A, 28-201 et 200, 13-60A et B, 13-153-154, 58-246, * 16-121 à 125, 10-134 A et B, 14-109, 19-28, 40-3, 40-2, 40-68, 40-1, 40-32B, 40-43, 40-347, 40-79, 35-90, 29-41, 58-203, 57-25, 57-476, 57-7, 35-43, 40-216, 12-78, 51-27, 31-71, 6-203, 6-176, 57-480, 51-6, 24-0A, 26-126 et 125, 51-4 50-13, 50-28, 40-169, 57-78 A et B 51-10, 59-68, 31-9, 7-422, 5 58-270, 51-25, 35-214, 35-215, 20-58 et 29, 6-171, 58-122, 26-108, 24-17 et 18, 35-203, 4-79B et A, 4-78, 6-47, 58-392, 58-385, 6-22 et 21, 57-78B et C, 14-5-11-13, 14-87, 15-3-79, 16-57, 5-6-7, 57-463A, 57-432, 57-77A et B soient acceptées telles que lues. 4-4C, 58-156, 12-140-141-142-143, 10-13, 12-229

*

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:

Auteuil Petroleum Enrg.	286.27 -
Ass. Serge Ouellet Inc.	548.58 -
Bell Telephone Co.	325.69 -
Canada Dactylographe Inc.	25.44 -
Champlain Oil Product Ltd.	81.77 -
Canadian Petrofina Ltd.	47.31 -
Canadian Industries Ltd.	121.48 -
Pharmacie Duckett	27.68 -
Dubois Sign.	15.00 -
D & V Printing	85.89 -
Romain Décarie	252.25 -
Electro Vox Inc.	870.90 -
Formules Legales Prov. Enrg.	183.07 -
Can. Laboratory Supplies Ltd.	5.98 -
Garage H. Fortin	45.41 -
Doris Gravel	42.50 -
Francis Hankin & Co.	1.25 -
Jules D'Alcantara Inc.	21.45 -
Kerr Ellans Ltd.	54.40 -
Louis Paul Lessard (Esso)	121.95 -
Laverdure Roger Ltd.	17.50 -
J.E. Lortie Co. Ltd.	20.78 -
Moineau Freres Enrg.	243.30 -
Can. Marconi Co.	790.92 -
Ministère des Transports	2.00 -
H.Y. Maranda Inc.	186.51 -



R.J. McLeod & Co. Ltd.	60.00 -
Librairie Pilon Inc.	155.12 -
Photo La Madeleine	7.00 -
Saindon Service Station	40.43 -
Shawinigan Water & Power	332.72 -
Stop Fire Ltd.	16.59 -
Thibault Desjardins Ltd.	301.21 -
Garage Tetreault & Fils	20.00 -
Vitrierie Claveau Enrg.	50.00 -
Garage Verpaelst & Poulin	41.90 -
Norman Wade Co.	<u>4.36 -</u>
Total	\$5,464.61

Il est proposé par M. l'échevin Brochu,
Secondé par M. l'échevin Provencher et
résolu unanimement que les comptes ci-haut
mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés,
que son Honneur le maire et le secrétaire trésorier
soient et sont autorisés à les payer pour et au nom
de Ville d'Auteuil.

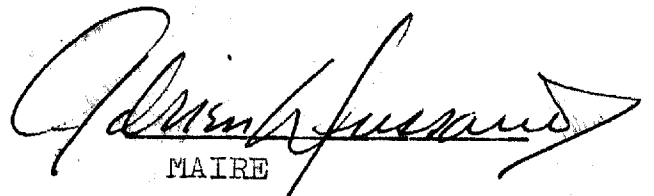
M. l'échevin Aimé Arpin donne avis de
motion qu'il présentera pour lecture et adoption à
une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement
accordant au maire et aux échevins une rémunération
ou dédommagement pour dépenses encourues pour le
compte de la corporation municipale.


Le secrétaire est également avisé de s'enquérir
auprès des municipalités voisines des modes et termes
de rémunération des maires et échevins.

M. Chevalier de la Terrasse Coutu se plaint
de l'état enneigé de ses rues.

L'état de la rue Trudel est également apporté
au conseil.

L'assemblée du mois de février est ajournée
au 19 février sur proposition de M. l'échevin Brochu
Secondé par M. l'échevin Arpin.


MAIRE


SECRETARE - TRESORIER



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CONTE DE LAVAL.

19 février
1963.

A une assemblée d'ajournement du conseil de ville d'Auteuil, tenue le mardi 19 février, 1963, à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu, Egide Provencher et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m., l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 5 février, 1963, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G. Brochu, secondé par M. l'échevin Jean-Paul Ouimet.

M. le Maire souligne qu'il a remarqué, dans l'énumération des dépenses approuvées à la séance du 5 février, que des montants ont été payés à des stations de service à l'extérieur de la ville et demande au secrétaire d'aviser des divers départements d'encourager les marchands locaux de préférence et de ne patroniser les stations de service à l'extérieur de la municipalité que dans des cas d'extrême urgence.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 222 services lot #22.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 222 pourvoyant à des travaux d'égoût, d'aqueduc, de pavage, de fossés tourbées, d'éclairage et de ponceaux d'entrées sur le lot 22 (projet Luciani) et à un emprunt de \$170,000.00 pour ces fins, soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 222 sera tenue le vendredi 1er mars, 1963, entre 7 et 10 hres p.m., au bureau de la ville, au 6200 Boul. des Laurentides, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 223.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 223 pourvoyant à des travaux de drainage de la Terrasse De

19 février
1963.

Laroche sur les lots 8 et 9 et à un emprunt de \$8,000.00 pour ces fins, soit adopté.



L'assemblée des électeurs propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 223 sera tenue le vendredi 1er mars, 1963 entre 7 et 10 hres p.m. en l'hôtel de ville sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 224 au conseil.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin G.Brochu

63-37

et résolu unanimement que le règlement no 224 pourvoyant à des travaux de tuyautage d'un embranchement du ruisseau Parizeau (ruisseau Provencher) sur les lots 344-129, 130 et 340 et à un emprunt de \$7,300.00 pour ces fins, soit adopté.

L'assemblée des électeurs propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 224 sera tenue le vendredi 1er mars, 1963, entre 7 et 10 hres p.m., en l'hôtel de ville sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 225.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-38

et résolu unanimement que le règlement no 225 amendant le règlement no 113 pourvoyant à la cession de terrains devant servir pour fins de parcs ou de terrains de jeux dans les limites de Ville d'Auteuil, soit adopté.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu unanimement que Messieurs Gilles Beaulieu, Aurèle Ste-Marie et Laurent St-Laurent soient nommés évaluateurs de la ville d'Auteuil pour l'année 1963.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que le taux de 6% d'intérêt soit chargé sur tout arrérage de taxes et comptes passés dûs.

63-39



63-40
19 février
1963.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement qu'un escompte de 2%
soit accordé aux contribuables qui paieront leurs comptes
de taxes municipales dans les vingt jours de leur émission.

63-41

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que la taxe spéciale
de vidanges soit éliminée pour les résidences pour l'émission
de taxes de 1963.

M. l'échevin G. Brochu souligne que le service de vi-
danges laisse à désirer et le conseil demande au secrétaire
d'en faire la remarque aux autorités de la Société Sanitaire
de Laval.

M. le Maire et les échevins échangent des opinions
sur la façon de percevoir la taxe d'eau.

M. l'échevin G. Brochu donne avis de motion qu'il pré-
sentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente
de ce conseil, un règlement régissant la consommation de
l'eau potable dans les limites de Ville d'Auteuil.

63-42

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que demande soit faite
à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'em-
prunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada
une somme n'excédant pas \$20,000.00 en attendant la percep-
tion de la taxe d'eau.

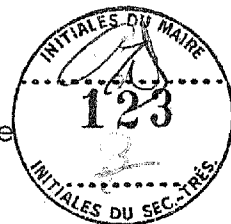
63-43

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que Auteuil devant
effectuer les paiements pour la consommation de l'eau à la
Ville de Ste-Rose, Vimont devra sur présentation de comptes
se conformer aux dispositions de la convention intervenue en-
tre Vimont (St-Elzéar) et Auteuil le 21 août, 1962.

L'item no 12, cas du dédommagement au chef de police pour
l'usage de sa voiture est remis à l'étude.

63-44

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que M. Zéphir Blache



19 février
1963.

soit considéré comme employé permanent au salaire de \$15.00 par jour effectif immédiatement.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher

63-45

et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à acheter, pour et au nom de la Ville d'Auteuil, un dactylographe de Marque Olivetti au coût de \$255.00 moins le coût de location dudit dactylographe pour les 5 mois qu'il a été loué.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-46

et résolu unanimement que les pompiers volontaires soient rémunérés pour exercices et feux, au tarif suivant: \$2.50 l'heure pour la première heure et \$1.50 pour chaque heure additionnelle, le minimum payable étant 1 heure.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher

63-47

et résolu unanimement que l'offre de Dame Madeleine Brisette relativement à une partie du lot #5 (rues) du cadastre de la Paroisse Ste-Rose, tel qu'il apparaît au plan no 7C-2286-2 de l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 28 août, 1962, au fins de cession, soit accepté,

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil ledit acte.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher

63-48

et résolu unanimement que l'offre de Luigi Paliotti, Fusiccio Costanzo, Edouard Riciguilo, Carlina Des Gaccio, Domenico, DiCorpo, Vincenzo Dicarlo, Winner & Ricci, Alfredo Venditte, Giovanscio Ricco, Gilda Riccio, Roland Blais Arthur Colpron relativement à une servitude de passage pour drainage sur le lot originaire no 6 du cadastre de la Paroisse de Ste-Rose, tels qu'il apparaît aux plans et descriptions techniques nos 7C-2558-2, 3-4-5-6-7-8-9-10-11-12 et 13 de l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 7 janvier, 1963, soit adopté.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.



19 février
1963.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Auteuil, ledit acte.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que l'offre d'Alfred Sauvé, Mme Rosaire Paradis, Hector Labelle, Jean-Jacques Rousseau, Jules Levesque, Mme Roland Léonard et Plage Idéal relativement à des parties des lots originaires des lots 26 et 28 tel qu'il apparaît sur les plans et descriptions techniques nos 70-2587-1-2-3-4-5-6-7 de l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 24 janvier, 1963, pour fin de servitude de passage pour drainage soit accepté.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Le conseil prends connaissance d'une demande de changement au zonage sur le lot 356-124 de la part de M. Kotler et le remet à l'étude.

Le conseil prends connaissance de lettres de la Protection Civile et de la Société Canadienne du Cancer.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une lettre du greffier de la Ville de Fabreville relativement au service de pompier.

Après discussion, il est décidé que le chef des police et pompiers de notre ville soit autorisé à demander de l'aide aux autres municipalités au cas de conflagration.

Le conseil manifeste également le désir d'offrir les services de notre pompe à incendie aux autres municipalités de l'Ile Jésus dans ratification ou dédommagement, à condition bien entendu que ce service soit réciproque.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de M. A.F. Gonthier, président local de la Fédération et la décision sur sa demande est remise à la prochaine assemblée.

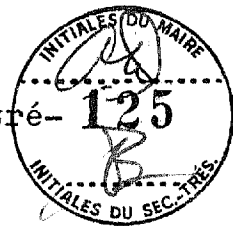
Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement qu'Auteuil adhère à l'Union des Municipalités de la Province de Québec.

63-50

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à payer, pour et au nom de la Ville d'Auteuil, la cotisation.



19 février 63.

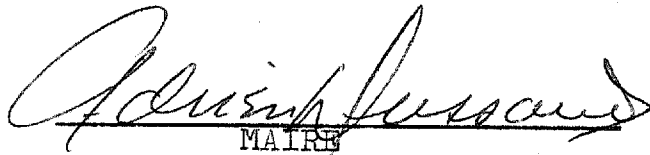
Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement qu'Auteuil se joigne
à l'Association Canadienne d'Urbanisme.

63-51

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à payer pour et au nom de Ville d'Auteuil, la cotisation.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de la Protection Civile relativement à une série de cours donnés à Arnprior Ontario.

L'assemblée du mois de février est levée.


MAIRE


SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
CONTE DE LAVAL,
VILLE D'AUTEUIL.

Corporation de la Ville d'Auteuil.

Nous sous-signé respectivement échevin et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 222 pour emprunter une somme de \$170,000.00 pour l'exécution de travaux public avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

63-52

L'assemblée fut ouverte a sept heures p.m. sous la présidence de M. Egide Provencher échevin, M. Ronald Bourcier secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 222 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis



1er mars 63.

L'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés,, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil ce premier mars 1963.

Egide Provencher

Egide Provencher (pres.)

Ronald Bourcier

Ronald Bourcier (sec.)

PROVINCE DE QUEBEC,
CONTE DE LAVAL,
VILLE D'AUTEUIL.

Nous sous-signé, respectivement échevin et secrétaire trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 223 pour emprunter une somme de \$8,000. pour l'exécution de travaux publics, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

63-53

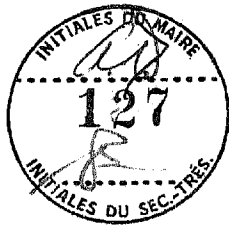
L'assemblée fut ouverte à sept heures p.m. sous la présidence de M. Egide Provencher, échevin, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix, l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 223 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé trois heures depuis l'ouverture de l'assemblée, trois électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement, ont demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant sonné dix heures, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil ce premier jour de mars, 1963.



Egide Provencher
Egide Provencher (pres.)

1 mars 63

Ronald Bourcier
Ronald Bourcier, (sec.)

Province de Québec,
Comte de Laval,
Ville d'Auteuil.

Corporation de la Ville d'Auteuil.

Nous sous-signé, respectivement échevin et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 224 pour emprunter une somme de \$7,300. pour l'exécution de travaux publics, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à sept heures p.m. sous la présidence de M. Egide Provencher, échevin, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 224 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant sonné neuf heures, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil, ce premier jour de mars, 1963,

Egide Provencher
Egide Provencher, (pres.)

Ronald Bourcier
Ronald Bourcier (sec.)



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. LAVAL.

5 mars 63

A une séance régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 5 mars, 1963, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents son Honneur le Maire Adrien Dussault les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu, Egide Provencher, et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 19 février qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin G. Brochu.

63-55 ✓
Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le premier mars pour approuver ou désapprouver le règlement no 222. Ce procès verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin G. Brochu.

63-56 ✓
Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le premier mars pour approuver ou désapprouver le règlement no 223. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin G. Brochu.

63-57 ✓
Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs, tenue le premier mars pour approuver ou désapprouver le règlement no 224. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin G. Brochu.

63-58
Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu qu'une allocation hebdomadaire de \$15.00 soit accordée au chef de police pour l'usage de sa voiture.

Adopté unanimement.

63-59
Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que la rémunération des évaluateurs soit fixée comme suit:-
M. Aurèle Ste-Marie \$14.00 par jour,
M. Laurent St-Laurent , \$2.00 l'heure.



5 mars 63

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-60

et résolu unanimement que M. l'échevin Guy Brochu
soit nommé pro-maire de la ville d'Auteuil, effectif immé-
diatement, avec tous les pouvoirs qui lui sont conférés en
vertu de l'article 57 de la loi des cités et villes.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin A. Arpin

63-61

et résolu que la somme de \$50.00 soit souscrite
à la Fédération des Oeuvres de Charité Canadienne Française.

M. le Maire discute avec les échevins ainsi qu'avec
M. Villeneuve, propriétaire du Parc des Erables, de l'utili-
sation possible de la bâtisse située sur les lots 41-166 et
167, la chose est remise à l'étude.

M. le Maire élabore sur les difficultés saisonnières
que traverse l'usine d'épuration chaque année, ainsi que de
la façon temporaire de solutionner le problème, en attendant
la solution finale qui sera apportée par l'installation du
traitement secondaire.

M. le Maire expose au conseil un projet de terrain
de jeux et plage municipale et suggère la formation d'un
comité pour étudier les possibilités et de la rentabilité
d'un tel projet.

63-62

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il
présentera pour lecture et adoption à une assemblée subsé-
quente de ce conseil, un règlement ayant pour but d'homolo-
guer une partie des lots 22 et 17 pour fin de parc municipal.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

63-63

et résolu unanimement que notre aviseur-légal,
Me. Armand Poupart, jr., soit et est autorisé à préparer un
règlement ayant pour but d'homologuer une partie des lots
originaires no 22 et 17 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose,
pour fin de parc municipal.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

63-64

et résolu unanimement que nos ingénieurs-consei-
Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à pré-
parer les plans et descriptions techniques, d'une partie des
lots 22 et 17, du cadastre de la Paroisse Ste-Rose, nécessai-
res à la préparation d'un règlement d'homologation pour fin



5 mars 63

de parc municipal.

M. le Maire suggère également d'inviter un économiste à la prochaine assemblée pour discuter de ce projet de parc.

63-65

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement changeant de résidentiel à commercial, les lots 356-124, 350-45, 350-45, 350-46 et de communautaire à résidentiel, le lot 356-2.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

63-66

et résolu unanimement que notre firme d'ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soit et est autorisée à préparer un règlement amendant le règlement de zonage no 108, en changeant de communautaire à résidentiel le lot 356-2 et de résidentiel à commercial les lots 356-124, 350-45 et 350-46.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-67

et résolu unanimement que la subdivision du lot no 356 (356-135 à 191) et 349 (349-233 à 252) tel que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 7C-2510 en date du 15 février, 1963 soit acceptée en principe.

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy
secondé par M. l'échevin G. Brochu

63-68

et résolu unanimement que la subdivision du lot 339 (339-44 à 339-49) du cadastre de la Paroisse Ste-Rose tel que préparé en vertu de l'article 2175 du code civil par l'arpenteur Marc Gendron, sur les plans 7C-2650 et 7C-2649 en date du 5 mars, 1963, soit acceptée.

M. le Maire stipule que le conseil sera en mesure de déterminer le taux de la taxe de vidanges pour les commerces ainsi que de la taxe d'eau à la prochaine assemblée.

M. Pineault, réclame l'installation des services d'eau et d'égout sur le lot 340 et est avisé de présenter un plan de subdivision avant que le conseil ne puisse procéder à l'installation de tels services.

M. Villeneuve du Parc des Erables suggère à M. le maire d'entrer en communication avec tous les propriétaires du Parc des Erables afin d'avoir leur opinion au sujet de l'usage de la bâtisse située sur les lots 41-166 et 167.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:--



5 mars 1963

Auteuil Petroleum Enrg	264.86 -
Bell Telephone	144.14 -
Belevue Lumber Inc.	118.19 -
Paul A. Boutin	10.00 -
Canada Dactylographe Inc.	222.60 -
Canadian Marconi Co.	17.25 -
Champlain Oil Products	84.68 -
D. & V. Printing	15.30 -
Décarie Romain	221.25 -
Dugré Mario	10.00 -
Duckett Pharmacie	1.57 -
Canadian Petrofina Ltee	17.94 -
Formules Légales Prov.	24.81 -
Fortin Auto Service	21.95 -
Fairbanks-Morse Co.	457.75
Gravel Doris	57.00 -
Lessard Esso Service	95.73 -
Laverdure Ltée	17.50 -
Montreal Oxygen	4.65 -
MacLeod R.J. Co.	60.00 -
National Typewriter	39.19 -
Produits Nor-Do	24.39 -
Serge Ouellet	1,479.83 -
Garage F. Paquette	1.86 -
Pilon Librairie	6.49 -
Saindon Service Station	41.57 -
Superior Propane Ltee	3.12 -
Shawinigan Water & Power	308.53 -
Poupart & Poupart	265.00 -
Hon. J.O. Renaud	71.70 -
Vitrerie Gen. Enrg.	26.46 -
Verpaelst & Poulin	336.23 -
F.X. Valiquette	8.48 -
TOTAL	<u>\$4,480.02</u>

63-69

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que les comptes ci-
haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier,
soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une invitation
du Club Nautique des Milles-Iles pour le banquet annuel.

63-70

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que la ville défraie
le coût des billets des membres du conseil pour le banquet



5 mars 1963

annuel du Club Nautique des Milles-Iles.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce du District de Montréal et est avisé d'en accuser réception et d'aviser la Chambre de Commerce de la position de la ville sur l'heure de fermeture des magasins.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de la Société Canadienne du Cancer et avise le secrétaire d'en accuser réception.

Le secrétaire fait lecture au conseil de la résolution no 1918 de la ville de Chomedey.

Considérant que l'exposition universelle de 1967 attirera dans la région métropolitaine un nombre considérable de touristes.

Considérant qu'il y aurait lieu de tirer avantage de la situation géographique de l'Île-Jésus en utilisant les cours d'eau comme voie de circulation.

63-71

Considérant que la rivière des Prairies et la rivière des Milles-Iles ne sont pas navigables sur tout leur parcours.

Considérant qu'il serait avantageux de les canaliser afin de permettre une libre navigation et l'inauguration de croisières touristiques autour de la région métropolitaine.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu à l'unanimité que demande soit faite conjointement aux ministères des Transports et des Travaux Publics du gouvernement fédéral et au ministère des Richesses Naturelles de la Province de Québec d'étudier la possibilité de faciliter la navigation sur la rivière des Prairies, des Milles-Iles et Outaouais, depuis Répentigny jusqu'à Ottawa et de prendre les mesures à cette fin.

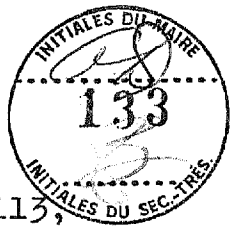
Copies aux ministères sus-mentionnés.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil d'une lettre de la Société Canadienne de la Croix Rouge.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de M. Oscar HERNSTAL de la Cie Val-Court Construction qui demande les services d'eau et d'égout sur les rues 356-73, 74, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 110, 111, 112 et 113.

M. l'échevin Guy Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'installation de ser-

63-72



vices d'égout, aqueduc, pavage, fossés tourbés, ponceaux d'entrées et éclairage sur les rues 356-73, 74, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 110, 111, 112 et 113,

5 mars 1963

Il est proposé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-73

et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'installation de services d'égout, aqueduc, pavage, fossés tourbés, ponceaux d'entrées, et éclairage sur les rues 356-73, 74, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 110, 111, 112 et 113.

Il est proposé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-74

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à des services d'égout, d'aqueduc, pavage, fossés tourbés, ponceaux et éclairage sur les rues 356-73, 74, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 110, 111, 112 et 113.

Il est proposé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-75

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à présenter les plans d'un réseau d'aqueduc sur le lot 356 au Ministère de la Santé pour approbation.

Il est proposé par M. l'échevin J.P. Ouimet
secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-76

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à présenter les plans d'un réseau d'égout sur le lot 356 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de la Cie d'Électricité qui lui fait part de la construction d'une ligne de transmission sur le lot 35.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil d'une lettre de M. Ernest Robert, résident de la rue Palmier, qui réclame l'installation d'un système d'éclairage dans le secteur du North End.

63-77

M. L'échevin J.-Paul Ouimet donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'éclairage des rues du secteur du North End Développement.



5 mars 63

Il est proposé par M. l'échevin J.P. Ouimet

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que notre aviseur-légal Me. Armand Poupárt jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'éclairage du secteur "North End Dev."

Il est proposé par M. l'échevin J.-P.Ouimet

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à l'éclairage du secteur du North End Dev.

63-79

L'assemblée est ajournée au 22 mars, sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin G.Brochu.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Lacombe

SEC.-TRES.

22 mars 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
COMTE DE LAVAL

A une séance d'ajournement du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions dudit conseil le vendredi 22 mars, 1963 à 8 heures p.m., et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Adrien Dussault les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Brochu, Egide Provencher, Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 5 mars, 1963 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G.Brochu, secondé par M. l'échevin M.Turcot.

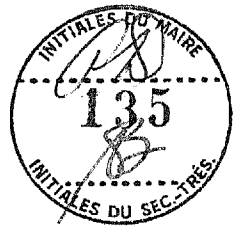
Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 226.

22 mars 63

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 226 amendant le règlement de zonage no 108 pour changer de communautaire à résidentiel le lot 356-2 (356-2-1 à 356-2-9) 356-135 à 145 inclus, partie du 356-158, 356-169 à -176 inclus et de résidentiel à commercial les lots 356-124, 350-45, 350-46 soit adopté.



63-80

L'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 226 sera tenue le mercredi 3 avril, entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 227.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu unanimement que le règlement no 227 pourvoyant à l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage de fossés et d'éclairage sur les rues portant les numéros de cadastre 356-91, 90, 98, 73, 74, 88, 89, 87, 86, 113, 112, 111 et 110 et pourvoyant à l'exécution de travaux de coupes pour raccordements pour desservir les lots portant les numéros de cadastre 356-65, 66, 107, 108, 109, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131 et 132 et à un emprunt de \$110,000. pour ces fins soit adopté.

L'assemblée des électeurs propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 227 sera tenue le mercredi 3 avril, entre 7 et 10 hres p.m. au bureau de la ville sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 228.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que le règlement no 228 pourvoyant à des travaux d'éclairage de rues sur le Boulevard Pascal, 356-2, 349-2, P.349, 348-7. P.345, rue Prud'homme, lot P.345, rue Panard lots nos 356-7, 356-21, 356-10, rue Paré lot 356-6, rue Prévost lot 354-4, rue Puget lot 356-5, avenue des Perrons, rue Parny lot 345-5, rue Parme lot 345-3, 345-2, 345-9, rue Papin lot 345-6, rue Poncelet lot 348-3, rue Provence, rue Palmier lots no 348-6, 345-8, rue Péguy lots nos 348-5, 345-7, rue Pellan lot no 348-4, rue Piron lot no 345-107 et rue Pagnol lots nos 345-4 et 348-2 et à un emprunt de \$98,000.00 pour ces fins soit adopté.

63-82



22 mars 63

L'assemblée des électeurs propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 228 sera tenue le mercredi 3 avril, 1963 entre 7 et 10 heures p.m. au bureau de la ville sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

M. le Maire invite M. Henri Mhun économiste à exposer son opinion sur un projet de parc municipal.

M. Mhun explique que pour un projet semblable soit rentable il faut:-

- 1.- Déterminer ce qui est rentable et ce qui ne l'est pas.
- 2.- Choisir en fonction de certains facteurs locaux.
- 3.- Ne pas oublier le facteur coût.
- 4.- Développer le projet progressivement.
- 5.- Bien tenir compte des éléments financiers.

M. Mhun souligne également que l'étude des aspects financiers, techniques ~~et~~ urbanistes et commerciaux doit être confié à des experts afin de ne commettre aucune erreur.

En résumé, M. Mhun trouve le projet très intéressant à condition qu'il soit exécuté d'une façon rationnelle, basée sur une étude financière sérieuse.

M. Mhun répond à quelques questions posées par M. le Maire et certains échevins.

M. le Maire suggère l'engagement de M. Mhun pour effectuer une étude financière sur ce projet.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que les services de M. Henri Mhun économiste, soient retenus au coût de \$1,000. à \$1,500 pour effectuer une étude sur le projet de parc municipal de la ville d'Auteuil.

63-83

M. le Maire suggère la formation d'un comité qui sera chargée du développement des parcs et terrains de jeux en la ville d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que Messieurs les échevins Guy Brochu, et Aimé Arpin ainsi que M. Gaston Rousseau soient nommés membres de la nouvelle commission des parcs et terrains de jeux de la ville d'Auteuil.

63-84

M. Gaston Rousseau est invité à donner ses vues sur le projet de parc municipal. M. Rousseau exprime sa grande confiance



22 mars 63

en la rentabilité d'un tel projet et appuie ses dires avec certaines statistiques recueillies au cours de ses voyages à de divers jardins zoologiques en Amérique du nord.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 229.

63-85

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que le règlement no 229 acceptant et approuvant un plan montrant une partie du territoire comprise dans la ville d'Auteuil et sujette à sa juridiction avec indication de lignes homologuées projetées pour l'ouverture d'un parc municipal s'étendant sur partie des lots 17 et 22 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval et leurs dimensions soit et est adopté.

Attendu que le premier avril, la ville soit rembourser deux échéances, capital et intérêt, de \$55,321.55 et de \$24,160.00 respectivement.

63-86

Attendu que le trois avril, la ville doit également rembourser le somme de \$28,321.25 représentant la partie de la permission d'emprunt temporaire de \$50,725.60 dont la ville se prélevait encore.

Attendu que la ville n'a pas en main les fonds nécessaires parce que les comptes de taxes ne seront pas émis avant deux mois.

Pour ces motifs:-

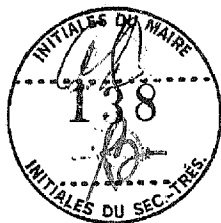
Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement pour une période de six mois les deniers nécessaires, soit \$107,802.80 pour rencontrer certaines échéances en attendant la perception des taxes.

63-87

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Matthieu, sur le lot 356.

63-88

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert, jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Matthieu sur le lot 356.



22 mars 63

63-89

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que nos ingénieurs-
conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à
préparer les plans, devis, désignations techniques d'un
règlement pourvoyant au tuyautage du Ruissau Matthieu sur le
lot no 356.

63-90

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que nos ingénieurs-
conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à
présenter les plans du tuyautage du ruisseau Mathieu sur le
lot 356 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

63-91

M. l'échevin Guy Brochu donne avis de motion qu'il pré-
sentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente
de ce conseil un règlement pourvoyant à l'expropriation des
rues Maurice, Terrasse Coutu, Terrasse De Laroche ainsi que
toutes les rues sur le lot 35.

63-92

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que notre aviseur-légal, Me.
Armand Poupart jr., soit autorisé à préparer des règlements
d'expropriation des rues du lot 35, Maurice, Terrasse Coutu
et Terrasse De Laroche.

63-93

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que nos ingénieurs-
conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à
préparer les plans et descriptions techniques des rues du lot
35, rue Maurice, Terrasse de LaRoche et Terrasse Coutu pour
fin d'expropriation.

M. le Maire expose au conseil le cas du déneigement dans
la Ville d'Auteuil.

63-94

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que le contrat pour
le déneigement des rues de Ville d'Auteuil, soit accordé à
M. Gaston Clermont pour les saisons, 1963-64, 1964-65, 1965-
66.

Que le coût du contrat soit fixé à \$12,000. l'an pour
le déneigement et \$1,000.00 l'an pour le sablage.



22 mars 63

Que M. Clermont s'engage à fournir deux charrues, une niveleuse et une souffleuse.

63-95

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que les comptes de \$435.00 et \$615.00 respectivement, représentant la location de Bulldozers pour déneiger certains artères difficiles de la ville soient acceptés.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil

63-96

&

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
et résolu unanimement que la subdivision du lot 24 (24-a-1 à 24-a-5 et 24-200 à 24-203 inclus.) du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose tel que préparée par l'arpenteur Marc Gendron, en vertu de l'article 2175 du code civil sur le plan no 7C-2498 en date du 13 décembre, 1962, soit acceptée.

Considérant que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par M. Marc Gendron, arpenteur-géomètre, en date du 13 décembre, 1962 sous la description suivante 24-a-4.

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.

63-97

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 60' mesure anglaise.

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
et résolu unanimement de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 d'accorder à la corporation municipale de la Ville d'Auteuil la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 60' mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Marc Gendron, arpenteur-géomètre, en date du 13 décembre, 1962 et décrite comme suit: 24-a-4.



22 mars 63

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à des services d'aqueduc Montée Ménard au sud du Boul. des Laurentides.

63-99

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que notre aviseur-légal Me. Armand Poupart, jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à des services d'aqueduc Montée Ménard entre le Boul. des Laurentides et l'avenue Perron.

63-100

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à des services d'aqueduc Montée Ménard entre le Boul. des Laurentides et avenue Perron.

63-101

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à présenter les plans d'un réseau d'aqueduc Montée Ménard au ministère de la Santé pour approbation.

Le conseil prend connaissance de quatre propositions pour installation de pompe à essence et achat d'essence de qualité régulière.

Après étude par le conseil;

63-102

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que la proposition de la Cie Shell Oil du Canada soit acceptée.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, le contrat d'une durée de cinq ans avec la Cie Shell.

63-103

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que le plan de location de Cie Bell Telephone no 551 soit accepté.



22 mars 1963

Considérant que le tracé de la rue projetée apparaît au plan préparé par Marc Gendron, arpenteur-géomètre, en date du 5 mars, 1963, sous la description suivante:- 339-48.

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.

63-104

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 60' mesure anglaise.

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.Q.R. 1941, d'accorder à la corporation Municipale de Ville d'Auteuil la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 60' mesure anglaise la rue indiquée au plan de M. Marc Gendron arpenteur-géomètre, en date du 5 mars, 1963, et décrite comme suit: 339-48.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil d'une lettre de la chambre de commerce Régionale de l'Île-Jésus et est avisé d'en accuser réception et de se rendre à la demande.

Le conseil prend connaissance d'une permission d'emprunt temporaire de \$20,000.00 à la Commission Municipale.

Le conseil prend connaissance d'une offre de service de "Les contracteurs en Travaux Sous-Marins".

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une lettre du bureau de l'ingénieur de la cité de Chomedey, stipulant les conditions de la location de la machinerie pour nettoyer les égouts.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à agir pour et au nom de Ville d'Auteuil dans les cas d'urgence.

63-105

Le conseil prend connaissance d'une lettre du ministère des transports.



Le secrétaire fait lecture au conseil d'une lettre de Mario Du Mesnil avocat de M. Lionel Ouimet, mettant Auteuil en demeure de cesser tout travaux à la Terrasse Coutu.

22 mars 1965

Le secrétaire est avisé d'en accuser réception et d'aviser M. Du Mesnil de la situation.

Une lettre et une résolution de la Ville de Duvernay sont lues au conseil.

Attendu que le conseil de la Ville d'Auteuil reconnaît la nécessité d'un plan directeur des voies principales de l'Ile-Jésus.

Attendu que la firme "Lahaie & Associés" procède à la confection d'un tel plan pour le compte de la Corporation Interrurbaine de l'Ile-Jésus.

Attendu que le coût d'un tel plan est à charge des contribuables de l'Ile-Jésus.

63-106

Attendu que les récentes déclarations dans les journaux du Ministre des Affaires Municipales relativement à la formation d'un comité provincial d'urbanisme.

Attendu que le conseil de Ville d'Auteuil reconnaît l'urgence et la nécessité d'une planification provinciale au point de vue circulation et occupation du territoire à l'échelle régionale.

Attendu que la préparation d'un plan d'artères principales de l'Ile-Jésus fait partie intégrale de la planification régionale et que celle-ci relève du gouvernement provincial.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que le conseil de la ville d'Auteuil demande au gouvernement provincial d'assumer les frais de la confection du plan directeur des voies principales de l'Ile-Jésus, considérant que celui-ci fait partie intégrale d'un plan provincial et qu'il serait injuste que les contribuables de l'Ile-Jésus, soient les seuls à en supporter le fardeau.

Le conseil prend connaissance d'une étude de Gendron, Lefebvre & Associés relativement à la demande de M. Kracauer pour des services sur les lots 336 et 328 et avise le secrétaire de faire part à M. Kracauer de la teneur de ce rapport.

M. l'échevin Egide Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement no 108 pour fixer à dix pieds mesure anglaise la limite arrière de toute construction dans la zone commerciale.

63-107

22 mars 1963

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu



63-108

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer un règlement fixant à dix pieds, la limite arrière de toute construction dans la zone commerciale.

Le conseil discute de la possibilité de limiter le nombre des stations de service sur le Boul. des Laurentides et avise le secrétaire de demander un avis légal à ce sujet.

Attendu que le règlement no 222 pourvoyant à l'installation de services sur le lot 22 a été approuvé par le conseil et les électeurs propriétaires.

Attendu qu'il est de l'intérêt de ville d'Auteuil et de ses contribuables que les travaux décrits audit règlement débutent incessamment.

Pour ces motifs:-

63-109

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour: 1.- les travaux d'égout et aqueduc du règlement no 222.

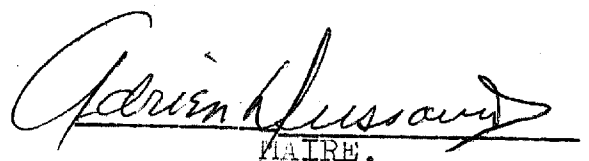
2.- les travaux de confection de rues et de pavage du règlement no 222.

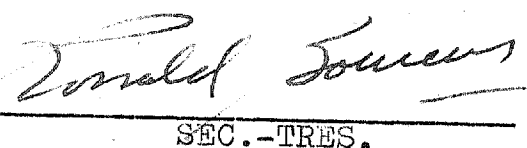
Que les soumissions sous pli cachetées soient recues au plus tard à cinq heures p.m., le mardi 16 avril 1963, au bureau du secrétaire-trésorier, pour être ouverte le même soir à 8 heures p.m. à une assemblée du conseil.

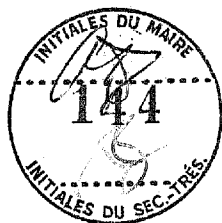
Les soumissionnaires devront avoir siège social sur l'Ile-Jésus et accompagner leurs soumissions d'un chèque certifié au montant de 10% du prix de la soumission ou d'un bond de garantie de 50% du prix des travaux.

Les plans, devis, désignations techniques peuvent être obtenus au bureau du secrétaire-trésorier sur dépôt de \$50.00 pour chaque plan.

L'assemblée du mois est levée.


MAIRE.


SEC.-TRES.



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
COMPTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 2 avril, 1963 et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Adrien Dussualt, les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu et Egide Provencher formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m., l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 22 mars, 1963, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G. Brochu, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

Le conseil procède à l'étude des contestations au rôle d'évaluation de 1963 qui a été déposé le 2 mars, 63.

Plainte no 1:- La plainte de M. Roger Messier, relativement à l'évaluation de sa propriété situé au 5351 place Provencher. M. Roger Messier est appelé mais est absent. M. Gilles Beaulieu évaluateur fait rapport de l'étude qu'il a fait de la plainte de M. Messier et sur sa recommandation,

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que l'évaluation de la fiche no 6-27-E-6 soit baissée à \$10,440.00

63-110

Plainte no 2:- La plainte de M. Roger Messier relativement à son entrepot situé à 4969 Boul. des Laurentides. M. Messier est appelé mais est absent. M. Gilles Beaulieu, évaluateur fait rapport de l'étude qu'il a fait de la plainte de M. Messier et sur sa recommandation,

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que l'évaluation de la fiche no 6-6, soit baissée de \$5,320.00 à \$3,490.00.

63-111

Plainte no 3:- La plainte de M. Gilles Barrière relativement à son entrepot situé à 362 ave Perron. M. Barrière est appelé mais est absent. M. Gilles Beaulieu, évaluateur, fait rapport de l'étude de cette plainte et sur sa recommandation:-

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que l'évaluation de la fiche 4-11-C soit maintenue à \$31,000.00.

63-112

2 avril 1963



Plainte no 4:- Plainte de G.B.Welding Inc. relativement à la machinerie installée dans l'immeuble situé au 362 ave Perron, M. Barrières est appelé mais est absent. M. Gilles Beaulieu, évaluateur, fait rapport de son étude de cette plainte et, sur sa recommandation:-

63-113

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement que l'évaluation de la fiche 4-11-D soit baissée de \$26,180. à \$8,400.00

Plainte no 5:- Plainte de Thousand Island Housing Ltd, Twenty Seven Dev. Ltd., Treetown Dev. Ltd., relativement aux lots no 24-148 à 151, 24-154 et 24-160 à 193 incl. M. Yéhuda Elberg, représentant de cette compagnie est appelé mais est absent. Sur la recommandation de M. Gilles Beaulieu, évaluateur:-

63-114

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement que l'évaluation des lots nos 24-148 à 151, 24-154 et 24-160 à 193 incl. soit maintenue.

Plainte no 6:- Plainte de Kingfit Housing Ltd et Genat Dev. Ltd relativement à l'évaluation de la terre no P.375. M. Elberg représentant de ces compagnies est appelé mais est absent. Sur recommandation de M. Gilles Beaulieu, évaluateur,

63-115

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu unanimement que l'évaluation des fiches 5-23-A et 5-23-B cadastre P.375, soit maintenue.

Plainte no 7:- Plainte de Neva Development Ltd relativement au lot no P.381. M. Elberg, représentant de Neva Dev. Ltd, est appelé mais est absent. Sur recommandation de M. Gilles Beaulieu, évaluateur.

63-116

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que l'évaluation des fiches 4-30-A et 4-30-B, lot no P.381, soit maintenue.

Plainte no 8:- Plainte de Esplanade Dev. Ltd. relativement à l'évaluation du lot P.8. M. Elberg, représentant de Esplanade Development est appelé mais absent. Sur la recommandation de M. Gilles Beaulieu, évaluateur.



2 avril 63

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que l'évaluation de la
fiche 10-44, lot no P.8, soit maintenue.

Plainte no 9:- La plainte de Thousand Island Housing Ltd,
Twenty Seven Dev. Ltd, Treetown Dev. Ltd, relativement à
l'évaluation des lots 24, 24 a, et 357. M. Elberg, représen-
tant de ces compagnies est appelé mais est absent. Sur la
recommandation de M. Gilles Beaulieu, évaluateur.

63-118

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que l'évaluation des
fiches 6-53-A, B, C, lots no 24, 24-A et 357, soit maintenue.

Plainte no 10:- La plainte de Successful Dev. Ltd relati-
vement à l'évaluation du lot no P.377. M. Elberg, représen-
tant de Successful Dev. Ltd est appelé mais est absent. Sur
la recommandation de l'évaluateur M. Gilles Beaulieu:-

63-119

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que l'évaluation de
la fiche 4-28-B, lot no P.377, soit maintenue.

Plainte no 11:- La plainte de Nine Dev. Ltd, & Bonton Dev.
Ltd. relativement à l'évaluation des lots P.366/ 371. M.
Elberg représentant de ces firmes est appelé mais est absent.
Sur la recommandation de M. Gilles Beaulieu, évaluateur:-

63-120

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que l'évaluation
de la fiche 5-24-A, lot no P.366/371, soit maintenue.

Plainte no 12:- Plainte de M. Marcel Bigras relativement à la
terre no 15.

63-121

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que la terre no P.15
que M. Bigras a repris de Hanovre Construction soit évaluée
comme terre ^{EN} culture, soit à \$100.00 l'arpent.

Sur la demande de M. Gilles Beaulieu:-

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que :-

2 avril 63

63-122

1.- la fiche no 58-250-A soit annulée.
2.- l'évaluation de la fiche 1-2, appartenant à la Cie de Téléphone Bell soit portée à \$24,260.00.



63-123

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement qu'à cause d'un incendie l'évaluation de la fiche 52-15, soit baissée de \$4,160. à \$1,325.00.

63-124

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement qu'après revision par le conseil, le rôle d'évaluation de 1963 soit et est homologué.

63-125

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que la subdivision des lots 349 et 350 tel que préparé par l'arpenteur Alfred Trottier, en vertu de l'article 2175 du code civil sur son plan en date du 24 janvier, 1963, révisé le 24 mars, 1963, soit acceptée.

63-126

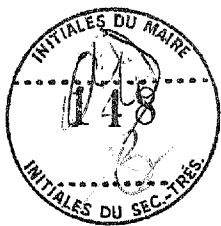
Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement que l'offre de cession de la Caisse Populaire St-Alphonse d'Youville relativement aux rues nos 350-130, 129, 152, 153, 186, 187, 223, 349-14, 42, 43, 44, et 349-47, aux passages nos 350-116, 164, 200 ainsi qu'au parc 350-224, 225, 349-45 et 46 tel que décrite sur le plan de l'arpenteur Alfred Trottier, en date du 24 janvier, 1963 et révisé le 24 mars, 1963, soit acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville d'Auteuil, ledit acte.

Considérant que le tracé des rues projetées apparaissent au plan préparé par l'arpenteur Alfred Trottier, sous la description suivante 350-186, 350-187, 350-129, 350-130, 350-152, 350-153 et 349-14.

Considérant que ce plan est présentement devant le



conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues.

Considérant que la largeur de ces rues est de 50 pieds mesure anglaise, pour les rues nos 350-186 et 187 et de 60 pieds mesure anglaise pour les autres.

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur ne peut convenablement être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement de prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de Ville d'Auteuil, la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 50 ' les rues décrites comme suit 350-187 et 187 et sur une largeur de 60 pieds les rues décrites comme suit 350-129, 130, 350-152, 153, 349-14 sur le plan de l'arpenteur Alfred Trottier en date du 24 mars 1963.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que les rues suivantes soient nommées comme suit:-

350- P.187	Parc (continuation)
350-186	Poincarré
350-P.187	
350-P.152	Ponsard (continuation)
350-P.153	Paulin
350-P. 52	
350-P.153	Papillon
349-14	
350-129	Peuplier
350-P.130	
350-P.130	
350-47	Paname
350-110	

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 177.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que le règlement no 177 pourvoyant à des travaux d'égout, aqueduc, pavage, fossés et éclairage sur les rues Provence, Ponsard, Parc et Pigalle et à un emprunt de \$310,000.00 pour ces fins soit adopté.

2 avril 1963

63-127

63-128

63-129



2 avril 1963

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 177 sera tenue le vendredi 12 avril, 1963 entre 7 et 10 heures p.m. au bureau de la ville au 6200 Boul. des Laurentides, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 230.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que le règlement no 230 pourvoyant à des travaux de tuyautage du Ruisseau Mathieu sur partie du lot 356 et à un emprunt de \$26,000.00 pour ces fins soit adopté.

63-130

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 230 sera tenue le vendredi 12 avril, 1963, entre 7 et 10 heures p.m. au bureau de la ville, 6200 Boul. des Laurentides, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Attendu que les règlements 177, 227 et 230 ont été approuvés par le conseil de ville.

Attendu qu'il est de l'intérêt d'Auteuil et de ses contribuables que ces travaux débutent le plus tôt possible.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour:-

- a) Travaux d'égout et aqueduc du règlement no 177.
- b) Travaux de mise en forme de rues et de pavage du règlement no 177.
- c) Travaux d'égout et aqueduc du règlement no 227.
- d) Travaux de mise en forme de rue et de pavage du règlement no 227.
- e) Travaux de tuyautage du règlement no 230.

Les soumissionnaires devront avoir siège social sur l'Ile-Jésus et accompagner leurs soumissions d'un chèque certifié au montant de 10% du prix de la soumission ou d'un bond de garantie de 50% du coût des travaux.

Les soumissions sous pli cacheté, devront être livrées au bureau du secrétaire-trésorier, au plus tard à 5 hres p.m. le mardi 16 avril, 1963 pour être ouvertes le même soir à une assemblée d'ajournement.

Les plans, devis, désignations techniques peuvent être obtenus au bureau du secrétaire sur dépôt de \$50.00 pour

63-131



2 avril 1963

chaque plan.

Le conseil se dégage de toute responsabilité envers les soumissionnaires et ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 231.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 231 pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc sur la Montée Ménard à partir du Boulevard des Laurentides jusqu'à mille cinq cents pieds (1,500 ') vers le sud et à un emprunt de \$13,000.00 pour ces fins, soit adopté.

63-132

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 231 sera tenue le vendredi 12 avril, 1963 entre 7 et 10 hres p.m. au bureau de la ville au 6200 Boul. des Laurentides, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 231 soit accordé à la firme Paul Dubé & Fils en extention au règlement no 196 aux prix unitaires soumissionnés pour ce règlement.

63-133

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 232.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 232 amendant les règlements nos 108, 138 & 172 pour fixer à 10 pieds la marge d'isolement arrière dans la zone commerciale, soit adopté.

63-134

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 232 sera tenue le vendredi 12 avril, 1963 entre 7 et 10 heures au bureau de la ville, 6200 Boul. des Laurentides, sous la présidence de Son Honneur le Maire ou d'un échevin.

Le conseil prend connaissance du règlement no 270 de la ville de Vimont et le remet à l'étude.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin M.Turcot



2 avril 1963
63-135

et résolu unanimement que la subdivision
du lot 41-215 (41-215-1 et 41-215-2) cadastre officiel
de la paroisse Ste-Rose tel que préparé par L'arpenteur
Sepharin Ouimet, en vertu de l'article 2175 du code civil sur
le plan en date du 28 mars, 1963, soit acceptée, en principe.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-136

et résolu unanimement que l'offre de ces-
sion de Mlle Irène Pratte relativement à la rue 41-215-1 telle
que décrite sur le plan de l'arpenteur Seraphin Ouimet en date
du 28 mars, 1963, soit acceptée.

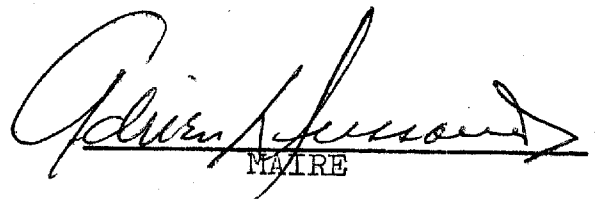
Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de
recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le secré-
taire-trésorier, Ronald Bouncier, soient autorisés à signer
pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une sollicitation
du Journal Opinions pour son numéro Spécial de Paques et est
avisé de retenir ½ page pour offrir les voeux de Paques
aux Concitoyens d'Auteuil.

M. Pineault du Boul. des Laurentides s'informe du pro-
grès de son projet de services.

L'assemblée est ajournée au 16 avril, sur proposition
de M. l'échevin G. Brochu, secondé par M. l'échevin M. Turcot.


MAIRE

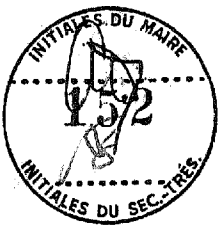

SEC.-TRES.

3 avril, 1963 PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
COMTE DE LAVAL.

Corporation de la Ville d'Auteuil.

63-137

Nous soussigné, respectivement maire et secrétaire
trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil
ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée
des électeurs municipaux propriétaire d'immeubles imposables
concernant le règlement no 226 amendant le règlement no 108



3 avril 1963

tenue le 3 avril, 1963, à 7 heures p.m., en l'hôtel de ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit.

L'assemblée fut ouverte à sept heures du soir sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire et de M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 226 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil, le 3e jour d'avril 1963.

PRESIDENT

Ronald Bourcier

SECRETARE

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
COMTE DE LAVAL.

Corporation de la Ville d'Auteuil.

Nous soussignés respectivement maire et secrétaire trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaire d'immeubles imposables concernant le règlement no 227 pourvoyant à un emprunt de \$110,000.00 pour des travaux d'égouts, aqueduc, pavage et éclairage sur le lot 356, tenue le 3 avril, 1963 à 7 heures p.m., en l'Hôtel de ville, avons, l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit.

L'assemblée fut ouverte à sept heures du soir sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire et de M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 227 et l'a soumis aux électeurs présents.

3 avril 63

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.



Et étant neuf heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé, à Ville d'Auteuil, ce 3e jour d'avril, 1963.


PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE

PROVINCE DE QUEBEC
CONTE DE LAVAL

Corporation de la Ville d'Auteuil.

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaire d'immeubles imposables concernant le règlement no 228 pourvoyant à un emprunt de \$98,000.00 pour des travaux d'éclairage du North End Dev. tenue le 3 avril, 1963, à 7 heures p.m. en l'hôtel de ville, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit.

63-139

L'assemblée fut ouverte à sept heures du soir sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire et de M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

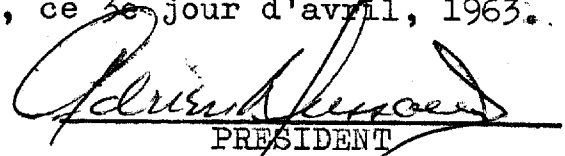
Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 228 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé trois heures depuis l'ouverture de l'assemblée quinze électeurs présents et habiles à voter sur ce règlement ont demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et, en conséquence, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant dix heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé, à Ville d'Auteuil, ce 3e jour d'avril, 1963.

SECRÉTAIRE


PRÉSIDENT



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. LAVAL.

12 avril 63

Corporation de la Ville d'Auteuil.

Nous soussigné, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 177 pourvoyant à l'exécution de travaux d'égout, d'aqueduc, de pavage, de fossés et d'éclairage sur les rues Provence, Paré, Ponsard, et Pigalle et à un emprunt de \$310,000.00, tenue le 12 avril, 1963 à 7 heures p.m., en l'hôtel de ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit.

63-140

L'assemblée fut ouverte à sept heures du soir sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire et de M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no ~~226~~^{* 177} et l'a soumis aux électeurs présents.

*177

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil, le 12e jour d'avril, 1963.

PRESIDENT

Ronald Bourcier

SECRETAIRE

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. LAVAL.

Corporation de la Ville d'Auteuil

Nous soussigné, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables

63-141

12 avril, 63

concernant le règlement no 230 pourvoyant à des travaux de tuyautage du ruisseau Mathieu sur partie du lot portant le numéro de cadastre 356 et à un emprunt de \$26,000.00, tenue le 12 avril, 1963 à 7 heures p.m., en l'hôtel de ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:




L'assemblée fut ouverte à sept heures du soir sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire et de M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 230 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil, le 12e avril, 1963.


PRÉSIDENT


SECRETARE

PROVINCE DE QUEBEC
CO. DE LAVAL.

Corporation de la Ville d'Auteuil.

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 231 pourvoyant à l'exécution de travaux d'aqueduc sur la Montée Ménard, à partir du Boul. des Laurentides jusqu'à mille cinq cents pieds (1,500') vers le sud et à un emprunt de \$13,000.00 pour ces fins, tenue le 12 avril 1963, à 7 heures p.m., en l'hôtel de ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:

L'assemblée fut ouverte à sept heures du soir sous la

63-142



12 avril 1963 présidence de M. Adrien Dussault, maire et de M. Ronald Bourcier secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 231 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil, le 12e jour d'avril, 1963.

PRESIDENT

SECRETARE

PROVINCE DE QUEBEC
CO. DE LAVAL.

Nous soussigné respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 232 amendant les règlements nos 108, 138 & 172, tenue le 12 avril, 1963 à 7 heures p.m., en l'hôtel de ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à sept heures du soir sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire et de M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 232 et l'a soumis aux électeurs présents.

63-143

12 avril 63

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.



Et étant neuf heures sonnées, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil le 12e jour d'avril, 1963.

Adrien Dussault
PRÉSIDENT

Donald Lussier
SECRETARE

16 avril 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. LAVAL.

A une assemblée d'ajournement du conseil de ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 16 avril, 1963 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins Maurice Turcot, Egide Provencher, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

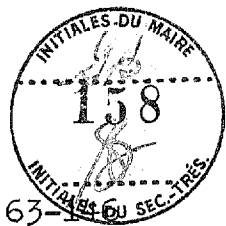
A 8 heures p.m. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 2 avril, 1963 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G. Brochu, secondé par M. l'échevin M. Turcot.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 3 avril, 1963 pour approuver ou désapprouver le règlement no 226. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Turcot.

63-144

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 3 avril, 1963 pour approuver ou désapprouver le règlement no 227. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Turcot.

63-145



63-146
16 avril 63

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 3 avril, 1963 pour approuver ou désapprouver le règlement no 228. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Turcot.

63-147

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 12 avril 1963 pour approuver ou désapprouver le règlement no 177. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Brochu secondé par M. l'échevin Turcot.

63-148

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 12 avril, 1963 pour approuver ou désapprouver le règlement no 230. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Brochu secondé par M. l'échevin Turcot.

63-149

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 12 avril, 1963 pour approuver ou désapprouver le règlement no 231. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Turcot.

63-150

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 12 avril, 1963, pour approuver ou désapprouver le règlement no 232. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Turcot.

Attendu que le règlement no 209 pourvoie à des travaux de mise en forme de rue et de pavage sur les rues no 6-1, 6-2, 6-3 et 6-102.

Attendu que ce règlement a reçu l'approbation du conseil et des électeurs-propriétaires.

63-151

Attendu qu'il est de l'intérêt de la Ville d'Auteuil et de ses contribuables qu'une partie des travaux soit faite le plus tôt possible.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin Turcot
secondé par M. l'échevin Provencher
et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour qu'elle accorde à la corporation municipale de la Ville d'Auteuil la permission de faire exécuter les travaux du règlement 209 sous la surveillance de la ville par des employés engagés par la ville et de la machinerie louée.

16 avril 63

Il est proposé par M. l'échevin Brochu
secondé par M. l'échevin Provencher



63-152

et résolu uannimement que demande soit
faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission
d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale, les
deniers nécessaires, soit \$25,000.00 à l'exécution des tra-
vaux du règlement 209 en attendant la vente d'obligations.

M. Marc Leduc, Ing.P., fait lecture d'une étude préliminaire
d'un projet d'égout et d'aqueduc sur une partie du lot 340.

Le conseil prends connaissance du rapport annuel des ac-
tivités du département de la police.

Le conseil discute le cas du règlement no 218 et décide
de procéder comme décidé.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du contrat
de déneigement.

Il est proposé par M. l'échevin Turcot

secondé par M. l'échevin G. Brochu

63-153

et résolu unanimement que la subdivision du lot
11 P. (11-2) telle que préparée par l'arpenteur Maurice
Desroches en vertu de l'article 2175 du code civil sur son
plan no M-3060 en date du 16 avril, 1963 soit acceptée.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-154

et résolu unanimement que la subdivision du
lot 41-215 (41-215-1 et 41-215-2) telle que préparée par
l'arpenteur Séraphin Ouimet en vertu de l'article 2175 du
code civil sur son plan en date du 28 mars, 1963, soit ac-
ceptée.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

63-155

et résolu unanimement que la Ville d'Auteuil
offre ses plus sincères félicitations à M. Jean Rochon, pour
sa réélection comme député de Laval au parlement fédéral.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil de deux
réclamations de M. Lucien Matte et de M. J.P. Beaudoin respec-
tivement et est avisé d'accuser réception et d'expliquer la
situation à M. Matte et à M. Beaudoin.

Le conseil prend connaissance d'une réclamation de Mme
Gerda Seeger de 6665 Richelieu relativement à l'inondation de
son sous-sol. Le secrétaire-trésorier est avisé d'accuser



réception et de faire faire par l'inspecteur municipal, une visite des lieux et un rapport.

Le conseil prend également connaissance des lettres suivantes:-

- 1.- Ministère des Terres et Forêts: plantation d'arbres.
- 2.- Mario Du Mesnil: réclamation de M. Lionel Ouyimet.
- 3.- Ministère des Travaux publics: canalisation de la rivière Jésus.
- 4.- Ministère des richesses naturelles: canalisation de la rivière Jésus.
- 5.- Ministère des Affaires Municipales: travaux d'hiver.

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une demande de renseignement du Ministère de l'industrie et du commerce et est avisé de fournir à ce ministère tous les renseignements disponibles.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de Me. Marcel Marier, procureur de M. Georges St-Jacques relativement à une bande de terrain sur le lot 344.

Il est proposé par M. l'échevin Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que la demande de \$400.
formulée par M. Georges St-Jacques par l'entremise de son
procureur Marcel Marier soit acceptée.

63-156

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de préparer l'acte de vente du lot P.344.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Les dépenses suivantes ont été soumis pour approbation.

Auteuil Petroleum	\$ 170.00 --
Auclair Electric Enrg.	5.00 --
Bell Telephone	287.95 --
Bellevue Lumber	19.36 --
Champlain Oil Product	42.05 --
Canadian Petrofina	18.86 --
Courville Station Sunoco	81.07 --
C.P.R. Co.	10.00 --
Club Nautique Milles-Iles	80.00 --
W. & F.P. Curie Ltée	7.95 --
Chartrand Automobile	94.81 --
La Corporation Municipale Bois-des-Filions	50.00 --
D. & V. Printing	21.18 --
Romain Décarie	175.00 --
Fisher & Porter Canada	14.90 --

16 avril 63

Les Forges d'Auteuil	147.08 -
Granger & Frères Ltée	20.08 -
Courrier de Laval	24.00 -
Laval Septic Tank	52.50 -
Louis Paul Lessard	96.17 -
Labelle & frères Inc.	60.00 -
Laverdure Ltée	17.50 -
H.Y. Maranda	122.72 -
Marshall & Stevens	30.00 -
Me. Jean-Paul Noel	1,022.25 -
Opinions Journal	27.20 -
Paquette Garage	15.70 -
Pilon Librairies	24.39 -
Roger Roy	206.50 -
Saindon Service Station	32.90 -
Shawinigan Water & Power	108.47 -
Tetreault & Fils	20.00 -
Union Electric Supply	42.11 -
Verpaelst & Poulin	159.16 -
MacLeod R.J. Co.	1,166.80 -
Garon	<u>43.15 -</u>
TOTAL	\$4,373.73



Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que les comptes ci-haut
mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier
soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Le secrétaire est avisé d'effectuer le dernier paie-
ment de \$2,000.00 aux loisirs Ste-Béatrice.

Le problème de l'éclairage du Boul. des Laurentides
est étudié au conseil.

Il est proposé par M. l'échevin Turcot
secondé par M. l'échevin Brochu
et résolu unanimement que Son Honneur le
maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à transiger
et à signer avec la Cie d'électricité Shawinigan, un contrat
visant à éclairer le Boul. des Laurentides, Boul. Ste-Rose,
Boul. des Terrasses ainsi que le Boul. des Milles-Iles au prix
de \$69.00 par année par poteau pour moins de 100 poteaux ou de
\$66.00 par poteau par 100 unités ou plus.

M. l'échevin Guy Brochu donne avis de motion qu'il
présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente



de ce conseil un règlement pourvoyant à l'éclairage par la Cie d'électricité Shawinigan, du Boul. des Laurentides, Boul. Ste-Rose, Boul. des Terrasses et Boul. des Milles-Iles.

16 avril 63

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que Me. Armand

Poupart jr., soit autorisé à préparer un règlement visant à l'éclairage par la Cie d'électricité Shawinigan, des Boul. des Laurentides, Ste-Rose, des Terrasses et des Milles-Iles.

63-160

Les soumissions pour les travaux d'égout et d'aqueduc du règlement no 177 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Paul Dubé & Fils	\$121,280.00
Auteuil Excavation	135,788.60
Tolhurst Construction	111,840.00
Louisbourg Construction	137,530.00
Valrive Construction	116,357.50

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que le contrat pour l'exécution des travaux d'égout et d'aqueduc du règlement no 177 soient accordés à la firme Tolhurst Construction Ltée au coût de \$111,840.00 et que le bond de garantie no 8B-23608/11 soit accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

63-161

Que le contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après l'approbation par la Commission Municipale dudit règlement no 177.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit contrat avec le représentant autorisé de la firme Tolhurst Construction Ltée.

Les soumissions pour les travaux de pavage du règlement no 177 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

E. Gendron Ltée	99,120.00
B.C. Asphalt	96,598.50
Valrive Construction	110,466.00
Auteuil Excavation	100,422.50
Paul Dubé & Fils	102,210.00
Lagacé Construction	101,593.50

63-162

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que le contrat



16 avril 63

pour l'exécution des travaux de pavage du règlement no 177 soit accordé à la firme B.C. Asphalt Ltée au coût de \$96,598.50 et que le chèque de dépôt de soumission no 380 au montant de \$9,700.00 soit accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après l'approbation dudit règlement par la Commission Municipale.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit contrat avec le représentant autorisé de la firme B.C. Asphalte Ltée.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale la somme de \$280,000.00 nécessaire pour l'exécution des travaux d'égout aqueduc et pavage du règlement no 177 en attendant la vente d'obligations.

63-163

Les soumissions pour l'exécution des travaux d'égout et aqueduc du règlement no 222 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Tolhurst Construction	\$65,877.50
Valrive Construction	59,108.00
Paul Dubé & Fils	59,844.00
Auteuil Excavation	63,065.00
Louisbourg Construction	64,855.00

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, aqueduc du règlement no 222 soit accordé à Valrive Construction Ltée au coût de \$59,108.00

63-164

Attendu que le contrat pour l'exécution des travaux d'égout et d'aqueduc du règlement no 222 a été accordé au coût de \$59,108,00 à la Cie Valrive Construction Ltée.

Attendu que le chèque de dépôt de soumission no 7306 accompagnant la soumission de Valrive Construction n'est pas certifié comme l'exige la demande de soumission.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher



et résolu unanimement que la décision accordant le le contrat pour l'exécution des travaux d'égout et d'aqueduc du règlement no 222 à la Cie Valrive Construction Ltée, soit rescindée.

63-164-A

Que ledit contrat soit accordé au deuxième plus bas soumissionnaire soit la firme Paul Dubé & Fils au coût de \$59,844.00 et que le chèque de dépôt de soumission, no 82 au montant de \$6,000.00 soit accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après l'approbation par la Commission Municipale dudit règlement no 222.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, le contrat avec le représentant autorisé de la Cie Paul Dubé & Fils.

Les sousmissions pour les travaux de pavage du règlement no 222 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Eugène Gendron	\$55,278.00
Valrive Construction	60,600.00
Auteuil Excavation	57,365.00
Paul Dubé & Fils	58,130.00
B.C. Asphalt	58,278.00
Lagacé Construction	58,282.00

63-165

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que le contrat pour l'exécution des travaux de pavage du règlement no 222 soit accordé à la firme Eugène Gendron Ltée au coût de \$55,278.00 et que le chèque de dépôt de soumission no 578 au montant de \$5,527.80 soit accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après l'approbation du règlement par la Commission Municipale.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit contrat avec le représentant autorisé de la firme Eugène Gendron Ltée.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale, la

63-166

somme de \$135,000.00 pour exécuter les travaux
du règlement no 222 en attendant la vente d'ob-
ligations.



16 avril 63

Les soumissions pour les travaux d'égout et d'aqueduc
du règlement no 227 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Paul Dubé & Fils	\$39,542.50
Tolhurst Construction	41,915.00
Auteuil Excavation	42,301.40
Louisbourg Construction	45,010.00
Valrive Construction	42,034.50

63-167

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que le contrat
pour l'exécution des travaux d'égout et d'aqueduc du règle-
ment no 227 soit accordé à Paul Dubé & Fils Ltés au coût
de \$39,542.50 et que le chèque de dépôt de soumission no 86
au montant de \$4,000.00 soit accepté conformément aux exi-
geances du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que le contrat soit signé au bureau de la ville sur
convocation des intéressés après l'approbation par la Com-
mission Municipale du règlement no 227.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le se-
crétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient autorisés à signer
pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit contrat avec le
représentant autorisé de la firme Paul Dubé & Fils.

Les soumissions pour les travaux de pavage du rè-
glement no 227 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Eugène Gendron	\$39,090.00
Valrive Construction	\$39,396.00
Auteuil Excavation	\$40,650.00
B.C. Asphalt	\$36,090.00
Paul Dubé & Fils	\$41,040.00
Lagacé Construction	\$38,128.00

63-168

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le contrat
pour l'exécution des travaux de pavage du règlement no 227 soi-
accordé à la firme B.C. Asphalt Ltée au coût de \$36,090.00
et que le chèque de dépôt de soumission no 381 au montant de
\$4,000.00 soit accepté conformément aux exigences du cahier
des charges se rapportant à ce règlement.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville
sur convocation des intéressés après l'approbation par la



Commission Municipale du règlement no 227.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de ville d'Auteuil, ledit contrat avec le représentant autorisé de la firme B.C.Asphalt.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale une somme n'excédant pas \$100,000.00 pour permettre l'exécution des travaux du règlement 227 en attendant la vente d'obligations.

63-169

Les soumissions pour les travaux du règlement no 230 sont ouvertes et se lisent comme suit:

Tolhurst Construction Ltée	\$22,362.50
Valrive Construction	21,790.00
Auteuil Excavation	22,627.50
Louisbourg Construction	23,350.00
Paul Dubé & Fils	26,455.00

63-170

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que le contrat pour l'exécution des travaux de drainage du règlement no 230 soit accordé à la firme Valrive Construction Ltée au coût de \$21,790.00 et que le bond de garantie no 899244 au montant de \$31,443.37 soit accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville, sur convocation des intéressés après l'approbation par la Commission Municipale dudit règlement.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de ville d'Auteuil ledit contrat avec le représentant autorisé de la Cie Valrive Construction Ltée.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale la somme de \$26,000.00 nécessaire à l'exécution des travaux du règlement no 230 en attendant la vente d'obligations.

63-171



M. Rosaire Paradis, contribuable du Paradis des Milles-Iles demande la parole pour solliciter le changement de résidentiel à commercial une partie du lot no 26.

16 avril 63

63-172

M. l'échevin Aimé Arpin donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement changeant de résidentiel à commercial, une partie du lot originaire 26 du cadastre officiel de la paroisse Ste-Rose.

63-173

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert jr., soit autorisé à préparer un règlement changeant de résidentiel à commercial, une partie du lot 26 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose.

M. le maire Rosaire Paradis de la Ville de Vimont demande à la ville d'Auteuil d'exprimer son opinion sur le projet d'annexion présenté par sa Ville. Après discussion, le secrétaire est avisé de référer le cas à l'aviseur légal pour permettre des pourparlers entre les deux villes, à ce sujet.

L'assemblée du mois est levée.

Guy Brochu
MAIRE

Armand Poupert jr.
SECRETARE

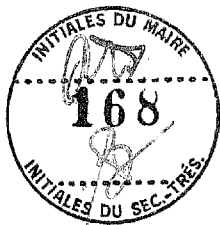
7 mai, 1963

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de ville d'Auteuil tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 7 mai, 1963 à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu, Egide Provencher, et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence du pro-maire M. Guy Brochu, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de L'assemblée du 16 avril, 1963 qui furent adoptées sur proposition

ND. M-14
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



de M. l'échevin Turcot, secondé par M. l'échevin Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture des mutations ~~des~~
~~mutations~~ des fiches nos:- 35-347 A, 30-302, 6-170, 6-170A,
6-171, 6-165, 6-164, 6-168, 6-173, 6-160, 6-159, 6-158, 6-172
6-166, 6-169, 59-68, 4-59-2, 12-70-b, 12-215-b, 54-13, 12-225,
4-63, 4-15, 28-58, 28-57, 59-201, 59-180, 35-289 à 292, 35-334
@ 337, 35-98, 59-33, 57-480, 51-5, 40-32, 40-33, 57-87, 10-61,
6-27-B, 20-81, 58-169, 58-13, 58-260, 5-34-B, 5-35-B, 35-83,
6-3-H, 59-176, 59-671, 53-6, 58-199, 50-78, 6-128, 35-255,
35-250, 35-16, 35-364, 35-150, 35-34, 6-75, 2-54, 50-79, 35-93
35-47, 35-48, 59-33, 50-31, 50-113, 24-37, 24-40, 24-105, 24-
104, 24-103, 24-102, 24-41, 6-27-E-1, 6-164, 29-42, 59-156,
59-198, 59-175, 59-177, 59-173, 35-151, 12-70-A, 12-215A, 28-56
28-59, 28-60, 57-87B, 10-61-1, 58-12, 5-34-A, 5-35A, 4-6, 35-
83-1, 35-251, 35-17, 35-34 et 59-155.

63-174

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que les mutations ci-haut
mentionnées soient acceptées

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du
règlement de consommation d'eau no 233.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin Provencher
et résolu que le règlement no 233 ré-
gissant la consommation de l'eau dans les limites de Ville
d'Auteuil, soit accepté.

63-175

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du
règlement d'amendement au zonage no 233.

Il est proposé par M. l'échevin A. Arpin
secondé par M. l'échevin G. Dupuy
et résolu que le règlement no 233
amendant le règlement de zonage no 108 soit adopté.

63-176

rescindée.

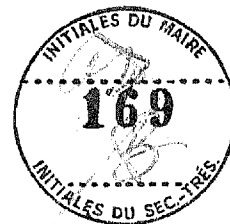
L'assemblée des électeurs propriétaires concernés
pour approuver ou désapprouver le règlement no 233 sera tenue
le lundi 13, mai, 1963 entre 7 et 10 heures p.m. en l'hôtel
de ville, sous la présidence du maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une demande
de réfection du chemin d'accès de la Plage Jacques-Cartier
de la part de l'échevin du quartier no 3, M. Guy Dupuy ainsi
que de quelques contribuables de ce secteur.

Et après discussion, il est décidé de remettre la

7 mai, 1963

décision sur les mesures de réfection à prendre pour ce chemin afin de permettre à l'ingénieur Marc Leduc de faire une inspection des lieux et ses recommandations au conseil.



Attendu que le règlement no 160 pourvoyant à la réfection et au pavage de la première avenue Parc des Erables pour un montant de \$29,700.00 a reçu l'approbation des électeurs propriétaires le 6 octobre, 1961.

63-177

Attendu que le 20 septembre, 1962, l'honorable ministre des Affaires Municipales, a approuvé sur requête des intéressés et résolution du conseil, des travaux pour une partie de ladite première avenue pour la somme de \$7,800.00

Attendu que le conseil a maintenant en main une requête de la majorité des résidents de cette avenue demandant la réfection du reste de cette rue.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que le règlement no 160 soit soumis à la Commission Municipale de Québec pour son approbation pour la balance des travaux à exécuter.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil des prévisions budgétaires pour l'année 1963.

63-178

Il est proposé par M. l'échevin A. Arpin
secondé par M. l'échevin G. Dupuy
et résolu que l'adoption du budget soit remise à la prochaine assemblée, soit après une deuxième lecture.

M. Rosaire Paradis contribuable du lot 26, demande le retrait du règlement no 233 amendant le règlement de zonage no 108.

63-179

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy
secondé par M. l'échevin Ouimet
et résolu que la résolution approuvant le règlement no 234 et fixant la date de l'assemblée des électeurs au 13 courant soit et est par la présente résolution, rescindée.

63-180

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le secrétaire-trésorier



soit autorisé à poursuivre devant la cour municipale, tous les contribuables dont les comptes de taxes pour les années 1962 et antérieures, n'ont pas été payés.

Le secrétaire est cependant avisé d'envoyer un dernier avis de 10 jours avant d'intenter les procédures.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, M. Ronald Bourcier, soient autorisés à signer avec le représentant autorisé de la Cie d'Electricité Shawinigan, un contrat pour l'éclairage des Boulevards des Laurentides, Ste-Rose, des Mille-Iles et des Terrasses au coût unitaire annuel de \$66.00 par luminaire.

63-181

Le conseil prend connaissance du problème causé par l'évaluation des rues sur le rôle de 1961.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à négocier et à régler pour et au nom de Ville d'Auteuil, la prise de possession de tous les fonds de rues pour le prix des taxes scolaires et frais.

63-182

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de préparer les actes à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, lesdits actes.

Il est proposé par M. l'échevin Turcot
secondé par M. l'échevin Ouimet

et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale la somme de \$13,000.00 pour permettre les travaux du règlement no 231 en attendant la vente d'obligations.

63-183

Il est proposé par M. l'échevin Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que l'offre de cession de la Cie d'Electricité Shawinigan relativement à une servitude de passage sur une partie des lots #349 et 350 tel qu'il apparaissent sur les plans nos 7C-2792-1 et 2 de l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 7 mai, 1963, soit ac-

63-184

7 mai, 1963

ceptée.



Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de préparer l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault, et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

63-185

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à la création d'un fond de roulement.

63-186

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que l'Unité Sanitaire du
Comité de Laval soit invitée à se servir des locaux disponibles à l'hôtel de ville pour accommoder les résidents d'Auteuil.

63-187

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin Ouimet
et résolu unanimement que la contribution d'Auteuil de \$80.00 à la Défense Civile pour 1963-64 soit approuvée.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à la payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Le conseil prend connaissance du jugement de la Régie des Services Publics dans la cause de l'expropriation par Auteuil, d'une partie du lot 325 appartenant à J.N. Chartrand.

63-188

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement qu'une souscription de \$10.00 soit versée à la Jeunesse Rurale Catholique.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de M. Claude Bettinger de 6705 Renoir relativement à un programme d'art plastique. M. Bettinger offre des explications sur ce sujet.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une réclamation de M. Chaloux pour dommages causés à sa propriété par le déversement d'un fossé. M. Chaloux ajoute personnellement des explications. Le conseil avise M. Chaloux qu'une étude sera faite.



63-189

7 mai, 1963

Il est proposé par M. l'échevin Turcot
secondé par M. l'échevin Provencher
et résolu unanimement que la Ville
d'Auteuil retienne une page dans le Guide des adresses des
villes de Ste-Rose, Fabreville et Auteuil, au coût de \$60.00
la page.

Le conseil prend connaissance des lettres sui-
vantes:-

- 1.- Sanitank Inc. RE/ prix de location.
- 2.- Mister Softee RE/ demande de permis.
- 3.- Ministère Affaires Municipales RE/ heure avancée.

Il est proposé par M. l'échevin A.Arpin
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que la somme de \$25.00
soit souscrite à la Société Canadienne du Cancer.

63-190

Le conseil prend connaissance d'une demande de
souscription par l'aide à l'Évangéline.

M. l'échevin Ouimet s'informe de la date de la
présentation du rapport financier.

M. l'échevin Provencher rapporte une plainte d'un
contribuable relativement à la toilette de Mme Nadon à son
kiosque à fruit et est avisé que Mme Nadon devra se conformer
aux dispositions du règlement no 136.

Mme Nadon demande pourquoi son permis pour kiosque
à fruit ne lui a pas encore été émis et est avisée que l'ins-
pecteur doit attendre un avis légal à ce sujet.

M. Charles Bernard, du Parc des Erables demande
que la ville s'occupe de la préparation et de l'opération
d'une plage municipale.

M. le pro-maire G.Brochu l'informe que l'aména-
gement d'une plage fait effectivement partie du programme de
parcs et terrains de jeux pour l'année 1963.

M. l'échevin Turcot donne avis de motion qu'il
présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente
de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation par la
ville pour des fins de plage municipale, de la subdivision
215-2, du lot originaire 41 du cadastre officiel de la paroisse
Ste-Rose.

63-191

Le conseil suggère également qu'un estimé du coût
de cette expropriation soit faite.



7 mai 63

Un contribuable de la septième avenue, Parc des Erables, s'informe de la date du pavage de cette artère et demande qu'une limite de vitesse y soit fixée.

Un contribuable de 41 Terrasse demande et obtient un rendez-vous avec M. Marc Leduc, ingénieur-conseil, de la ville d'Auteuil, pour discuter de la largeur de sa rue.

M. Raymond Gagné de la rue Provence demande que la ville procure à toutes les organisations municipales, un centre récréatif. La question est mise à l'étude.

Un contribuable du lot 35 demande et obtient une information relativement aux rues sur ce lot.

M. Jocelyn Farley suggère que la ville demande l'installation d'une lumière de trafic à l'intersection des routes 11 et 38, c'est-à-dire, en face du restaurant Laval Curb Service.

M. Jocelyn Farley demande si Auteuil sera doté d'un terrain de baseball. M. le pro-maire Brochu l'avise que ce projet fait également partie du programme de parcs et terrains de jeux pour 1963.

M. Ernest Robert contribuable de la rue Palmier, demande le tuyautage du ruisseau Brodeur dans sa longueur. M. Marc Leduc, ingénieur, est avisé de faire une étude et un rapport à une assemblée subséquente de ce conseil.

Le danger causé par deux trous d'excavation dans le secteur du North End est également apporté au conseil et l'inspecteur municipal est avisé d'y remédier.

M. Maurice Daviau demande si la ville pourrait installer un parc pour le projet Chanteclerc et est avisé des dispositions que la ville entend prendre à ce sujet.

M. Ernest Robert demande l'installation d'un abris pour usagers du transport en commun au coin de la rue Prud-Homme et du Boul. des Laurentides.

M. Chaloux du Chanteclerc demande si la ville possède un règlement pour garder les rues propres.

M. Raymond Gagné de la rue Provence suggère à la ville une campagne d'embellissement.

M. Lacroix du Chemin de la Plage Idéale demande la fixation d'une limite de vitesse dans cet artère.



7 mai, 1963

M. Maurice Daviau demande l'installation d'affiches indicatrices de nom de rues dans le secteur Paradis des Milles-Iles.

L'assemblée est ajournée au 14 sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

Adrien Dus-sault
MAIRE

Ronald Bourque
SECRETARE

14 mai, 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL.

A une séance d'ajournement du conseil de ville d'Auteuil, tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 14 mai, 1963 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire, Adrien Dus-sault, les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Brochu, Egide Provencher et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m., l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée tenue le 7 mai qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Turcot, secondé par M. l'échevin Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du rapport de l'estimation des travaux jugés nécessaires pour la réfection du chemin d'accès de la Plage Jacques-Cartier.

Le conseil avise le secrétaire-trésorier d'inviter les propriétaires concernés par avis public, à prendre connaissance de l'estimé de l'ingénieur et de faire connaître leur opinion afin que le conseil puisse prendre une décision à ce sujet à l'assemblée du trois juin.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot



14 mai 63
63-192

secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que les prévisions budgétaires pour l'année 1963 se chiffrent à un total de \$434,034.00 soit et est adopté.

M. le maire explique la raison de l'augmentation de la taxe foncière de 35¢ à 50¢ le cent dollars d'évaluation à savoir:-1.- éclairage

- 2.- programme d'aménagement de parcs
- 3.- entretien des chemins.

63-193

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à faire les démarches nécessaires afin de choisir un local propice pour l'usage d'un centre sportif récréatif, de négocier avec le propriétaire au sujet du coût de location ou d'option d'achat et d'en rendre compte au conseil à une prochaine assemblée.

M. le Maire invite également les échevins à participer à la recherche d'un tel local et aux pourparlers de négociation.

M. Henri Mhun, économiste, donne un résumé du rapport sur le projet de parc municipal et répond aux questions posées par les échevins.

63-194

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à approcher le propriétaire du lot 41-215-2 pour négocier du coût du terrain et en faire rapport au conseil.

63-195

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à faire aménager le parc situé dans le projet de la Coopérative, le parc situé sur le lot 29 à l'arrière de l'Hôtel de Ville, la plage du Parc des Erables ainsi que les extrémités de rues qui donnent accès à la rivière dans le parc des Erables à même les fonds du règlement # 113 et le fond général.

63-196

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que des soumissions publiques, restreintes aux contracteurs ayant siège



Social sur l'Ile-Jésus, soient demandées pour les travaux de fondation et de pavage de la première avenue Parc des Erables, règlement no 160.

14 mai 1963

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié, au montant de 10% du prix de la soumission ou d'un bond de garantie de 50% du coût des travaux.

Les soumissions sous pli cacheté devront être livrées au bureau du secrétaire-trésorier, au plus tard à 5 heures p.m. le mardi 3 juin, 1963 pour être ouvertes le même soir à une assemblée régulière.

Le conseil se dégage de toute responsabilité envers les soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

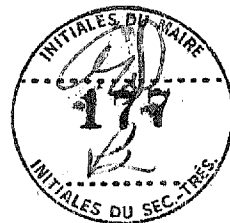
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que la subdivision du lot 29 (29-128) du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose telle que préparée par l'arpenteur Marc Gendron en vertu de l'article 2175 du code civil sur le plan no 7C-2644 en date du 17 avril 1963 soit acceptée.

63-197

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:-

Auteuil Petroleum Enrg	\$ 98.58 -
Bearing E.M. Service	17.26 -
Bellevue Lumber Inc.	34.36 -
Bigras Roland (courtier)	100.00 -
Bois des Filions	25.00 -
A. Billet Ltée	3.46 -
Black River Quarries Ltd	4.92 -
Brouillette R.	15.01 -
Bell Telephone	143.76 -
Chartrand Automobile	26.12 -
Canadian Fire Hose Corp.	20.62 -
Canadian Industries Ltd	32.96 -
Canadian General Electric	8.27 -
C.N. Telecommunications	1.46 -
Clinique Médicale Ste-Rose	10.00 -
Canada Dactylographe	24.87 -
Canadian Silk Manufacturing	57.26 -
Courville Rene (Sunoco)	251.61 -
Duckett Pharmacie	3.23 -
Deschamps Paul Inc.	9.15 -
D. & V. Printing	606.56 -
Flyght Canada Ltd.	918.25 -



14 mai 63

Formules Légales Provinciales	\$ 125.09 -
Granger & Frères Ltée	2.99 -
Garage Garon	146.25 -
Goineau & Bousquet Cie	1.86 -
D. Godard Transport	270.00
Labelle & Frères	10.00 -
Laverdure Ltée	17.50 -
Larex Estampe Enrg.	124.45 -
La Presse Ltée	20.40 -
Ligue de Sécurité de Province Québec	6.00 -
Lessard Esso Service	23.90 -
Maher Construction	67.50 -
Marconi Co.	18.25 -
Maranda H.Y. Inc.	5.41 -
Ministere de la Famille & Bien-Etre Social	165.52 -
Nor-Do Products	111.56 -
Opinions Journal	60.00 -
Pilon Librairie	64.14 -
Radio Centre Co.	9.88 -
Sanfax Corp.	132.91 -
Société Sanitaire de Laval	907.50
Saindon Service Station	8.69 -
Shawinigan Water & Power	337.01 -
F.X. Valiquette	71.98 -
Verpaelst & Poulin	129.37 -
Shell Oil Co. of Canada	752.00 -
Gendron, Lefebvre & Associés	<u>600.00 -</u>
TOTAL	\$6,602.87

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que les comptes ci-
haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

63-198

Que Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le
secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à les
payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Le secrétaire fait lecture au conseil d'un rapport
de l'ingénieur Marcel Héту relativement au tuyautage du ruis-
seau Brodeur et la chose est remise à l'étude.

Le conseil prend connaissance d'une offre de cession
de M. Armand Ouimet et la met à l'étude.

Le secrétaire - trésorier fait lecture au conseil
d'une lettre de l'association des Chefs de Police & Pompiers
qui sollicite la présence d'un représentant d'Auteuil au con-
grès annuel de cette association.



63-199
14 mai 63

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que le directeur de police
et pompiers M. Robert Barry, soit délégué au Congrès de
l'Association des Chefs & Pompiers les 3, 4 et 5 juillet,
à Trois-Rivières aux frais de la municipalité,

63-200

1.- Il est proposé par M. l'échevin A. Arpin
secondé par M. l'échevin J.P. Guimet
que les dépenses des échevins encourues dans l'exécution des devoirs de leurs mandats soient défrayées par la ville.

63-201

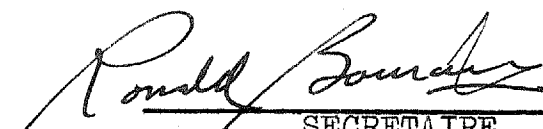
2.- Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
que la question de rémunération ou dédommagement des échevins soit remise à l'an prochain.

Le vote est pris sur cette question et la deuxième proposition est adoptée, M. l'échevin Egide Provencher se prononçant en faveur de cette dernière.

M. Villeneuve de la 1ere ave Parc des Erables, demande des explications au sujet des travaux projetés sur cet artère.

L'assemblée est ajournée au 28 mai, sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin M. Turcot.


MAIRE


SECRETARE

28 mai, 63

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAVAL
VILLE D'AUTEUIL

A une assemblée d'ajournement du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 28 mai, 1963 à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu, Egide Provencher et Jean-Paul Guimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.



28 mai 63

A 8 heures p.m., l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 14 mai, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G. Brochu secondé par M. l'échevin M. Turcot.

63-202

Il est proposé, secondé et résolu à l'unanimité que des félicitations soient offertes à M. Guy Dupuy, échevin du quartier no 3 et à son épouse à l'occasion de la naissance d'un nouvel enfant dans leur famille.

Attendu que le règlement no 161, pourvoyant à des travaux de pavage de la cinquième avenue, Parc des Erables, a reçu l'approbation du conseil et des électeurs propriétaires.

Attendu que la majorité des électeurs ont demandé par requête, que les travaux dudit règlement soient exécutés le plus tôt possible.

Pour ces motifs:-

63-203

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu unanimement que le règlement no 161, pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur la cinquième avenue, Parc des Erables, depuis la douzième jusqu'à la deuxième, soit soumis à la Commission Municipale pour approbation.

63-204

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu unanimement que des soumissions publiques, restreintes aux contracteurs ayant siège social sur l'Ile-Jésus, soient demandées pour les travaux de fondation et de pavage de la cinquième avenue, Parc des Erables, règlement no 161.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié au montant de 10% du prix de la soumission ou d'un bond de garantie de 50% du coût des travaux.

Les soumissions sous pli cacheté devront être livrées au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard à 5 heures P.M. le mardi 11 juin, 1963 pour être ouvertes le même soir à une assemblée régulière.

Le conseil se dégage de toute responsabilité envers les soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



28 mai 63
63-205

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage ainsi qu'à l'expropriation si nécessaire des rues de la Terrasse Debien.

63-206

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage et à l'expropriation des rues de la Terrasse Debien.

63-207

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart, Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à la réfection, au pavage et à l'expropriation si nécessaire, des rues de la Terrasse Debien.

63-208

M. l'échevin Guy Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement prohibant l'utilisation de roulettes ou autre véhicule comme habitation ou établissement commercial en dehors des terrains spécialement affectés à cette fin.

Attendu que le règlement no 171 pourvoyant à des travaux de pavage, fossés et entrées privées sur les Perron, Ménard et Lacasse a reçu les approbations du conseil et des électeurs-propriétaires.

Attendu qu'en octobre 1961, la voirie provinciale a effectué le pavage de ces artères.

63-209

Attendu que cette réfection effectuée par la Voirie Provinciale, aura comme résultat de retarder l'application de notre règlement no 171 de plusieurs années.

Attendu que les ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, ont dû faire des déboursés onéreux pour préparer les plans, devis et désignations techniques dudit règlement.

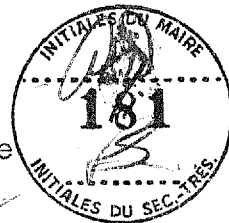
Attendu que les aviseurs-légaux ont également dû effectuer des dépenses pour la préparation dudit règlement.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale d'approuver la partie du ré-

28 mai 63

glement no 171, nécessaire pour couvrir les honoraires d'avocat et d'ingénieur, soit la somme de \$12,000.00.



63-210

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que demande soit faite
à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'em-
prunter temporairement de la Banque Provinciale, la somme
de \$12,000.00 nécessaire pour payer les dépenses contingentes
du règlement no 171 en attendant la vente d'obligations.

Attendu qu'en date du 2 février, 1962, l'Honorable Minis-
tre des Affaires Municipales a approuvé le règlement no 169
pourvoyant à des travaux de construction de pavage sur la
Terrasse Coutu.

Attendu que le conseil a décidé, sur demande des im-
posables, de retarder l'application dudit règlement le 30
janvier, 1962.

63-211

Attendu qu'il est maintenant de l'intérêt d'Auteuil et
de ses contribuables d'effectuer les travaux du règlement
no 169.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement que les travaux
de construction de pavage du règlement no 169 soient effec-
tués à la surveillance de la ville.

Le problème de l'émission d'un permis d'amélioration
de bâtiment à M. Charland, propriétaire et opérateur d'un
commerce rue Provence est longuement discuté entre le con-
seil et l'intéressé.

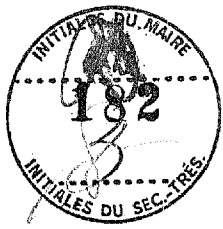
63-212

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu unanimement que l'inspecteur
municipal, M. Gérard Legault, soit autorisé à émettre un
permis d'amélioration de bâtisse à M. Charland.

63-213

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que M. Gérard Mas-
sicotte, employé temporaire du service de la voirie, soit
engagé à titre permanent effectif le 20 mai 1963, au salaire
de \$65.00 par semaine.

M. le Maire élabore sur le sujet d'un centre récréatif
et sportif. M. Arpin échevin du quartier no 2, suggère la



28 mai 63

63-214

remise de toute décision à ce sujet à une assemblée subséquente pour permettre une étude plus approfondie sur ce local.

M. L'échevin Guy Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation des lots 41-166 et 41-167 ainsi que des immeubles qui y sont érigés.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à transiger et à engager un directeur sportif dont les fonctions seraient de diriger les aménagements sportifs et à organiser et coordonner les diverses activités qui y auraient lieu.

63-215

M. l'échevin Ouimet suggère la location plutôt que l'appropriation d'un local pour les activités sportives. M. le maire explique les raisons qui poussent les autorités à procéder par appropriation.

Le projet de resubdivision du lot 26, tel que demandé par M. Rosaire Paradis, est remis à l'étude.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin G. Dupuy

et résolu unanimement que l'offre de North End Paradise relativement à une servitude de passage sur le lot 356 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose tel que décrit sur les plans et descriptions techniques no 70-2683-1A et 70-2683-3 de l'arpenteur Marc Gendron en date du 19 mars, 1963 soit accepté.

63-216

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin G. Dupuy

et résolu unanimement que l'offre de cession de Val Court Construction relativement à une servitude de passage sur une partie des lots 356-70, 71, 72, 98, 99, 101, 102, 116, 117, 129, 115, 144, 132 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose tel que décrit sur les plans et descriptions techniques no 70-2683-2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 17 de l'arpenteur Marc Gendron, en date du 19 mars, 1963 soit accepté.

63-217

28 mai 63

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.



Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Dupuy

et résolu unanimement que l'offre de Claude Provost relativement à une servitude de passage sur le lot P.356 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose tel que décrit sur le plan et description technique no 70-2683-1 de l'arpenteur Marc Gendron en date du 19 mars, 1963, soit accepté.

63-218

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil ledit acte.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Dupuy

et résolu unanimement que l'offre de M. Henri Cousineau relativement à une servitude de passage sur le lot P.-356 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose tel que décrit sur le plan et les descriptions techniques no 70-2883-3A de l'arpenteur Marc Gendron en date du 19 mars 1963, soit accepté.

63-219

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Dupuy

et résolu unanimement que l'offre de M. Charles Roy relativement à une servitude de passage sur le lot no 356-130 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose tel que décrit sur le plan et la description technique no 70-2683-13 de l'arpenteur Marc Gendron, en date du 19 mars, 1963, soit accepté.

63-220

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.



Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

28 mai 63

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Dupuy

et résolu que l'offre de Jean-Louis Ouimet relativement à une servitude de passage sur le lot P.-356 du cadastre de la paroisse Ste-Rose, tel que décrit sur le plan et la description technique no 70-2683-16 de l'arpenteur Marc Gendron, en date du 19 mars, 1963 soit accepté.

63-221

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre de remerciement du Service National de Placement.

Le conseil prend connaissance de trois demandes de copies du rôle d'évaluation de la part:—

- 1.- Commission Scolaire de la Ville de Ste-Rose.
- 2.- Commission Scolaire du Bas de la Grande Côte.
- 3.- The Protestant School Municipality of St-Therese.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer une copie du rôle d'évaluation pour les commissions scolaires suivantes: Bas de la GrandeCôte, Ste-Rose et Protestante de Ste-Thérèse.

63-222

M. l'échevin Guy Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Brodeur.

63-223

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant au tuyautage du Ruisseau Brodeur entre les rues Peguy et Provence.

63-224

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

28 mai 63

63-225

et résolu que les ingénieurs-conseils Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant au tuyautage du Ruisseau Brodeur entre les rues Peguy et Provence.



62-226

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que les ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés de présenter les plans du tuyautage du Ruisseau Brodeur entre les rues Peguy et Provence, à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Attendu que le règlement no 201, pourvoyant à des travaux de pavage et de fossés de la Terrasse Brisette, a reçu l'approbation du Conseil et des électeurs-proprétaires.

Attendu qu'il est de l'intérêt d'Auteuil et de ses contribuables que les travaux dudit règlement soient exécutés.

Pour ces motifs:-

63-227

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que le règlement no 201, pourvoyant à des travaux de pavage et fossés de la Terrasse Brisette et à un emprunt de \$45,000.00 pour ces fins, soit soumis à la Commission Municipale pour approbation.

Que ledits travaux soient exécutés sous la surveillance de la ville.

63-228

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession des rues de la Terrasse Brisette.

Que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit acte.

M. l'échevin Provencher approte au conseil le problème de l'égout de Mme Nadon et l'inspecteur municipal est avisé de visiter les lieux et de faire rapport.

63-229

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que des félicitations soient offertes au corps de police de Ville d'Auteuil pour le temps remporté pour l'absence d'accident fatal à Auteuil en 1962.



28 mai 63

M. Mainguy, contribuable du Boul. des Laurentides, demande la continuation de la rue Turenne. L'ingénieur Marc Leduc est avisé de faire une étude et un rapport.

M. Chaloux demande l'éclaircissement du problème de l'inondation de sa cave par les eaux de surface.

Le conseil demande à l'ingénieur de faire un relevé et un rapport sur les moyens de remédier à cette situation.

Me. Armand Poupart, aviseur-légal, d'Auteuil, émet une opinion sur le supposé degré de responsabilité de la ville dans le cas de l'inondation de la cave de M. Chaloux.

M. Mironchuck du Paradis des Milles-Iles se plaint que les contracteurs dans l'exécution des travaux du règlement no 151, ont négligé de lui aménager un accès à la rue. M. Marc Leduc est avisé de visiter les lieux et d'y remédier si nécessaire

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le secrétaire-trésorier

soit autorisé à vendre les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, à l'enchère publique au bureau du conseil dont il reçoit ordre par le conseil de préparer l'état, lesdits immeubles devant être vendus au plus tard le 31 juillet, 1963.

63-230

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que demande soit

faite à la Commission Municipale pour autoriser la Corporation Municipale d'Auteuil, à rédiger une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sur lesquels les taxes municipales n'ont pas encore été payées et qui doivent être vendus au plus tard le 31 juillet.

63-231

L'assemblée du mois est levée sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin G. Brochu.


MAIRE


SECRETAIRE

4 juin 1963

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL.



A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions dudit conseil le mardi 4 juin, 1963, à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire, Adrien Dussault, les échevins Maurice Turcot, Guy Brochu et Egide Provencher formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 28 mai, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Turcot, secondé par M. l'échevin Brochu.

63-232

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation du chemin de la Plage Jacques-Cartier.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

62-233

et résolu unanimement que notre aviseur-légal Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'expropriation du chemin de la Plage Jacques-Cartier.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 234.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher

63-234

et résolu unanimement que le règlement no 234 pourvoyant à l'acquisition du lot no 41-215-2 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose pour l'ouverture d'un parc municipal, dans la Ville d'Auteuil, soit adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 235.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot

62-235

et résolu unanimement que le règlement no 235 pourvoyant à l'acquisition des lots 166 et 167 du lot originaire no 41 du Cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose, pour l'ouverture d'un parc et centre municipal dans la Ville d'Auteuil, soit adopté.



Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 236.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 236 pourvoyant à l'acquisition des lots no quatre, dix, douze et vingt-sept de la subdivision originale numéro douze (12-4, 10, 12 et 27) des plans et livres de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, pour l'ouverture de rues dans la ville d'Auteuil, soit adopté.

4 juin 63

63-236

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 237.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 237 pourvoyant à l'acquisition d'une partie du lot originale no 10 (P.- 10 rue Maurice) du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose, pour l'ouverture d'une rue dans la Ville d'Auteuil, soit adopté.

63-237

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 238.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que le règlement no 238 pourvoyant à l'exécution de travaux de tuyautage du Ruisseau Brodeur à partir de la rue Peguy jusqu'à la rue Provence et à un emprunt de \$8,600.00 pour ces fins soit adopté.

63-238

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 238 sera tenue le mardi 11 juin, 1963 entre 7 et 10 heures en l'hôtel de ville, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 239.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que le règlement no 239 constituant et établissant un fonds de roulement pour la Ville d'Auteuil, et pourvoyant à un emprunt de \$50,000.00 pour ces fins soit adopté.

62-239

Le conseil accuse réception de deux chèques se totalisant à \$637,00 représentant la part des gouvernements Supérieurs à la défense Civile.



4 juin
63

Les comptes suivants de la Défense Civile ont été soumis pour approbation.

Omer De Serres	\$ 52.00 -
Canadian Liquid Air	242.63 -
Windsor Trading	10.66 -
St-Henri Men's Wear	27.44 -
Du B. Electric	9.88 -
J.L. Vanasse	30.01 -
Mine Safety Appliance	61.91 -
Léopold Gagnon	<u>203.10 -</u>
TOTAL	\$ 637.63

63-240

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que les comptes ci-haut
mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier
soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

L'étant des arrétages de taxes et la liste des immeubles
pour lesquels les taxes 1962 et antérieurs n'ont pas encore
été payées est déposé au conseil par le secrétaire-trésorier.

63-241

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que le conseil après
avoir pris connaissance de l'état produit par le secrétaire-
trésorier ordonne à ce dernier de vendre ces immeubles à
l'enchère publique, au bureau du conseil, au plus tard le
31 juillet.

63-242

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que la rue portant les
nos de cadastre no 336-697, 340-4-9, 340-4-8, 340-4-7, et
340-13 soit et est nommée Lafontaine.

62-243

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que la subdivision
des lots 26-69, 70, 78, 79, 80, 81, 82, 26-46-2, 46-3, 46-4,
46-5, 26-52-1, 52-2, 53-1, 53-2, 26-53-3, 53-4 et la sub-
division des lots 26-46, 52 et 53 du cadastre officiel de
la Paroisse Ste-Rose tel que préparé en vertu de l'article
2175 Du Code Civil par l'arpenteur Alfred Trottier sur un
plan en date du 28 mai, 1963, soit accepté.



Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher

4 juin 63

63-244

et résolu unanimement que la subdivision
du lot # 15 (15-1) du cadastre officiel de la Paroisse ,
Ste-Rose, tel que préparé en vertu de l'article 2175 du code
civil par l'arpenteur Claude Lefebvre sur un plan no 7C-2762
en date du 25 avril, 1963, soit accepté.

63-245

M. l'échevin Guy Brochu donne avis de motion qu'il
présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquen-
te de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation
d'une lisière de terrain sur le lot no 13 pour permettre
l'élargissement du Chemin de la Terrasse Coutu.

Les soumissions pour les travaux de réfection de pavage
de la première avenue, Parc des Erables, règlement no 160 sont
ouvertes et se lisent comme suit:-

Chomedey Asphalte	\$19,623.50
Eugène Gendron Ltée	19,875.00
Lagacé Construction	17,140.00

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin M.Turcot

63-246

et résolu unanimement que le contrat
pour l'exécution des travaux de réfection et de pavage de la
première avenue, Parc des Erables, règlement no 160, soit ac-
cordé au plus bas soumissionnaire, Lagacé Construction Ltée
au coût de \$17,140.00 et que le chèque de dépôt de soumission
no 38238 au montant de \$3,000.00 soit accepté conformément aux
exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville sur
convocation des intéressés après approbation par la Commission
Municipale dudit règlement.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier
soient autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil
ledit contrat.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-247 ✓

et résolu unanimement que demande soit
faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission
d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale la somme
de \$20,000.00 pour défrayer le coût des travaux du règlement
160 en attendant la vente d'obligations.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du
rapport de l'ingénieur au sujet de la demande de M. Mainguy

4 juin 1963

de prolonger la rue Turenne.



63-248

M. l'échevin E. Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant au prolongement de la rue Turenne.

63-249

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant au prolongement de la rue Turenne.

63-250

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant au prolongement de la rue Turenne.

63-251

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu unanimement que nos ingénieurs conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés de présenter les plans d'un réseau d'aqueduc sur la rue Turenne au Ministère de la Santé pour approbation.

63-252

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à présenter les plans d'un réseau d'égout sur la rue Turenne à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Le conseil prend connaissance d'une nouvelle lettre de M. Chaloux au sujet de l'inondation de son sous-sol et, après discussion remet la chose à l'étude.

Le conseil prend connaissance des lettres suivantes:-

- 1.- Pierre Laporte RE/ Congrès des Officiers Municipaux.
- 2.- S.C.H.L. M. Baril RE/ Remerciement pour renseignements fournis.
- 3.- Jean Rochon, M.P. RE/ Remerciement pour félicitations.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une lettre des représentants du Club Juvénile de la Police réclamant une aide financière. Le secrétaire est avisé d'accuser réception et d'informer les dirigeants du Club Juvénile que leur demande sera prise en considération et qu'une décision sera prise à son sujet à une prochaine assemblée.



Le secrétaire fait part au conseil d'une offre de règlement hors cours dans la cause de l'expropriation d'une partie du lot 315 appartenant à M. Paul Emile Gravel pour une somme de \$1,500.00 plus les frais.

4 juin 63

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à discuter et négocier dans le but d'un règlement hors-cour de la cause de l'expropriation d'une partie du lot no 15 appartenant à M. E.P. Gravel.

63-253

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation.

Auteuil Petroleum Enrg.	\$ 64.57 -
Auclair J.A. (notaire)	115.85 -
Bellevue Lumber	8.94 -
Bell Telephone	143.31 -
Billets & Imprimerie Régale Ltée	83.51
Canada Dactylographe	12.72 -
Canadian Silk Mfg.	44.26
Canadian Industries	121.48 -
Courville René	84.30 -
Courrier de Laval	30.00 -
Dubé Paul (excavation)	97.20 -
Deslauriers Automobile	15.11 -
D. & V. Printing	38.82 -
Formules Légales Prov.	17.32 -
Les Forges d'Auteuil	2.00 -
Louis-Paul Lessard	4.45 -
Jean-Paul Latour	75.10 -
Laval Sanitary Product	10.30 -
Laverdure Ltée	17.50 -
Saul Morris	55.90 -
Montreal Oxygen	4.45 -
H.Y. Maranda	57.43 -
R.J. MacLeod	31.20 -
Paul-Emile Noel C.A.	599.00 -
Opinions de l'Ile-Jésus	134.00 -
Pilon Librairies	93.89 -
Quincaillerie R. Paquette	24.34 -
Radio Centre	3.75 -
Rivière des Prairies Asphalte	27.50 -
Ligue Sécurité Prov. Québec	1.03 -
Ville St-François	250.00 -
William Scully	11.70 -
Shawinigan Water & Power	494.44 -
Thibeault & Desjardins	21.04 -
F.X. Valiquette	42.63 -
Verpaelst & Poulin	<u>4.35 -</u>
TOTAL	\$2,843.39

4 juin 1963



Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

63-254

et résolu unanimement que les comptes ci-haut
mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier,
soient autorisés à les payer, pour et au nom de Ville d'Au-
teuil.

M. l'échevin Brochu apporte au conseil une requête si-
gnée par la majorité des résidents de la neuvième avenue
Parc des Erables demandant la réfection de cet artère.

M. l'échevin Brochu apporte au conseil une requête si-
gnée par la majorité des résidents de la 12e ave, Parc
des Erables demandant la réfection de cet artère.

Attendu que le règlement no 160 pourvoyant au pavage de
la première et de la douzième ave Parc des Erables pour un
montant total de \$29,700.00 a reçu l'approbation des élec-
teurs le 6 octobre, 1961.

Attendu que le 20 septembre, 1962 l'honorable ministre
des Affaires Municipales a approuvé une partie des travaux
pour \$7,800.00

Attendu que le 4 juin, 1963 le conseil a accordé les
travaux du reste de la première avenue à la firme Lagacé
Construction Ltée pour \$17,140.00

Attendu que les résidents de la douzième ont demandé
par requête, la réfection et le pavage de leur artère.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 160
soit soumis à la Commission Municipale pour la balance des
travaux à exécuter soit la douzième avenue.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu

unanimement que des soumissions publiques,
restreintes aux contracteurs ayant siège social sur l'ILE-
Jésus, soient demandées pour les travaux de fondation et
pavage de la douzième avenue, Parc des Erables, règlement
no 160.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque
certifié au montant de 10% du prix de la soumission ou d'un

63-256



bond de garantie de 50% du prix des travaux.

4 juin 63

Les soumissions sous pli cacheté devront être livrées au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard à 5 heures P.M. le 18 juin, 1963 pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil.

Le conseil se dégage de toute responsabilité envers les soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

63-257

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que le salaire de Mlle Paulette Turcot soit porté à \$60.00 par semaine et le salaire de M. Georges A. Dufour à \$85.00 par semaine effectif le 3 juin, 1963.

63-258

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que le parc de roulotte qui doit être installé sur le lot P.-35 soit nommé: "Parc d'Auteuil pour Roulettes." , "Auteuil Trailer Park."

M. le Maire fait rapport au conseil d'une entrevue qu'il a eu avec M. Sirois relativement au poste de directeur-sportif de la Ville d'Auteuil.

63-259

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que M. Sirois soit engagé directeur sportif au salaire de \$75.00 par semaine pour une période de deux à trois mois, la journée de travail de M. Sirois devra comprendre les après-midi et soirées ainsi que fin de semaine quant nécessaire mais laissant l'avant-midi libre.

M. Knapp demande un permis de construction et est avisé qu'il recevra sa réponse à la prochaine assemblée soit après que son cas eut été étudié.

M. Armand Archambault présente une requête signée par des résidents du chemin de la Plage Jacques-Cartier s'opposant à la réfection de cet artère.

M. Romuald Montpetit de la Plage Jacques-Cartier expose ses vus sur la réfection de cet artère.

M. Rioux de la Plage Jacques-Cartier demande le pro-

4 juin 1963

longement du cours d'eau Vivyan pour drainer un autre secteur et l'ingénieur est avisé de prendre connaissance de cette demande et de faire rapport au conseil.



M. Fortier de Terrasse Debien demande si cet artère sera bientôt réparé et il est avisé qu'un règlement pourvoyant à la réfection, au pavage et à l'expropriation, si nécessaire, sera bientôt lu.

M. Brousseau de Paradis des Milles-Iles demande la réfection des terrains qui ont été endommagés par l'exécution des travaux du règlement no 210, l'ingénieur Marc Leduc l'avise que ces travaux sont effectivement commencés.

M. Salberg de 6740 Richelieu se plaint de l'état du terrain voisin de chez lui et l'inspecteur municipal est prié d'y remédier.

M. D'Alfonso de 7 rue Trudel, no de cadastre 28-14, demande si un terrain voisin du sien est cadastré comme rue et l'ingénieur est chargé de faire rapport au conseil à ce sujet.

L'assemblée du mois est ajournée au 11 juin, à 10 heures p.m. sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin G. Brochu.


MAIRE


SECRETARE

11 juin 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
COMPTE DE LAVAL

Nous soussignés, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation Municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 238 pour emprunter une somme de \$8,600.00 pour l'exécution de travaux de tuyautage du ruisseau Brodeur à partir de la rue Peguy jusqu'à la rue Provence, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 heures P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

63-260



Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article no 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 238 et l'a soumis aux électeurs présents.

1 juin 1963

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement, n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant sonné neuf heures l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil ce onzième jour de juin, 1963.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Louchard
SECRETAIRE

11 juin 1963

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL.

A une assemblée d'ajournement du conseil de Ville d'Auteuil, tenue le mardi 11 juin, 1963 à 10 heures P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins Maurice Turcot, Guy Brochu et Egide Provencher formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 10 heures P.M., l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 4 juin qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil des mutations au 17 mai, 1963 et:-

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu unanimement que les mutations au 17 mai, 1963, soient insérées au rôle d'évaluation telles que lues.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 240.

63-261

11 juin 63



Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-262

et résolu unanimement que le règlement no 240 pourvoyant à un emprunt de \$54,000.00 pour l'exécution de travaux de pavage et de fossé sur partie du lot no 5 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose, (Terrasse Debien) soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 240 sera tenue le lundi 17 juin, 1963, entre 7 et 10 heures P.M. en l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire ou d'un échevin.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-263

et résolu unanimement que M. Guy Brochu soit nommé pro-maire de la Ville d'Auteuil pour une période de trois mois avec tous les devoirs et prérogatives se rattachant à ce poste.

63-264

M. l'échevin Guy Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation d'une partie du lot 336-906 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-265

et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'expropriation d'une partie de la subdivision no 906 du lot originaire no 336 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose.

63-266

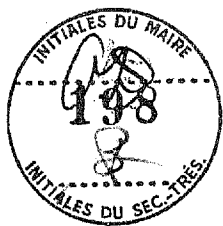
M. l'échevin Guy Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie de la douzième avenue ainsi que la neuvième avenue Parc des Erables.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu

63-267

et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie de la douzième avenue et de la neuvième avenue Parc des Erables.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot



63-268

11 juin 63

secondé par M. l'échevin Guy Brochu

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie de la douzième ainsi que la neuvième avenue, Parc des Erables.

63-269

M. l'échevin Egide Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pour établir comme condition préalable à l'émission d'un permis que les services publics d'aqueduc et d'égout soit établis sur la rue en bordure de laquelle on se propose d'ériger la construction concernée et que le lot sur lequel doit être érigée une construction soit adjacent à une rue publique.

Il est proposé par M. l'échevin Guy Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-270

et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart jr., soit autorisé à préparer un règlement établissant comme condition préalable à l'émission d'un permis de construction que le lot sur lequel doit être érigée une construction soit adjacent à une rue publique et que les services publics d'égout et aqueduc soient établis sur ladite rue.

Attendu que la ville d'Auteuil a contracté en mai 1961 un emprunt temporaire administratif de \$55,000.00

Attendu qu'en mai 1962, la ville a amorti cette somme en absorbant \$25,000.00 et en renouvelant un emprunt de \$30,000.00

63-271

Attendu qu'en décembre 1962 la Commission Municipale a accordé un extension d'échéance.

Attendu que la ville d'Auteuil se propose d'absorber ce montant à même sa perception de taxes 1963.

Attendu que ladite perception sera effectuée fin juin et juillet.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement de demander à la Commission Municipale d'approuver un renouvellement d'emprunt temporaire de \$30,000.00 pour une période n'excédant pas six mois.



Les soumissions pour les travaux du règlement no 161 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

11 juin, 63

B.C.Asphalte	\$12,190.00
Lagacé Construction	\$11,950.00

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin M.Turcot

63-272

et résolu unanimement que le contrat pour l'exécution des travaux de construction de pavage sur la cinquième avenue Parc des Erables (règlement no 161), soit accordé au plus bas soumissionnaire soit Lagacé Construction au coût de \$11,950.00 et que le chèque de dépôt de soumission 38256 au montant de \$2,000.00 soit accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que ledit contrat soit signé à l'Hôtel de Ville sur convocation des intéressés après l'approbation par la Commission Municipale du règlement no 161.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit contrat.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin M.Turcot

63-273

et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale, la somme de \$25,000.00 nécessaire à l'exécution des travaux du règlement no 161 en attendant la vente d'obligations.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

63-274

secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que la résolution no 63-256 soit
et est rescindée.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin G.Brochu

63-275

et résolu unanimement que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à discuter avec la firme Lagacé Construction, le coût des travaux du règlement no 160 sur la partie de la douzième avenue Parc des Erables, couverte par ledit règlement no 160.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

63-276

secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu que les travaux de confection



de pavage de la douzième avenue Parc des Erables, soient accordés à la firme Lagacé Construction Ltée, au coût soumis.

11 juin 63

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale la somme de \$5,000.00 nécessaire pour l'exécution des travaux de pavage de la douzième avenue, règlement no 160 en attendant la vente d'obligations.

63-277

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que les offres de cession de MM Emile Castonguay, Dame Marie Louise Gingras, Ernest Giroux, Alban Langevin, Joseph Edouard Bernard, Edouard Langevin, André Gatién, Philippe Fortier, Adrien Laplante, Lucien Paquin et Jean-Paul Besner relativement aux parties du lot P.-5 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose tel que décrit sur les plans et descriptions techniques no 70-2859-1, -4, -5, -6, -7, -8, -9, -10, -11, -12 et -13 de l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 3 juin, 1963 aux fins de cession soient acceptées.

63-278

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir les actes de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, lesdits actes.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que les offres de cessions de Mme Ulric Debien, Mme Albert Edger, M. René Besner, et M. Wilfrid Blais relativement aux parties du lot no 5-A, du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose, tel que décrit sur les plans et descriptions techniques no 70-2859-2, -3, -14, -15 et -16 de l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 3 juin, 1963 soient acceptées.

63-279

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, lesdits actes.

11 juin 1963

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que Son Honneur

le Maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à transiger avec les propriétaires des terrains à exproprier pour élargir les rues de la Terrasse Debien pour arriver à une entente sur l'indemnité à verser, si nécessaire, pour cette appropriation.

63-280

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil d'une lettre de Me. Roger Savard relativement à une offre de règlement hors-cour dans la cause de l'expropriation par la Ville d'Auteuil d'une partie du lot 315.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à transiger pour fixer l'indemnité à payer à M. Paul-Emile Gravel pour l'expropriation d'une partie du lot 315 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose.

63-281

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier, soient autorisés à payer le compte de \$1,500.00^v à M. Henry Mhun pour son étude sur le projet de parc municipal.

63-282

Le conseil prend connaissance de la correspondance suivante:-

- 1.- Stewart Bates RE/ projet Jardin des Cèdres.
- 2.- Ligue Canadienne de Santé RE/ fluoridation de l'eau.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que la Ville d'Auteuil offre ses vœux à la population à l'occasion de la fête de la St-Jean Baptiste par le truchement des journaux l'Opinions Courrier de Laval et Journal de l'Ile-Jésus.

63-283

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil d'une communication du Ministère de la famille et Bien-Etre Social.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que la Ville d'Auteuil s'engage à effacer la dette de \$5,662.74 au moyen de versement annuel égaux et consécutifs de \$600.00

63-284





Le cas de la demande de permis de construction de M. Knapp est remis à une assemblée subséquente.

11 juin 63

Le secrétaire-trésorier fait lecture du rapport de l'inspecteur municipal relativement à la demande de M. Rioux de 43, Chemin de la Plage Jacques-Cartier et est aussi avisé d'écrire à M. Rioux pour expliquer la situation.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu

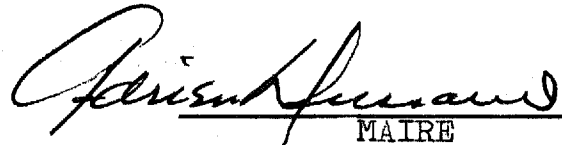
63-285

et résolu unanimement que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à transiger pour déterminer l'indemnité à verser à M. Jean-Louis Ouimet pour l'exécution des travaux du règlement no 230 sur sa propriété.

M. Gauthier de la rue Pilon expose au conseil un problème d'élimination des eaux de surface et le problème est référé à l'ingénieur Marc Leduc, pour étude.

M. Malo de la rue Provence demande si le ponceau installé par M. Charland l'a été en conformité avec les règlements municipaux et est avisé de formuler une plainte écrite.

L'assemblée est ajournée au 18 juin, 1963, sur proposition de M. l'échevin G. Brochu, secondé par M. l'échevin M. Turcot


MAIRE


SECRETARE

17 juin 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL

63-286

Nous soussignés, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation Municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 240 pour emprunter une somme de \$54,000.00 pour l'exécution de travaux de pavage et de fossés sur partie du lot no 5 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rosé (Terrasse Débien), avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-



17 juin 63

L'assemblée fut ouverte à 7 heures P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

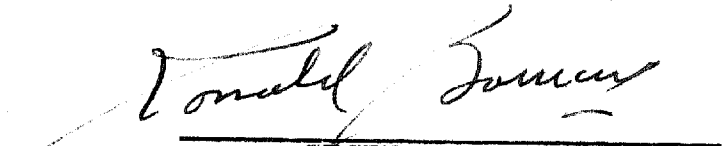
Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix, l'article no 593 de la loi des cités et villes et ledit règlement no 240 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement, n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles et en conséquence, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant sonné neuf heures l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil, ce dix-septième jour du mois de juin, 1963.


MAIRE


SECRETARE

18 juin 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL.

A une assemblée d'ajournement du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 18 juin, 1963 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault les échevins, M. Turcot, A. Arpin, G. Dupuy, G. Brochu, Provencher et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 11 juin qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G. Brochu, secondé par M. l'échevin Provencher.



63-286-A

19 juin 63

Le secrétaire fait lecture au conseil du procès verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 17 juin pour approuver ou désapprouver le règlement no 240. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

M. l'échevin Aimé Arpin demande et obtient certains renseignements relatifs à la demande d'extention d'emprunt de \$30,000.00

Le secrétaire fait lecture au conseil du règlement no 241.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 241 pourvoyant à l'acquisition d'une partie de la subdivision no 906 du lot originaire no 336, du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose pour l'ouverture d'une rue dans la Ville d'Auteuil soit adopté.

63-287

Le secrétaire trésorier fait lecture d'un projet de règlement établissant des conditions préalables à l'émission de tout permis de construction dans la Ville d'Auteuil et, après discussion:

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que le règlement établissant des conditions préalables à l'émission de tout permis de construction dans la Ville d'Auteuil soit remis à l'étude.

63-288

Attendu que M. Paul Emile Noel C.A. a été nommé vérificateur de la ville d'Auteuil selon les disposition du code des cités et villes.

Attendu qu'à cause d'une longue maladie, M. Noel a été dans l'impossibilité de venir présenter le bilan de la ville.

63-289

Attendu qu'il est très important que ledit bilan soit présenté dans le plus bref délai possible.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin G. Brochu

et résolu unanimement que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés avec la permission de M. Paul-Emile Noel, de faire terminer le bilan de la ville d'Auteuil par un autre comptable agréé.



18 juin, 1963

Il est proposé par M. l'échevin Brochu
secondé par M. l'échevin M.Turcot

63-290

et résolu unanimement que la demande de permis pour opération d'une industrie à 291 Boul. des Terrasses, c'est-à-dire, dans la zone commerciale, soit rejetée.

Que des mesures soient prises pour que toute opération industrielle cesse dans ces locaux.

Attendu que le règlement 195 pourvoie à des travaux de réfection de pavage dans le chemin de la Plage Jacques-Cartier.

Attendu que ledit règlement a rencontré l'approbation du conseil et des électeurs propriétaires.

63-291

Attendu qu'il est de l'intérêt d'Auteuil et de ses contri buables que les travaux dudit règlement soient exécutés le plus tôt possible.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que les travaux du règlement no 195 soient exécutés sur la surveillance de la ville.

Que ledit règlement soit soumis à la Commission Municipale pour approbation.

63-292

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale, la somme de \$30,000.00 nécessaire à l'exécution de travaux du règlement no 195, en attendant la vente d'obligations.

Attendu que le règlement no 240 pourvoie à des travaux de réfection et de pavage de la Terrasse Debien.

Attendu que ledit règlement a reçu l'approbation du conseil et des électeurs-propriétaires.

Attendu qu'il est impératif que les travaux dudit règlement débutent le plus tôt possible.

63-293

Pour ces motifs:-



18 juin 63

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que les travaux
de réfection de pavage du règlement no 240 soient exécutés
à la surveillance de la ville.

Que ledit règlement no 240 soit soumis à la Commission
Municipale pour approbation.

Le cas du ponceau installé en face du lot 348-56 sans la
permission de la ville est soumis au conseil.

63-294

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que le cas du
ponceau installé sans la permission de la ville devant le lot
348-56 soit référé à l'aviseur-légal.

63-295

Il est proposé par M. l'échevin J.P. Ouimet
secondé par M. l'échevin G. Dupuy
et résolu unanimement que l'offre de ces-
sion de M. Albert Chapdeleine relativement aux lots 28-30,-
85, -110, -162 et 187 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-
Rose soit acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire soit chargé de recevoir
l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier,
soient autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil,
ledit acte.

63-296

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que le compte de
J.A. St-Amour, au montant de \$890.43 pour des travaux d'élec-
tricité à l'Hôtel de Ville, soit accepté.

Que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier
soient autorisés à le payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Le conseil prend connaissance d'une mise en demeure à
la Cie Edouard Monette formulée par notre procureur, relative-
ment aux travaux du règlement no 112.

63-297

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que notre avisuer-
légal, Me. Armand Poupert Jr., soit autorisé à représenter les



18 juin, 1963 intérêts de la Ville d'Auteuil dans le cause des réparations à effectuer, par la Cie Monette, à l'égoût collecteur.

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une lettre de M. Ludger Malenfant, au sujet du tuyautage du Ruisseau Brodeur.

Le secrétaire est avisé d'accuser réception de la lettre et de notifier les ingénieurs de faire un relevé et un rapport.

La question de la demande de permis de construction sur les lots 336-185 et 186 est remise à l'étude.

M. l'échevin M. Turcot s'informe si les travaux débiteront bientôt à la Terrasse Debine.

M. le Maire informe M. Dandoy que le jugement de prise de possession au préalable de la rue qu'il habite sera rendu bientôt.

M. l'échevin Dupuy demande que le remplissage par la ville d'une partie d'un lac artificiel appartenant à cette dernière sur le lot no 31. Il est avisé que des mesurer seront prises incessamment.

M. l'échevin Arpin s'informe s'il ne serait pas possible que tous les échevins reçoivent une copie photostatée des minutes des assemblées.

M. l'échevin G. Dupuy demande s'il ne serait pas possible d'acheter des pots à l'eau pour chacun des échevins.

Me. Melançon réétudie la projet de règlement établissant des conditions préalables à l'émission de permis de construction et suggère l'élimination de l'article 2. La chose est remise à l'étude.

Mme Flore Bédard de 5755 Parme, Auteuil, se plaint qu'en dépit de l'assurance des employés municipaux ses terrains ont été mis en vente pour taxes municipales.

M. Lefebvre de la rue Turenne demande certains renseignements sur 1.- compte de taxes.

2.- déménagement de vieilles constructions.

3.- ponceaux.

M. Jean-Paul Bernier de 55 Lacasse, demande le tuyautage du fossé devant sa résidence. Le cas est référé aux ingénieurs.

NO. M-14

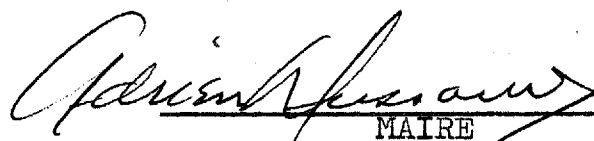
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



M. Casavant de 57 rue Turcot demande une vérification de son évaluation.

18 juin 63

L'assemblée du mois est levée sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin G. Brochu.


MAIRE


secrétaire

2 juillet 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil, tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 2 juillet, 1963, à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu, Eglise Provencher et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

Le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 18 juin qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin Provencher. Dissidence de M. l'échevin Aimé Arpin.

M. Roméo Bastien C.A. fait lecture du rapport financier de la Ville d'Auteuil pour l'année 1962.

Il est proposé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
secondé par M. l'échevin A. Arpin
et résolu unanimement que tous les
échevins reçoivent une copie du budget pour étude avant de
procéder à l'adoption dudit budget.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 242.

63-298

2 juillet 63

Il est proposé par M. l'échevin G.Brœhu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 242 pourvoyant à un emprunt de \$23,500.00 pour l'exécution de travaux de pavage sur la 9e ave Parc des Erables, à partir de la 12e ave jusqu'à la limite nord du lot no 40-300, et sur la 12e avenue, à partir de la 7e ave jusqu'au lot portant le no de cadastre 36, soit adopté.

63-299

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 242 sera tenue le lundi 8 juillet, 1963 entre 7 et 10 heures P.M. en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 243.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu unanimement que le règlement no 243 pourvoyant à un emprunt de \$16,000, pour l'exécution de travaux d'égout, d'aqueduc, de pavage et de fossés tourbés sur partie de la rue Turenne, à partir du lot portant le no de cadastre 339-49 jusqu'à la rue Taine, soit adopté.

63-300

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 243 sera tenue le lundi 8 juillet, 1963 entre 7 et 10 heures P.M. en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 244 au conseil.

Il est proposé par M. l'échevin G.Dupuy

secondé par M. l'échevin A.Arpin

et résolu unanimement que le règlement no 244 établissant des conditions préalables à l'émission de tout permis de construction dans la Ville d'Auteuil, soit adopté.

63-301

Attendu que le règlement no 238 pourvoie à des travaux de tuyautage du Ruisseau Brodeur à partir de la rue Peguy jusqu'à la rue Provence.

Attendu que ledit règlement a été approuvé par le conseil et les électeurs-propriétaires.

63-302

Attendu qu'il est de l'intérêt d'Auteuil et de ses contribuables que ledit règlement soit exécuté.

Pour ces motifs:





2 juillet 63

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que les contracteurs
suivants soient invités à soumissionner pour les travaux du
règlement no 238.

Paul Dubé & Fils Ltée
Tolhurst Construction Ltée
Valrive Construction Ltée

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque
de dépôt de 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie
de 50% du coût des travaux.

Les soumissions devront être livrées au bureau du secré-
taire-trésorier avant 5 heures P.M. le 12 juillet pour être
ouvertes le même soir à une assemblée d'ajournement.

Le conseil se dégage de toute responsabilité envers les
soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus
basse ni aucune des soumissions.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que Son Honneur le
maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à faire
l'acquisition pour et au nom de Ville d'Auteuil, de l'équipement
nécessaire pour faire suite au programme 1963 récréatif-sportif
conformément au montant voté à cette fin au budget.

63-303

Attendu que le 18 juillet, 1962 le conseil de Ville
d'Auteuil, par sa résolution no 62-369, à accepter la cession
d'une partie du lot 35 de la firme Milano Dev. en vertu du
règlement no 113.

Attendu qu'après inspection, cette partie de terrain
décrite par la description technique no 5-1392-1 de l'arpenteur
Maurice Goudreault a été trouvée inadéquate pour fins de parc.

63-304

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que la résolution
no 62-369 acceptant la cession d'une partie du lot 35 par Mila
no Dev., pour fins de parc en vertu des dispositions du règle-
ment no 113 soit et est rescindée.

2 juillet 63

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot



63-305

et résolu unanimement que la recommandation de l'architecte Pierre Cantin pour le paiement de la somme de \$1,255.00 au contracteur Georges Filion, soit acceptée.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à payer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, ladite somme.

63-306

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
et résolu unanimement que la balance des taxes municipales dues soit la somme de \$82.25 sur la fiche no 59-21, soit remise en vertu de l'article 579 de la loi des cités et villes.

63-307

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que le Sergent Alban Langevin soit promu au grade de Lieutenant.

63-308

Il est proposé par M. l'échevin A. Arpin
secondé par M. l'échevin G. Dupuy
~~et résolu~~ que le sergent Langevin soit maintenu à ce grade.

63-309

Le vote est pris sur cette question et la motion principale est adoptée sur le vote prépondérant de Son Honneur le maire, M. l'échevin Turcot se prononçant pour cette motion et M. l'échevin J.-P. Ouimet se prononçant pour la seconde.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin G. Dupuy
et résolu unanimement que des sympathies soient offertes à notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert Jr., et à sa famille, à l'occasion du décès de son père.

63-310

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement la somme de \$12,000.00 pour payer les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et de règlement, des travaux du règlement no 171.

Les dépenses suivantes ont été soumises pour approbation:-



2 juillet 63

Auteuil Petroleum Enrg.	\$ 27.83 -
Bureau d'enregistrement de Laval	91.90
Billes & Imprimeries Régale Ltée	83.51 -
Bell Telephone	142.93 -
Boissonneault & Bordeleau Enrg.	198.00 -
Bellevue Lumber	8.05 -
Budge Carbon & Ribbons	12.95 -
Canada Dactylographe	43.42 -
Clermont & Miron	269.00 -
La Corporation Interrurbaine Ile-Jésus.	1,771.97 -
C.N. Telecommunications	1.30 -
Courrier de Laval	142.50 -
René Courville	90.82 -
Champlain Oil Co.	17.16 -
Paul Deschamps Inc.	21.07 -
Mario Dugré	40.00 -
Deslauriers Automobile	59.03 -
D.V.Printing	76.48 -
Georges Fillion	57.00 -
Formules Légales Provinciales	19.31 -
Goineau & Bousquet	74.29 -
Gazette Officielle	1, 385.71 -
Gaudreault Maurice	5.00 -
Société des Estimateurs Municipaux	9,763.07 -
Gendron, Lefebvre & Associés	2,677.00 -
Le Journal de l'Ile-Jésus	75.00 -
L.Joly	1.00 -
Kerr-Ellams	54.40 -
Laverdure Inc.	35.00 -
Louis Paul Lessard	.70 -
Jean-Paul Latour	240.85 -
Luigi Stinzianni	15.00 -
Ministère de la Familles & Bien Être Social	333.88 -
H.Y.Maranda	28.11 -
Canadian Marconi	26.82 -
Ministère du Bien Être Social	600.00 -
Opinions de l'Ile-Jésus	1,926.00 -
Ouimet Séraphin	10.00 -
Pilon Librairies	15.39 -
Sangax Corp.	159.39 -
Montreal Star Ltd	1,770.60 -
Shell Oil Co.	752.00 -
Saindon Service Station	10.35 -
Shawinigan Water & Power	231.36 -
F.X.Valiquette	59.80 -
J.A.St-Amour Ltée	<u>1,280.27 -</u>

TOTAL

\$24,704.32



2 juillet 63
63-311

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que les comptes ci-haut
mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés,

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier
soient autorisés à les payer, pour et au nom de Ville d'Au-
teuil.

Le conseil prend connaissance de la correspondance
suivante:

Commission Municipale	RE/ approbation #160
" "	" 161
" "	RE/ Emprunt temporaire 160
" "	" " 161

Le conseil prend connaissance du rapport de l'ingénieur
Marcel Héту relativement à l'inondation d'une partie du
projet Chanteclerc.

63-312

M. l'échevin Jean-Paul Ouimet donne avis de motion
qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée sub-
séquente de ce conseil, un règlement pourvoyant au creusage
et tuyautage d'un fossé sur les lots 22 et 23 du cadastre
Officiel de la Paroisse Ste-Rose.

63-313

Il est proposé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
secondé par M. l'échevin A. Arpin
et résolu unanimement que notre aviseur-légal
Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement
pourvoyant au tuyautage d'un fossé sur les lots 22 et 23 du
cadastre de la Paroisse Ste-Rose.

63-314

Il est proposé par M. l'échevin J.P. Ouimet
secondé par M. l'échevin A. Arpin
et résolu unanimement que nos ingénieurs-
conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à pré-
parer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement
pourvoyant au creusage et tuyautage d'un fossé sur les lots
22 et 23 du Cadastre officiel de la Proisse Ste-Rose.

63-315

Il est proposé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
secondé par M. l'échevin A. Arpin
et résolu unanimement que nos ingénieurs-
conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés
à présenter les plans, du creusage et tuyautage d'un fossé
sur les lots 22 et 23 à la Régie d'Épuration des Eaux pour
approbation.



2 juillet 63

Le conseil prend connaissance d'une sollicitation de la Chambre de Commerce de Granby relativement à une fête en l'honneur du Maire Horace Boivin de Granby et remet la chose à l'étude.

Le conseil prend connaissance des lettres suivantes:-

- 1.- Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social RE/ notre résolution no 63-284.
- 2.- Penitencier de St-Vincent de Paul: RE/ Capture d'évadés.
- 3.- Oeuvres de Santé et la Croix Rouge. RE/ Remerciements.

63-316

M. l'échevin Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Brodeur sur le lot 339.

63-317

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupert Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Brodeur sur le lot 339.

63-318

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Brodeur sur le lot 339.

63-319

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à présenter les plans du tuyautage du Ruisseau Brodeur sur le lot 35 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation. M. le maire demande aux échevins s'ils ont des affaires nouvelles à discuter.
M. l'échevin A. Arpin réitère sa demande de copie des minutes et la question est remise à l'étude.

M. l'échevin Turcot s'informe si des travaux ont été exécutés sur les chemins de Terrasse Debien et reçoit une réponse affirmative.

M. Ernest Robert de 155 Peguy réclame le remplissage d'une excavation jugée dangereuse sur la rue Peguy.

M. le Maire félicite les contribuables d'être venus en si grand nombre et les invite à poser toutes les questions qu'ils jugeront nécessaire tout en maintenant l'ordre et le décorum.



2 juillet 63

M. Rioux de Flage Jacques Cartier demande une correction aux lignes blanches dans un secteur dangereux sur le Boul. des Laurentides.

M. Guy Letourneaux de 5325 Place Provencher se plaint du coût élevé des travaux du règlement 192 et est invité à passer aux bureaux de la ville afin qu'une explication plus détaillée puisse lui être fournie.

M. Jacques Côté de 6755 Renoir demande des explications sur ses taxes.

M. Roméo Cabot de 440 Pascal se plaint du tourbage des fossés en face des lots vacants.

M. Georges Lambert de 520 rue Parc, disserte sur les sujets suivants:

- 1.- Surplus financier et augmentation de taxes.
- 2.- Comparaison avec niveau des taxes de Pont-Viau.
- 3.- Cas du parc dans la Coopérative.
- 4.- La formule de compte de taxes.

M. Luc Amyot de 6105 rue Sorel demande copie du règlement no 166.

M. Jacques Lacroix de 6385 Scarron demande des explications sur la différence de taxes avec son voisin.

M. Claude Théoret demande des explications sur l'expiration du délai de l'escompte de 2% et le début de l'intérêt de 6% sur arrérages.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que les bureaux de la ville soient ouverts de 9 à 12 tous les samedis du mois de juillet, 1963, pour accommoder les contribuables qui ne peuvent pas venir pendant les heures de bureau normales.

M. Jean Guy Beaudet 180 rue Pigalle, demande des explications sur le coût du pavage.

M. Mercier de 6850 Renoir demande l'installation de paniers près des boîtes groupées, et la collection des ordures ménagères deux fois par semaine durant la saison estivale.

M. Claude Pinard de 40 rue Prud'homme demande l'installation d'un abri pour usagers des transports en commun à l'intersection de la rue Prud'homme et du Boul. des Laurentides.

63-320



2 juillet 63

M. Jacques Chaloux de 6650 Richelieu s'enquière du degré de responsabilité de la ville pour les travaux de drainage du secteur du projet Chanteclerc et M. Marc Leduc, ingénieur, fait une mise au point à ce sujet.

M. Joseph Vermette de 115 Provence demande pourquoi le pavage a été brisé pour permettre des travaux. M. Leduc, lui fournit les explications nécessaires.

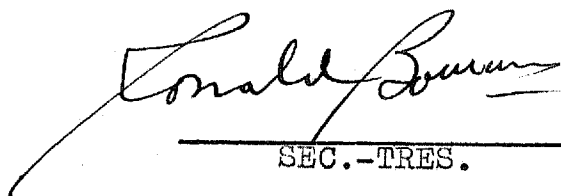
Mme Seeger s'enquière des dispositions que la ville entend prendre pour éviter l'inondation des sous-sol au projet Chanteclerc.

M. Ortiz de 6615 Rivière demande quand la ville fera suite au projet d'éclairage du projet Chanteclerc.

M. Dielz de la rue Séville demande si le projet des Résidences d'Auteuil, sera éclairé et si la ville a l'intention d'ériger une piscine.

L'assemblée du mois est ajournée au 12 juillet, sur proposition de M. l'échevin G. Brochu, secondé par M. l'échevin E. Provencher.


MAIRE


SEC.-TRES.

8 juillet 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL.

Nous soussignés, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation Municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi, comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 242 pour emprunter la somme de \$23,500.00 pour l'exécution de travaux de pavage sur la 9e avenue et sur une partie de la douzième avenue Parc des Erables, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

L'assemblée fut ouverte à 7 heures p.m., sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

63-321

8 juillet 63



Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article no 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 242 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures de puis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant sonné neuf heures, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil ce huitième jour de juillet, 1963.


MAIRE


SEC.-TRES.

Nous soussignés, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation Municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux concernant le règlement no 243 pour emprunter une somme de \$16,000.00 pour l'exécution de travaux d'égout, d'aqueduc, pavage sur une partie de la rue Turenne avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

63-322

L'assemblée fut ouverte à 7 heures P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix, l'article no 593 de la loi des Cités et villes et ledit règlement no. 243 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement, n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant sonné neuf heures, l'assemblée est levée.



Signé à Auteuil ce huitième jour du mois de juillet,
1963.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Boucsein
SEC-TRES.

12 juillet 63 PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
AUTEUIL CO. LAVAL

A une assemblée d'ajournement du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le vendredi 12 juillet 1963 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu, Egide Provencher et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m., l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 2 juillet qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, seconsé par M. l'échevin Provencher. Dissidence de M. l'échevin Jean-Paul Ouimet.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 8 juillet pour approuver ou désapprouver le règlement no 242. Ledit procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Provencher, secondé par M. l'échevin G. Brochu.

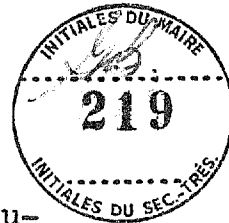
Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 8 juillet pour approuver ou désapprouver le règlement no 243. Ledit procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Provencher, secondé par M. l'échevin G. Brochu.

Attendu que le règlement no 243 pourvoie au prolongement de la rue Turenne.

Attendu que ledit règlement a reçu l'approbation du conseil et des électeurs municipaux.

63-323

63-323



12 juillet 63

Attendu qu'il n'est pas opportun et de l'intérêt de tous les contribuables de procéder à l'ouverture de cette rue immédiatement dans sa totalité.

Pour ces motifs:-

63-324

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que les travaux du règlement no 243 soient exécutés sur demande des propriétaires riverains seulement, un à un ou en totalité.

Le conseil procède à l'étude du bilan de l'année 1962.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
que le bilan de l'année financière 1962 soit adopté tel que préparé par M. Paul-Emile Noel C.A.

63-325

Il est proposé par M. l'échevin Ouimet
secondé par M. l'échevin A. Arpin
que l'adoption du bilan de l'année 1962 soit remise à une assemblée subséquente pour permettre une étude plus approfondie.

Le vote est pris sur cette question et le bilan est adopté sur le vote prépondérant de M. le Maire, M. l'échevin G. Brochu se prononçant en faveur de la première proposition et M. l'échevin G. Dupuy en faveur de la seconde.

63-326

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission de financer temporairement à même le fond de roulement les dépenses capitales au montant de \$26,025.43.

Que ladite somme soit remboursée par cinq versements annuels consécutifs et égaux.

63-327

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Brochu
et résolu unanimement que l'offre de cession de M. Turgeon relativement au lot 40-257 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose pour fins de rues soit acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.



Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Auteuil, ledit acte.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin A. Arpin

et résolu unanimement que demande soit faite à la division Nord de la Voirie Provinciale, de bien vouloir ouvrir un fossé d'écoulement des eaux de surface sur le coté sud de l'avenue Perron, entre les rues Provence et Ménard.

63-328

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin G. Dupuy

et résolu unanimement que les fiches no 12-220-1 et 24-34-1 à 24-34-8 soient inscrites au rôle telle que lues.

63-329

Attendu que les travaux de drainage du Ruisseau Mathieu, règlement no 145, sont maintenant terminés.

Attendu que la comptabilité dudit règlement accuse un surplus.

Attendu qu'il serait de l'intérêt d'Auteuil et de ses contribuables de tuyauter une partie du Ruisseau Mathieu en bordure d'un parc Municipal.

Pour ces motifs:-

63-330

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission de se servir des surplus du règlement no 145 pour tuyauter une partie du Ruisseau Mathieu déjà excavée, en bordure d'un parc municipal.

Les soumissions pour les travaux de drainage du règlement no 238 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Tolhurst Construction	\$7,256.00
Paul Dubé & Fils Ltée	7,881.60
Valrive Construction Ltée	6,992.80

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que le contrat pour les travaux de tuyautage du Ruisseau Brodeur, règlement no 238 soit accordé à la firme Valrive Construction Ltée au coût

63-331



12 juillet 63

de \$6,992.80 et que le chèque de dépôt de soumission no 2394 au montant de \$700.00 soit accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que ledit contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après l'approbation dudit règlement par la Commission Municipale.

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de Ville d'Auteuil, ledit contrat.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale, la somme de \$8,600 nécessaire à l'exécution des travaux du règlement 238 en attendant la vente d'obligations.

63-332

Il est proposé par M. l'échevin A. Arpin
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet

et résolu unanimement que les échevins reçoivent une copie des minutes tel qu'érigées et non pas tel que lues.

63-333

rescindée voir

63-360

M. l'échevin G. Dupuy s'informe auprès de M. le Maire s'il a visité le secteur Val des Bois en compagnie de l'ingénieur et reçoit une réponse affirmative.

Le problème du remplissage d'un lac à Val des Bois est également discuté.

M. l'échevin Arpin s'informe où en sont les pourparlers sur l'appropriation de parties de terrains sur le lot no 12 pour permettre l'élargissement du chemin de Terrasse Coutu. Il est mis au courant du progrès de ces négociations.

M. Jacques Coté de 6755 Renoir s'informe à quel stage est rendu le règlement d'éclairage du projet Chanteclerc.

M. Coté s'informe également s'il est vrai que les taxes augmenteront de \$30.00 l'an prochain.

M. Dandoy demande une surveillance plus étroite du Boul. des Milles-Iles par le département de police d'Auteuil.

M. Dufresne du projet Chanteclerc s'informe sur la méthode de taxation des terrains de coin.



Le conseil est saisi d'une demande d'opération de maison de vieillards au 8960 Boul. des Laurentides et la question est référée à l'inspecteur municipal.

12 juillet 63

L'assemblée est levée sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Dupuy.

MAIRE

Donald Brochu
SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL.

6 août 63

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi 6 août, 1963, à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Brochu, Egide Provencher et Jean-Paul Ouimet format quorum sous la présidence du pro-maire Guy Brochu, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 12 juillet, 1963 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 245 pourvoyant à un emprunt de \$9,500.00 pour le tuyautage du ruisseau Brodeur sur le lot 339.

Il est proposé par M. l'échevin A. Arpin
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
que le règlement 245 soit soumis à une
deuxième lecture.

63-334

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que le règlement 245 soit adopté.

Le vote est pris sur cette question et le règlement no 245 est adopté, M. l'échevin G. Brochu se prononçant en faveur de l'adoption.

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 245 sera tenue le lundi 12

6 août 63

août, 1963, entre 7 et 10 heures p.m. au bureau de la ville, sous la présidence de Son Honneur le Maire ou d'un échevin.



63-335

M. l'échevin Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation des subdivisions no 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 203, 204, 205, 206, 207, 1216 et 1222 du lot originaire 6 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose.

63-336

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'expropriation des subdivisions nos 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 203, 204, 205, 206, 207, 1216 et 1222 du lot originaire 6 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose.

63-337

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés ; à préparer les descriptions techniques et plans nécessaires à la préparation d'un règlement d'expropriation des subdivisions nos 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 203, 204, 205, 206, 207, 1216 et 1222 du lot originaire 6 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose.

63-338

M. l'échevin E.Provender donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant au tuyautage du Ruisseau Mathieu sur une partie du lot #29.

63-339

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant au tuyautage du ruisseau Mathieu sur une partie du lot 29.

63-340

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant au tuyautage du Ruisseau Mathieu sur une partie du lot 29.



Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

6 août 63

63-341

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à présenter les plans du tuyautage du ruisseau Mathieu, sur une partie du lot 29 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

M. l'échevin M.Turcot, donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation d'une partie du lot P.-356 pour l'installation d'une conduite d'égout de 10".

63-342

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-343

et résolu unanimement que notre aviseur-légal Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'expropriation d'une partie du lot 356 pour l'installation d'une conduite d'égout de 10".

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-344

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soit autorisés à préparer les plans et descriptions techniques d'une partie du lot 356 pour fins d'expropriation.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-345

et résolu unanimement que demande soit faite à la Voirie Provinciale de créer une zone de vitesse maximum 30 milles à l'heure aux approches nord et sud de l'Hôtel de Ville d'Auteuil, pour éliminer le danger d'accidents causés par des véhicules entrant et sortant du stationnement de l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

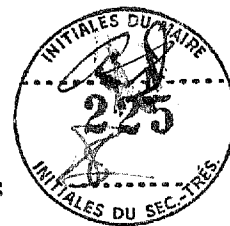
63-346

et résolu unanimement que les aménagements publics suivant soient nommés comme suit:-

1. Bâtisse à 71 lere ave Parc des Erables: Centre récréatif d'Auteuil.
- 2.- Terrain sur lere ave Parc des Erables, Plage à pique-nique du Parc des Erables.
- 3.- Parc sur lot 29: Terrain de Baseball d'Auteuil.

Le conseil prend connaissance des Communications suivantes:-

6 août 63



- 1.- Société Historique de l'Ile-Jésus:- RE/ fêtes des 10 et 11 août, 1963.
- 2.- Association des Citoyens d'Auteuil RE/ limite de vitesse dans les projets

Le conseil prend connaissance d'une communication annonçant la formation d'une association qui sera connue sous le nom de "L'Association des Citoyens de Ville d'Auteuil". Le pro-maire se fait le porte-parole du conseil pour féliciter les fondateurs de cette association pour l'intérêt qu'ils portent à la chose municipale et souligne la nécessité d'une charte provinciale.

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une demande de permission de l'Association des Citoyens d'Auteuil, pour tenir une partie de carte le 27 novembre. M. Luc Amyot, président est invité à s'adresser au conseil. Il est informé qu'il n'a pas à s'adresser au conseil pour une telle permission mais seulement de se procurer les billets à l'Hôtel de Ville.

Le conseil prend connaissance d'une offre de service de M. Fernand Lebeau pour ramonage de cheminées. Le secrétaire est avisé d'accuser réception.

Le conseil prend connaissance d'une requête signée par la presque totalité des résidents du Chanteclerc demandant la suspension temporaire de l'installation du système d'éclairage dans ce projet. Le conseil se rend à la demande des résidents de ce projet.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que le compte de \$73.00 pour dépenses du chef de police pour son assistance au congrès des Chefs de Police soit accepté.

Que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à le payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Le conseil prend connaissance d'une invitation de l'Union des Municipalités à envoyer un représentant d'Auteuil au congrès qui sera tenu à l'Hôtel Reine Elizabeth du 15 au 18 septembre, 1963.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que Son Honneur le maire soit délégué de la Ville au congrès de l'Union des Municipalités.



63-349

6 août 63

M. l'échevin G. Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée de ce conseil, un règlement pourvoyant à la mise en forme et au pavage d'une partie de la neuvième avenue, Parc des Erables.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que notre aviseur-légal Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à la mise en forme et au pavage d'une partie de la neuvième avenue, Parc des Erables.

63-350

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à la mise en forme et au pavage d'une partie de la neuvième avenue, Parc des Erables.

63-351

Messieurs les échevins Arpin et Ouimet s'enquièrent de la possibilité d'obtenir une copie de la liste des immeubles vendus pour taxes.

M. Gaucher de Terrasse Coutu demande certains renseignements au sujet du règlement 169.

M. Simard demande au conseil de lui donner une réponse à sa demande de permis pour maison de convalescents au 8960 Boul. des Laurentides.

M. René Gagnon de la Plage Jacques-Cartier demande des informations au sujet d'une rue dans ce secteur.

L'assemblée est ajournée au 15 août, sur proposition de M. l'échevin E. Provencher, secondé par M. l'échevin M. Turcot.


maire



sec.-tres.

12 août, 63

VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL
PROVINCE DE QUEBEC

Nous soussignés respectivement maire et secrétaire trésorier de la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil, ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles

12 août 63

imposables concernant le règlement no 245 pour emprunter la somme de \$9,500.00 pour l'exécution de travaux de tuyautage du Ruisseau Brodeur sur le lot 339 avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-



L'assemblée fut ouverte à 7 heures p.m. sous la présidence de M. Egide Provencher, échevin, M. Ronald Bourcier secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

63-352

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 245 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonné, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil, ce 13e jour d'août, 1963.


PRESIDENT


SECRÉTAIRE

15 août 63

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAVAL
VILLE D'AUTEUIL.

A une assemblée d'ajournement du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le jeudi 15 août, 1963 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire, Adrien Dussault, les échevins Aimé Arpin, Guy Brochu, Egide Provencher, Jean-Paul Quimèt formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 6 août, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin G. Brochu, secondé par M. l'échevin E. Provencher.



63-355
15 août 1963

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 12 août, pour approuver ou désapprouver le règlement no 245. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin E.Provencher, secondé par M. l'échevin G.Brochu.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 246.

63-354

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que le règlement no 246 pourvoyant à l'acquisition de terrains connus comme étant partie du lot no 28-216, du cadastre de la Paroisse de Ste-Rose, pour l'ouverture d'une rue dans Ville d'Auteil, soit adopté.

Le conseil prend connaissance de deux soumissions pour le remplacement de l'auto-police.

Deslauriers Automobile Ltée \$1,600.00 d'échange.
Chartrand Automobile Inc., \$1,200 d'échange.

63-355

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que l'auto-police soit échangée au Garage Chartrand Inc., 4731 Boul. Levesque, St-Vincent de Paul, au coût de \$1,200.00 plus taxe.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil des mutations.

63-356

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin J.-P.Ouimet
et résolu unanimement que les mutations au 12 juillet, 1963 ainsi que les ajustements des fiches 20-11, 58-321 et 15-131 soient acceptées telles que lues.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:

Aboosamra Koury Inc.	\$ 15.75 -
Auteuil Petroleum Inc.	56.61 -
Billets & Imprimeries Régale	61.64 -
Beaulieu Sports	478.22 -
Bell Telephone	332.79 -
Beaudry H. Bloc ciment	38.74 -
Bureau d'Enregistrement de Laval	107.60 -
Bellevue Lumber Inc.	21.58
Canadian Silk Manufg.	38.90 -
Canada Carbon & Ribbon	23.32 -
Clermont & Miron Ass.	612.00 -



15 août 63

Cole Criss Cross	\$ 66.60
Canâdian Industries Ltd	172.96
Courville René	162.51
Defoy & Legault Ltée	7.50
Deslauriers Auto Ltée	199.72
D.V.Printing Enrg.	415.07
Delorme & Frères	11.58
Dragon Forgé	40.00
Frost Steel & Wire Co.	7.44
Fortin Garage	2.00
Goineau & Bousquet Cie	70.30
Formules Légales Provinciales	114.92
Jules d'Alcantara	21.30
Cie de Publication La Presse	5.04
Laberge Hardware	325.62
Laverdure Ltée	61.85
McNiece's Ltee	77.50
Maranda H.Y.	73.68
North End Rest. Equip.	899.48
Produits Nor-Do Inc.	126.26
Librairies Pilon Inc.	96.64
Shawinigan Water & Power Co.	307.58
Saindon Service Station	14.60
St-Amoub Ltée	16.70
Shell Oil Ltee	601.80
Sarrazin Ltée	5.40
Valiquette F.X.	76.09
Scully William	33.25
Vibrapipe Concrete	12.52
Roger Roy	28.00
Ministre du Revenu	1,140.80
Cie de Construction Tolhurst Ltée	140.00
Ministère de la Famille & Bien être Social	<u>165.52</u>

TOTAL \$7,287.01

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu unanimement que les comptes ci-
haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

63-357

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient
autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de Me. J.-Noel
Lavoie relativement à l'ouverture de la Montée Champagne par
la voirie provinciale ainsi que de l'accusé de réception par
M. le Maire.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu
secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-358



15 août 63

et résolu unanimement que Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les plans et descriptions techniques du terrain à exproprier pour l'élargissement de la Montée Champagne.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre du Comité de Canalisation des Deux-Rivières et M. le maire fait part de la délégation de M. Maurice Daviau auprès de cet organisme.

Le conseil prend connaissance d'une carte de remerciement de la familles Poupart pour la sympathie témoignée par les autorités d'AUTEUIL à l'occasion du décès de Me. Armand Poupart Sr.

Le conseil prend connaissance d'une demande d'augmentation de M. Achille Latour et sur la recommandation du maire.

Il est proposé par M. l'échevin A.Arpin

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que le salaire de M. Achille Latour soit porté à \$75.00 par semaine effectif le 1er janvier 1964.

63-359

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil d'une demande d'amendement au zonage sur le lot P.-29 de la part de M. Albert St-Denis et décide de ne pas se rendre à la demande de M. St-Denis.

M. le Maire fait part au conseil des décisions prises par la corporation interrurbaine de l'Ile-Jésus au sujet de la réglementation des heures de fermeture des établissements commerciaux de l'Ile-Jésus.

M. le Maire annonce au conseil la cérémonie de la Bénédiction du Centre Sportif et de la Plage pour le 24 août 1963.

M. le Maire fait part au conseil qu'à la suggestion du député de Laval au parlement provincial, Me. Jean-Noel Lavoie, un tournoi de golf pour tous les conseils de ville ainsi que les officiers municipaux, rehaussé de la présence ce M. Jean Lesage premier ministre, est organisé pour le lundi 23 septembre au club de golf Ilsmere. L'organisateur de la délégation d'Auteuil est M. Guy Brochu.

Il est proposé par M. l'échevin A.Arpin

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que la résolution 63-333 soit et est rescindée.

63-360



15 août 63

M. Simard réitère sa demande de permis pour maison de santé et le secrétaire est autorisé à écrire une lettre manifestant le désir de Ville d'Auteuil d'émettre un tel permis mais à certaines conditions.

M. Gaucher, représentant de certains citoyens de Terrasse Coutu demande l'amendement de la clause d'imposition du règlement no 169. Des explications lui sont fournies par M. le Maire qui lui affirme qu'il n'est pas question pour le moment de pavage mais seulement de mise en forme de rue.

L'assemblée du mois est levée.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Zucchi
SECRETARE

3 septembre 63 PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. LAVAL

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil le mardi trois septembre, 1963 et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Dupuy, Guy Brochu, Egide Provencher et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m L'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 15 août qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Provencher.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 247.

Il est proposé par M. l'échevin Turcot
secondé par M. l'échevin Provencher
et résolu unanimement que le règlement no 247 pourvoyant à un emprunt de \$8,000.00 pour l'exécution de travaux de tuyautage du Ruisseau Mathieu sur une partie du lot portant le no 29 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose soit adopté.

L'assemblée des électeurs propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 247 sera tenue le lundi 9 sep-

63-361

10. M-14 FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



3 sept. 63

tembre, 1963, entre 7 et 10 heures p.m. en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Son Honneur le Maire ou d'un échevin.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu unanimement que demande soit

faite à la Cie d'Electricité Shawinigan de bien vouloir déplacer certains poteaux qui nuisent à la circulation sur les première et cinquième avenues Parc des Erables, Auteuil.

63-362

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que demande soit faite à

à la Commission Municipale pour obtenir la permission de financer temporairement à même le fond de roulement les dépenses suivantes:- achat d'un camion de voirie \$2,813.13, Terrassement préliminaire du terrain de l'Hôtel de ville \$1,872.75, terrassement final, tourbage du terrain de l'hôtel de ville ainsi que pavage de l'allée principale \$11,248.37, achat d'ameublement de bureau \$9,352.54 et installation d'un système d'intercommunication \$708.64 formant un total de \$26,025.43.

63-363

Que ladite somme soit remboursée en cinq versements annuels consécutifs et égaux.

Le conseil prend connaissance d'une demande de permis d'opération d'une maternelle de Mme Roger Marchand du 200 rue Perrier.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement qu'à cause du caractè-

re résidentiel de l'arrondissement, un permis temporaire pour l'opération d'une maternelle soit accordée à Mme Roger Marchand du 200 rue Perrier.

63-364

Le conseil se réserve de droit de rescinder par simple résolution ledit permis si l'opération de ladite maternelle devenait indésirable.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin A.Arpin

et résolu unanimement que les mutations

au 21 août, 1963, soient acceptées telles que lues.

63-365

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que les changements

suyantssoient acceptés au rôle tels que lus:-

63-366



4-59-2 évaluation changée de \$13,100. à \$2,480.00
 6-148-B évaluation baissée de \$10,380.00
 3 sept.63 10-6-1 nouvelle fiche évaluation \$570.00

63-367

M. l'échevin Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement changeant de résidentiel à communautaire, les subdivisions n^o 166, 167 et 215-2 du lot originaire no 41 du cadastre officiel de la paroisse Ste-Rose.

Il est proposé par M. l'échevin Brochu
 secondé par M. l'échevin Turcot

63-368

et résolu unanimement que notre aviseur-légal, Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement changeant de résidentiel à communautaire, les subdivisions no 166, 167 et 215-2 du lot originaire no 41 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose.

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy
 seconde par M. l'échevin M. Turcot

63-369

et résolu unanimement que le plan no 7C-3059-2 montrant le lot 477 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose tel que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 21 août, 1963 soit accepté.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronlad Bourcier, soient autorisés à signer l'original du livre de Renvoi pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Que le coût de cette rectification soit défrayé par les bénéficiaires au pro-rata de la superficie de leurs terrains respectifs.

63-370

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement changeant de communautaire à résidentiel une partie des lots 22, 23 et 24 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
 secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-371

et résolu unanimement que nos ingénieurs conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer les plans et descriptions techniques nécessaires à la préparation d'un règlement changeant de communautaire à résidentiel une partie des lots 22, 23 et 24 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
 secondé par M. l'échevin M. Turcot

63-372

et résolu unanimement que notre aviseur-

NO. M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



légale, Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement changeant de communautaire à résidentiel une partie des lots 22, 23 et 24 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose.

3 sept. 63

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:-

Auteuil Petroleum Enrg.	\$ 18.50 -
Bellevue Lumber Inc.	3.92 -
A.Billet Limitée	33.80 -
Chartrand Automobile Inc.	1,248.00 -
Courville Station Service	54.01 -
Paul Deschamps Inc.	637.70 -
Pecteau Signs Enrg.	29.42 -
Formules Légales Provinciales	12.01 -
Fournisseur Municipal Québec	450.00 -
D.V. Printing Enrg.	25.89 -
Gendron, Lefebvre & Associés	558.00 -
Gendron, Lefebvre & Associés	750.00 -
Goineau Bousquet Cie Ltée,	895.52 -
Gymnastic Associates Ltd	803.74 -
Laverdure Limitée	4.50 -
Adélard Lortie	5.10 -
Dubois Sign	38.08 -
John Lovell & Son Ltd	60.00 -
H.Y.Maranda Inc.	140.97 -
Canadian Marconi Co.	95.25 -
P.E.Marchand	11.00 -
Martin Frère	36.00 -
Montreal Oxygène Inc.	4.60 -
McNiece's Limited	124.40 -
Mational Typewriter Inc.	21.45 -
Garage F.Paquette Enrg	6.96 -
Quincaillerie Paquette	1.20 -
Paquette & Guy Limitée	13.11 -
Les Publications Laval Enrg.	60.00 -
Librairies Pilon Inc.	24.65 -
The Radio Centre	23.95 -
Radio Téléphone Comm. Service	25.00 -
Gaétan Raymond	656.10 -
Stop Fire Limited	9.05 -
Vitrerie Claveau Enrg.	27.29 -
F.X.Valiquette	<u>93.07 -</u>
	\$7,002.24

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Brochu
que les comptes ci-haut mentionnés
soient acceptés.

63-373

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier
soient autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.



3 sept. 63

Il est proposé par M. l'échevin A.Arpin
secondé par M. l'échevin G.Dupuy
que l'acceptation des dépenses soit remise
à une assemblée subséquente.

63-374

Le vote est pris sur la question. Ml 'échevin Provencher
se prononce en faveur de la motion principale et M. l'échevin
Ouimet en faveur de l'amendement.

La motion principale est adopté sur le vote prépondérant
du Maire.

Le conseil prend connaissance d'une lettre de l'association
des Citoyens de Ville d'Auteuil demandant la permission d'af-
ficher aux limites de la ville des enseignes portant les
mots "Bienvenue à Auteuil".

63-375

Il est proposé par M. l'échevin Turcot
secondé par M. l'échevin Provencher
et résolu unanimement que permission soit aco-
cordée à l'Association des Citoyens de Ville d'Auteuil
d'installer aux limites de Ville d'Auteuil, des enseignes
souhaitant la Bienvenue à Auteuil, à condition qu'un dessin
de ladite enseigne soit soumis au conseil avant son installa-
tion.

Le conseil prend connaissance d'un mémoire soumis par
l'aAssociation des Citoyens de Ville d'Auteuil relativement
à l'heure de fermeture et d'ouverture des établissements
commerciaux et remercie les membres de cette association de
l'intérêt qu'il porte à la chose municipale.

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une communication
de la Régie d'Epuration des Eaux relativement à la conversion
de l'usine d'épuration primaire.

63-376

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin G.Dupuy
et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils
Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à présenter un
rapport à la Régie d'Epuration des Eaux sur la conversion
de l'usine d'épuration primaire de Ville d'Auteuil.

Le conseil prend connaissance d'une demande d'accomodation
du Coordinateur régional de la Protection Civile. Le se-
crétaire est avisé d'accuser réception et de demande des
détails additionnels.

63-377

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin G.Brochu
et résolu unanimement que Son Honneur le maire
et le secrétaire-trésorier soient autorisés à payer, pour



et au nom de Ville d'Auteuil, la cotisation de \$50.00 de la ville à L'Union des Municipalités.

Il est proposé par M. l'échevin J.-P.Ouimet

3 sept. 63

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu unanimement que le secrétaire-trésorier soit délégué aux frais de la Ville au Congrès de l'association des Secrétares de Municipalité à L'Esterel les 14 et 15 octobre prochain.

63-378

A la demande de M. l'échevin Dupuy, le secrétaire fournit certaines informations relatives au chemin de la Plage Jacques Cartier.

M. l'échevin Turcot demande et obtient certains détails sur la réfection de la Terrasse Debien.

M. l'échevin Brochu souligne une certaine anomalie dans la réparation temporaire de la troisième avenue Parc des Érables.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu unanimement que M. Egide Provencher soit nommé pro-maire, effectif immédiatement, avec tous les devoirs et prérogatives se rapportant à cette charge.

63-379

Il est proposé par M. l'échevin A.Arpin

secondé par M. l'échevin G.Brochu

et résolu unanimement que les billets du tournoi de golf du 23 septembre des maires, échevins et officiers municipaux soient payés par la Ville d'Auteuil.

63-380

Il est proposé par M. l'échevin Turcot

secondé par M. l'échevin Provencher

et résolu unanimement que l'échelle de salaire suivante pour les membres du corps de police soit et est adoptée, effectif au 1er septembre, 1963.

63-381

Constable à son emploi	\$60.00
Trois mois de service	70.00
Six mois de service	75.00
Caporal	80.00
Sergent	85.00
Lieutenant	90.00

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin G.Dupuy

et résolu unanimement que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à transiger, pour et au nom de Ville d'Auteuil, pour louer la

63-382

concession du restaurant de la plage et du centre sportif ainsi que de vendre les accessoires dudit restaurant.



3 sept. 63

Il est proposé par M. l'échevin G. Dupuy
secondé par M. l'échevin G. Brochu

63-383

et résolu unanimement que des remerciements soient adressés à M. Léopold Belisle pour les services rendus à la municipalité dans l'exécution de ses fonctions de police marine.

M. Chaloux demande et obtient des renseignements relatifs au zonage.

M. Chaloux demande à la Ville d'aider le financement d'un club de hockey Pee-wee dans le but de représenter la ville au tournoi de Québec. Cette coopération financière serait de l'ordre de trois à quatre mille dollars. M. le maire répond que la ville n'est pas en position de financer pareille aventure mais que cependant les services de M. Chaloux seraient appréciés au niveau local.

M. Gagnon de Plage Jacques Cariter réclame une rue carrossable.

63-384

M. l'échevin Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à la mise en forme d'une rue sur les lots no 28-148, 71, 16 et partie de 28-218 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose.

63-385

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Dupuy
et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à la mise en forme d'un chemin sur les lots 28-16, 71, 148 et partie de 28-218 du cadastre de la Paroisse de Ste-Rose.

63-386

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin G. Dupuy
et résolu unanimement que notre aviseur-légal Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à la mise en forme d'une rue sur les lots no 28-16, 71, 148 et partie de 28-218 du cadastre de la Paroisse de Ste-Rose.

M. Guy Raté demande un permis de construction sur le lot 35. Le conseil diffère toute décision à ce sujet pour permettre une étude plus approfondie des possibilités d'ouvrir une rue



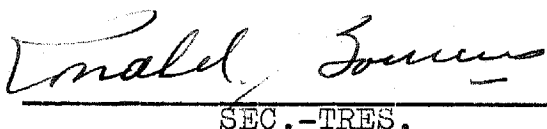
en cet endroit.

3 sept. 63

M. Chevalier de Terrasse Coutu, s'informe auprès du conseil du degré de responsabilité de la ville au cas où l'état du chemin serait la cause de dommages.

L'assemblée est ajournée au 19 septembre, sur proposition de M. l'échevin Provencher, secondé par M. l'échevin G. Brochu.


MAIRE


SEC.-TRES.

9 sept. 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. LAVAL.

Nous soussignés, respectivement pro-maire et secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux concernant le règlement no 247 pour emprunter une somme de \$8,000.00 pour l'exécution de travaux de tuyautage du Ruisseau Mathieu sur une partie du lot portant le numéro 29 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-

63-383

L'assemblée fut ouverte à 7 heures P.M. sous la présidence de M. Egide Provencher, pro-maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix, l'article no 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 247 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement, n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant sonné neuf heures, l'assemblée est levée.

9 sept, 63

Signé à Auteuil ce 9ième jour de septembre,
1963.



Adrien Dussault
MAIRE

Donald Lamoignon
SECRETARE

19 sept. 63

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LAVAL
VILLE D'AUTEUIL

A une assemblée d'ajournement du conseil de Ville d'Auteuil, tenue aux lieu et heure ordinaire des sessions dudit conseil le jeudi 19 septembre, 1963 à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents. Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins Maurice Turcot, Aimé Arpin, Guy Brochu, Egide Provencher et Jean-Paul Ouimet formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 heures p.m. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée du 3 septembre, qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Provencher.

Le secrétaire-fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 9 septembre pour approuver ou désapprouver le règlement no 247. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin Brochu, secondé par M. l'échevin Arpin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 248.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet

et résolu unanimement que le règlement no 248 pourvoyant à l'acquisition du terrain connu somme étant le lot 29-49 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval, pour l'ouverture d'une rue dans la Ville d'Auteuil, soit adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 249.

63-384

63-385



19 sept. 63

63-386

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
et résolu unanimement que le règlement no
249 pourvoyant à l'acquisition d'une partie du lot originaire
no 29 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse
de Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval, pour l'ou-
verture d'une rue dans Ville d'Auteuil, soit adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règle-
ment no 250.

63-387

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
et résolu unanimement que le règlement no
250 pourvoyant à l'acquisition du lot 29-127 rue Richard
des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-
Rose, division d'enregistrement de Laval, pour l'ouverture
d'une rue dans Ville d'Auteuil, soit adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du rè-
glement no 251.

63-388

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
et résolu unanimement que le règlement no
251 pourvoyant à l'acquisition de partie du lot originaire
no 29 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse
de Ste-Rose, pour l'ouverture d'une rue dans Ville d'Auteuil,
soit adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du rè-
glement no 252.

63-389

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
et résolu unanimement que le règlement no
252 pourvoyant à l'acquisition de partie du lot originaire no
29 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de
Ste-Rose, pour l'ouverture d'une rue dans Ville d'Auteuil,
soit adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du
règlement no 253.

63-390

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin J.-P. Ouimet
et résolu unanimement que le règlement no
253 pourvoyant à l'acquisition du terrain connu comme étant
le lot no 29-217, du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-

Rose, division d'enregistrement de Laval, pour l'ouverture d'une rue dans Ville d'Auteuil, soit adopté.



19 sept. 63

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 254.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. G.Brochu

63-391

et résolu unanimement que le règlement no 254 pourvoyant à l'acquisition d'une partie du lot originaire no 13 des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval, pour l'élargissement d'une rue dans la Ville d'Auteuil, soit adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 255.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

63-392

et résolu unanimement que le règlement no 255 pourvoyant à l'acquisition d'une partie du lot originaire no 13 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval, pour l'ouverture d'une rue dans la Ville d'Auteuil, soit adopté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 256.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin M.Turcot

63-393

et résolu unanimement que le règlement no 256 pourvoyant à l'exécution de travaux de pavage sur la 9e ave Parc des Erables à partir du lot portant le no de cadastre 40-300 jusqu'au lot portant le no de cadastre 40-276 et à un emprunt de \$19,700.00 pour ces fins, soit adopté.

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 256 sera tenue le jeudi 26 septembre, 1963, entre 7 et 10 hres p.m. ent l'hôtel de ville sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil du règlement no 257.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin G.Brochu

63-394

et résolu unanimement que le règlement no



257 pourvoyant à des travaux d'éclairage des rues Rivoli et Esplanade Ravel, soit les lots nos 24-166, 158, 196, 199, 197, 198 et 152 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose et à un emprunt de \$7,100.00 pour ces fins, soit adopté.

19 sept. 63

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 257 sera tenue le jeudi 26 septembre, 1963, entre 7 et 10 hres p.m. au bureau de la ville, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que des soumissions publiques soient demandées pour les travaux d'éclairage des règlements no 228, 227, 183, 206, 207, 257, 208, 177 et 222.

63-395

Que les soumissions sous pli cacheté, devront être livrées au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard à 5 heures p.m. le jeudi 17 octobre, 1963, et être accompagnées d'un chèque de dépôt de 10% ou d'un bond de garantie de 100% du coût des travaux.

Que les plans, devis, désignations techniques peuvent être obtenus au bureau des ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, 10125 Boul. St-Laurent, Montréal sur dépôt de \$50.00

Le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et se dégage de toute responsabilité envers les soumissionnaires.

Il est proposé par M. l'échevin G.Brochu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que des soumissions soient demandées pour les travaux du règlement 163 mise en forme et pavage de la 4e avenue Parc des Erables.

Que des soumissions sous pli cacheté soient livrées au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard à 5 hres p.m. le jeudi 17 octobre, 1963, pour être ouvertes le même soir à l'assemblée du conseil.

63-396

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de 10% ou d'un bond de garantie de 50% du coût des travaux.

Le conseil se dégage de toute responsabilité envers les soumissionnaire et ne s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Il est proposé par M. l'échevin Turcot

secondé par M. l'échevin Provencher

63-397

19 sept. 63

et résolu unanimement que demande
soit faite au Ministère des Affaires Municipales
pour que Ville d'Auteuil bénéficie des octrois des
travaux d'hiver pour les règlements 177, 183, 206, 207, 208,
227, 222, 228, 257, 163, 224, 245, 243 et 247.



Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que les contracteurs
suivants soient invités à soumissionner pour les travaux du
règlement no 224.

Paul Dubé & Fils
Valrive Construction Ltée
Tolhurst Construction Ltée
Louisbourg Construction Ltée

63-398

Les soumissions sous pli cacheté seront reçues au
bureau du secrétaire-trésorier jusqu'à 5 heures p.m. le jeudi
17 octobre, 1963, pour être ouvertes le même soir à une assem-
blée du conseil.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque
certifié de 10% ou d'un bond de garantie de 50% du coût des
travaux.

Le conseil se dégage de toute responsabilité envers
les soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus
basse ni aucune des soumissions.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que les constructeurs
suivants soient invités à soumissionner pour les travaux du
règlement no 243.

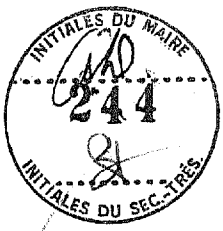
Paul Dubé & Fils Ltée
Valrive Construction Ltée
Tolhurst Construction Ltée
Louisbourg Construction Ltée

63-399

Les soumissions sous pli cacheté seront reçues au
bureau du secrétaire-trésorier jusqu'à 5 heures p.m. le jeudi
17 octobre, 1963, pour être ouvertes le même soir à une assem-
blée du conseil.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque
certifié de 10% ou d'un bond de garantie de 50% du coût des
travaux.

Le conseil se dégage de toute responsabilité envers
les soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus
basse ni aucune des soumissions.



19 sept. 63

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que les contracteurs
suivants soient invités à soumissionner pour les travaux du
règlement no 245.

Paul Dubé & Fils Ltée
Vairive Construction Ltée
Tolhurst Construction Ltée
Louisbourg Construction Ltée

63-400

Les soumissions sous pli cacheté seront reçues au
bureau du secrétaire-trésorier jusqu'à 5 heures p.m. le jeudi
17 octobre, 1963, pour être ouvertes le même soir à une assem-
blée du conseil.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chè-
que certifié de 10% ou d'un bond de garantie de 50% du coût
des travaux.

Le conseil se dégage de toute responsabilité envers
les soumissionnaires et ne s'engage à n'accepter ni la plus
basse ni aucune des soumissions.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu unanimement que les travaux
du règlement no 247 soient exécutés sous la surveillance de
la ville.

63-401

M. l'échevin Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour
lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil,
un règlement pourvoyant à l'installation d'un dispositif de
lecture à distance pour le compteur à eau aux limites de
Vimont et Auteuil.

63-402

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que nos ingénieurs-
conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à
préparer un règlement pourvoyant à l'installation d'un dispo-
sitif de lecture à distance du compteur d'eau entre les villes
d'Auteuil et Vimont.

63-403

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que notre aviseur-
légal, Me. Armand Poupart Jr., soit autorisé à préparer un rè-
glement pourvoyant à l'installation d'un dispositif de lecture
à distance du compteur d'eau entre les villes d'Auteuil et de
Vimont.

63-404

19 sept. 63

Attendu qu'il existe entre les villes de Vimont et Auteuil un compteur pour mesurer la quantité d'eau employé par Vimont.



Attendu que la seule façon de vérifier le débit d'eau employé par Vimont est de descendre dans la chambre à compteur.

63-405

Attendu que les autorités d'Auteuil sont décidées à faire installer un dispositif de lecture à distance.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que demande soit faite aux autorités municipales de Vimont pour qu'elles acceptent de partager le coût de l'installation d'un dispositif de lecture à distance du compteur entre Vimont et Auteuil pour permettre un contrôle par les deux villes de la consommation d'eau de Vimont.

Attendu que le règlement no 235 de la Ville d'Auteuil pourvoit à l'expropriation des subdivisions 166, et 167 du lot originaire 41 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose avec bâtisses dessus érigées pour fin de centre municipal dans la Ville d'Auteuil.

63-406

Attendu que l'offre faite en vertu dudit règlement est de \$20,010.00

Attendu que l'exproprié M. Georges Filion est prêt à accepter \$22,500.00.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que la somme de \$22,500.00 représentant le paiement total des subdivisions 166 et 167 du lot originaire 41 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Rose avec bâtisses dessus érigées soit payé à M. Georges Filion en règlement final de la cause no 3480 en expropriation.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que demande soit faite à la Commission Municipale pour obtenir la permission de financer à même le fond de roulement le coût de l'expropriation des subdivisions 166 et 167 du lot originaire 41 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose avec bâtisses dessus érigées soit la somme de \$22,500.00

63-407



Que ladite somme soit remboursée en cinq versements annuels consécutifs et égaux.

19 sept. 63

M. l'échevin Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement changeant la marge d'isolation latérale pour les maisons construites sur les lots de coin et les subdivisions de 50 pieds.

63-408

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que notre aviseur-légal Me. Armand Poupert Jr., soit autorisé à préparer un règlement changeant la marge d'isolation latérale pour les maisons construites sur les lots de coin et les subdivisions de 50 pieds.

63-409

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer un règlement changeant la marge d'isolation latérale pour les maisons construites sur les lots de coin et les subdivisions de 50 pieds.

63-410

Les dépenses suivantes ont été soumises pour approbation.

Salaires Pompiers volontaires	\$284.50
Serge Ouellet Inc. (assurances)	<u>\$3,338.52</u>
TOTAL	\$3,623.02

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que les dépenses ci-haut mentionnées soient acceptées.

63-411

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à les payer, pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Le conseil prend connaissance des communications suivantes

1.- L'Association des Citoyens d'Auteuil.

RE/ Déclaration

2.- L'actualité sportive

RE/ Demande de souscription (à l'étude).

3.- Commission Municipale.

RE/ permission de financement du \$26,025.43

4.- Ministère de la Santé.

RE/ Clinique de puériculture.

5.- Régie d'Épuration des Eaux.

RE/ Usine d'épuration.

19 sept. 63

6.- Association d'Urbanisme.

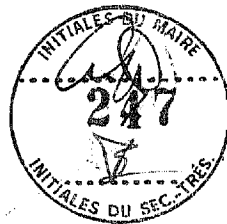
RE/ Soirée de films.

7.- Association d'Urbanisme.

RE/ Congrès à Québec.

8.- Ligue Antituberculeuse.

RE/ Radiographie pulmonaire le 18 octobre 63.



63-412

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que Son Honneur le
maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à organiser
de la publicité et du transport pour inciter les citoyens
de Ville d'Auteuil à bénéficier de la Clinique de Radiographie
Pulmonaire du 18 octobre, 1963.

63-413

Il est proposé par M. l'échevin Brochu
secondé par M. l'échevin PROvencher
et résolu unanimement que permission soit
accordé à La Ligue du Progrès d'Auteuil de se servir des
locaux du Centre Sportif pour ses activités ainsi que de l'un
des bureaux disponibles pour son siège social.

63-414

Le secrétaire trésorier fait lecture au conseil d'une
lettre de M. Ernest Robert, 155 Palmier demandant l'expropria-
tion des lots 345-33 et 54 pour l'ouverture d'un trottoir
entre les rues Pellan et Piron et est avisé d'accusé réception.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin Turcot
et résolu unanimement que nos ingénieurs-
conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à pré-
senter une étude sur la demande d'expropriation des subdivision
33 et 54 du lot originaire 345 du cadastre de la paroisse de
Ste-Rose pour fins d'ouverture d'un trottoir.

63-415

M. l'échevin Brochu donne avis de motion qu'il présentera pour
lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil,
un règlement pourvoyant à la mise en forme et au pavage de la
troisième avenue, Parc des Erables.

63-416

Il est proposé par M. l'échevin Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que notre aviseur
légal, Me. Armand Poupert Jr., soit autorisé à préparer un
règlement pourvoyant à la mise en forme et au pavage de la
troisième avenue, Parc des Erables.

63-417

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu unanimement que nos ingénieurs-
conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à



19 sept. 63

préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à la mise en forme et au pavage de la troisième avenue, Parc des Erables.

Il est proposé par M. l'échevin G. Brochu

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le salaire hebdomadaire du secrétaire-trésorier, soit porté à \$125.00 effectif immédiatement et à \$150.00 effectif le premier janvier, 1964.

63-418

M. Chaloux du projet Chanteclerc s'informe de la possibilité d'obtenir le coût exact de l'éclairage dans ce projet.

Messieurs Brouillet et Chaloux du projet Chanteclerc demandent des mesures préventives pour éviter les inondations des sous-sols au printemps.

M. Croteau de la Plage Jacques-Cartier se plaint de l'état lamentable du chemin d'accès.

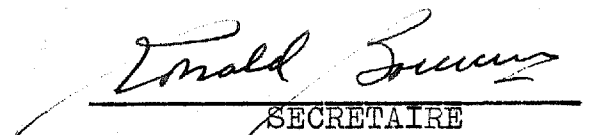
M. Varin du projet Chanteclerc réclame une patinoire pour ^{arr}arrondissement.

M. Mainguy de la rue Turenne réclame l'installation de services d'égout et d'aqueduc sur le prolongement de cet artère.

M. Guy Raté réitère sa demande de rue sur le lot 35.

L'assemblée du mois est levée.


MAIRE


SECRETARE

16 sept. 63

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE D'AUTEUIL
CO. DE LAVAL

Nous soussignés, respectivement pro-maire et secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux concernant le règlement no 256 pour emprunter une somme de \$19,700.00 pour l'exécution

26 sept.63

de travaux de pavage sur la 9ième avenue, Parc des Erables, à partir du lot portant le numéro de cadastre 40-300 jusqu'au lot portant le numéro de cadastre 40-276, avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:-



L'assemblée fut ouverte à 7 hres p.m. sous la présidence de M. Egide Provencher, pro-maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

63-419

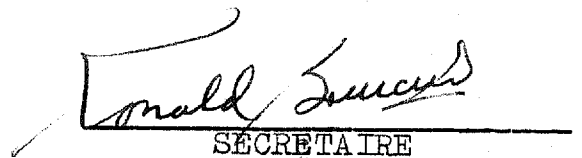
Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix, l'article no 593 de la loi des Cités & Villes et ledit règlement no 256 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement, n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant sonne 9 heures, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil ce 26e jour de septembre, 1963.


maire


SECRETARE

Nous soussignés, respectivement pro-maire et secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux concernant le règlement no 257 pour emprunter une somme de \$7,100.00 pour l'exécution des travaux d'éclairage des rues Rivoli et Esplanade Ravel, soit les lots nos 24-166, 24-158, 24-196, 24-199, 24-197, 24-198 et 24-152: nous avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:

63-420

L'assemblée fut ouverte à 7 hres p.m. sous la présidence de M. Egide Provencher, pro-maire, M. Ronald Bourcier, secrétaire-trésorier, agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix, l'article no 593 de la loi des Cités et Villes et ledit règlement no 257 et l'a soumis aux électeurs



présents.

Et avant qu'il se soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeurs présent et habile à voter sur ce règlement, n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil ce 26ième jour du mois de septembre, 1963.

André Rousseau
MAIRE

Tonald Lucas
SECRETAIRE

[Large handwritten scribble]